

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 30 mars 2023

Publié le : 11/04/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 18h55.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU.

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN.

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Fabrice TAILLARD, M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD à M. Benoit VUILLEMIN, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE.

Contrat de Ville Programmation Appel à Projets 2023

Rapporteur : Mme Marie ETEVENARD, Vice-Présidente

Inscription budgétaire	
<i>BP 2023 et PPIF 2023-2027</i>	
<i>« Politique de la Ville – Subvention »</i>	Montant de l'opération : 223 200 €
<i>« Emploi insertion »</i>	Montant de l'opération : 358 361 €
<i>« Soutien à l'Entrepreneuriat »</i>	Montant de l'opération : 10 000 €
<i>« Action en faveur de l'emploi »</i>	Montant de l'opération : 81 000 €
<i>« ZFU Emergences »</i>	Montant de l'opération : 90 500 €
<i>« Mission Locale »</i>	Montant de l'opération : 29 116 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2023 et du PPIF 2023-2027</i>	

Résumé :

Le Contrat de Ville du Grand Besançon a été signé le 21 février 2015. Ce contrat unique, qui intègre les dimensions de développement local et de transformation urbaine, permet de concrétiser une coopération forte entre ses signataires, entièrement dédiée aux quartiers sensibles.

Le Contrat de Ville 2015-2020 a été prorogé dans un premier temps jusqu'en 2022 puis dans un second temps jusqu'en 2023 et a fait l'objet d'une évaluation en 2022.

Les partenariats, notamment associatifs, contribuent aux objectifs du Contrat de Ville. C'est dans cette optique qu'un appel à projets a été lancé fin 2022.

L'instruction des dossiers des porteurs de projet a été effectuée conjointement par l'ensemble des partenaires signataires dont notamment l'Etat, la Région, le Département du Doubs, au cours de réunions thématiques et territoriales (ces dernières, en présence de représentants des Conseils Citoyens).

Cette première programmation 2023 comporte 168 projets (pour 253 dossiers déposés).

La participation financière prévue de Grand Besançon Métropole pour cette 1ère programmation 2023 s'établit à 795 877 € pour 151 actions (les 2 subventions allouées à l'Antenne Petite Enfance, celle attribuée au Groupement des Bailleurs sociaux du Doubs et une action de la Mission Locale faisant l'objet de délibérations spécifiques également présentées à cette instance)

Le Contrat de Ville du Grand Besançon a été signé le 21 février 2015 : il permet de concrétiser une coopération forte, entièrement dédiée aux quartiers sensibles, des 21 partenaires signataires que sont notamment l'Etat, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, la Commune de Novillars, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, l'Union Sociale pour l'Habitat, et les bailleurs sociaux. Initialement prévu pour la période 2015 – 2020, il a été prorogé par la Loi de Finances 2019 dans un premier temps jusqu'en 2022 puis jusqu'au 31 décembre 2023 et a fait l'objet d'une évaluation en 2022.

La géographie prioritaire d'intervention a été resserrée sur 5 quartiers prioritaires :

- Planoise (NPNRU d'intérêt national),
- Cité Brulard (NPNRU d'intérêt régional),
- Montrapon,
- Clairs-Soleils,
- Palente/Orchamps.

Le contrat de Ville de Grand Besançon Métropole intègre également 3 quartiers en « veille active » (Battant, Cité de l'Amitié, Vareilles) et 5 quartiers/secteurs en observation (Curie/Pasteur à Novillars, Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger, Rosemont-Pesty, Hauts de Saint-Claude).

Il s'articule autour des orientations suivantes :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers,
- mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leurs familles,
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans l'Agglomération.

Quatre dimensions transversales ont également été identifiées :

- participation des habitants,
- lutte contre toutes les formes de discrimination et promotion de l'égalité femme/homme,
- jeunesse,
- valeurs de la République et citoyenneté.

I. Les principes d'intervention du Contrat de Ville

Le contrat de ville vise une meilleure intégration des territoires prioritaires au sein de l'agglomération bisontine en intervenant sur les axes définis précédemment par l'articulation des politiques publiques de droit commun et la mise en œuvre d'actions spécifiques portées notamment par des partenaires associatifs.

L'appel à projets annuel est un des outils du contrat de ville. Il permet de mobiliser le réseau d'acteurs, notamment associatifs, qui s'inscrivent dans les objectifs du contrat de ville et interviennent dans les quartiers correspondants.

C'est dans cet esprit que l'appel à projets 2023 a été lancé à l'automne 2022.

L'appel à projets est structuré autour des axes suivants :

- tranquillité publique et prévention de la délinquance,
- éducation/parentalité/jeunesse,
- sport,
- culture et expression artistique,
- santé et accès aux soins,
- accès aux droits sociaux,
- accès à l'emploi, insertion et accès à la formation, développement économique et commercial,
- logement, habitat et cadre de vie et mobilité,
- lutte contre les discriminations et égalité femmes / hommes,
- valeurs de la République et citoyenneté,
- participation des habitants.
-

Des priorités ont été définies par l'ensemble des partenaires pour l'année 2023 :

- Inscription des projets dans des dynamiques :
 - fédérant plusieurs acteurs de terrain : promotion du faire ensemble, de la recherche de complémentarité et de la dimension territoriale des projets,
 - d'essaimage de pratiques innovantes.
- Thématiques prioritaires
 - Renforcement des animations sur l'espace public (été, petites vacances, soirées, week-end),
 - Education/Parentalité/PEDT/Cité éducative : contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes et prévenir le décrochage scolaire des 11/16 ans,
 - Sécurité/Prévention/Médiation/Amélioration du lien Police-Population,
 - Prévention Santé : lutte contre les addictions/alimentation et santé/sport et santé,
 - Formation/Insertion/Emploi : agir plus en amont et « aller vers » les populations les plus éloignées, notamment les jeunes et les femmes seules avec enfants pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi.

La prévention de la radicalisation, la lutte contre les discriminations et la promotion des valeurs de la République, restent des thématiques prioritaires transversales.

Les projets doivent être, chaque fois que possible, co-construits avec les habitants et mis en œuvre avec leur participation active.

L'instruction des dossiers des porteurs de projet a été effectuée conjointement par l'ensemble des partenaires signataires dont notamment l'Etat, la Région, le Département du Doubs, au cours de réunions thématiques et territoriales (ces dernières, en présence de représentants des Conseils Citoyens).

Cette programmation 2023 comporte 168 projets (pour 253 dossiers déposés). Les raisons pour lesquelles des dossiers n'ont pas été retenus sont les suivantes :

- dossiers non aboutis à ce stade qui doivent être retravaillés avec les porteurs de projets ;
- dossiers dont la temporalité est différente et qui seront proposés lors d'une programmation complémentaire ;
- dossiers ne répondant pas aux attentes des partenaires et aux besoins des quartiers.

Elle est déterminée en accord avec les différentes délégations concernées de la Ville et de Grand Besançon Métropole et fait l'objet de délibérations du Bureau communautaire (Subventions de la CUGBM) et du Conseil Municipal (subventions de la Ville de Besançon).

Certains dossiers présentés dans la présente délibération bénéficient donc de « financements croisés » des deux collectivités et ce, dans la logique du contrat de ville qui prévoit d'allier financements de droit commun et financements spécifiques pour renforcer l'impact des actions menées. Cette instruction permet également de répartir au mieux les demandes de financements entre les deux collectivités, sans demander de modification de dossier aux porteurs de projets afin de ne pas alourdir leurs contraintes administratives. Ainsi, Grand Besançon Métropole propose d'allouer dans cette programmation 151 subventions dont 147 font l'objet de cette délibération.

Les financements de ces actions sont également croisés avec ceux de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF du Doubs et des bailleurs sociaux, également sollicités par les porteurs de projets, et qui donnent suite à ces demandes selon des calendriers et procédures de décision qui leur sont propres.

Une programmation complémentaire aura lieu dans le courant de l'année 2023 et aura pour objet l'examen de propositions n'ayant pu être instruites à ce jour, ou d'éventuelles nouvelles propositions, notamment relatives aux animations d'été.

La participation totale affichée de Grand Besançon Métropole pour cette programmation s'établit à 795 877 €, dont 226 900 € de crédits Contrat de Ville et 358 361 € de crédits spécifiques relevant de l'Emploi Insertion, le solde étant constitué par des crédits de droit commun de la Direction Economie, Emploi-Insertion et Enseignement Supérieur Commerce.

L'engagement financier de la Ville de Besançon qui intervient principalement au titre de ses compétences Tranquillité Publique, Education, Sport, Lutte contre les Discriminations, Culture, Développement Durable, Vie des Quartiers (hors fonctionnement général, notamment les Groupes Solidarité Emploi – GSE – dans les Maisons de Quartiers municipales et associatives) est de 270 175 €.

II. Subventions de la CUGBM

Le présent rapport a pour objet d'attribuer les subventions de la CUGBM à intervenir dans le cadre de la 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023 du Contrat de ville pour un montant de 792 177 € (les subventions allouées à l'Antenne Petite Enfance et celle attribuée au Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs faisant l'objet d'une délibération spécifique). Ces subventions figurent dans les cellules grisées.

A/ Volet Tranquillité Publique et Prévention de la délinquance

Ce volet comporte 9 actions :

Volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance				VILLE PROPOSE DSTP
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV	
33	Association d'aide aux détenus (AAD)	Prévention de la récidive - Citoyenneté, culture et sport en détention	2 000	7 000
96	Léo Lagrange Centre Est	Volet Tranquillité Publique et sûreté publique		10 000
98	Léo Lagrange Centre Est	Volet Carcéral		3 000
115	CHU Novillars - Maison Adolescent	Paoles en tête		15 000
133	France Victimes 25	Actions en direction des populations victimes d'actes de délinquance		52 500
204	Radio Campus Besançon	La voix est libre		2 000
208	France Victimes 25	Prévention des violences de couple au moyen d'actions en direction des auteurs		500
210	CSAPA SOLEA	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives		7 000
212	CSAPA SOLEA	Intervention précoce et actions de prévention		11 000
TOTAL			2 000	108 000
TOTAL GENERAL			110 000	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 110 000 €, est financé comme suit :

- 2 000 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM),
- 108 000 € sur le budget de la Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville).

B/ Volet Education, Parentalité, Jeunesse

Ce volet comporte 21 actions :

Volet Education, Parentalité, Jeunesse						
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV	Ville PROPOSE		
				EDUCATION	DVQ	MLCD
1	Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Classes ambassadrices de l'égalité - CM2	600			600
8	Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Classe ambassadrices de l'Egalité - Ecoles primaires CM1	600			600
49	MJC Palente-Orchamps	Parlo'thé, ouvrir l'école aux parents	1 000			
51	VDB-Direction Petite Enfance	Ateliers parentalités scolarisation 2-3 ans	3 350			
61	Antenne Petite Enfance (*)	Soutien individuel à la parentalité	1 700			
63	Association Fondation étudiante pour la Ville	Intervention d'étudiants	5 000 (*)		5 000 (**)	

Volet Education, Parentalité, Jeunesse						
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV	Ville PROPOSE		
				EDUCATION	DVQ	MLCD
	(AFEV)	bénévoles et de volontaires dans les quartiers prioritaires				
89	MJC Palente-Orchamps	Loisirs en famille	1 000			
97	Léo Lagrange Centre Est	Volet Périscolaire		8 000		
105	Les Francas du Doubs	Parents Solo "Pour elle avec elles, Pour lui avec eux"	1 000			
121	Tour prends garde	Promotion de la pratique des échecs dans les quartiers	1 000			
125	Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)	Info Jeunes Planoise	1 500			
137	PARI - Accompagnement à la scolarité	Accompagnement à la scolarité	15 000 (***)	1 900		
145	Ligue de l'enseignement	Ateliers sportifs et culturels en famille	4 000			
148	ADDSEA SPS	A vos jeux - Liaison CM2-Collège - Escape Game	1 000			
151	ADDSEA SPS	Autour de la culture japonaise	500			
154	Antenne Petite Enfance (*)	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	1 000			
162	Club Arcade	Concours Eloquence inter-lycée	1 000			
166	Association des Autistes de Besançon (AAB)	Acteurs et citoyens	1 000			
189	Tinternet & Cie	Actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation sur les usages du numériques	1 300			
224	Caisse des Ecoles	Programme de Réussite Educative		50 000		
257	MJC Palente-Orchamps	Espace jeunes	2 000			
TOTAL			43 550	59 900	5 000	1 200
TOTAUX			43 550	66 100		
TOTAL GENERAL				109 650		

* Les subventions allouées à l'Antenne Petite Enfance font l'objet d'une délibération spécifique.

**RAPPEL : l'AFEV a bénéficié d'une avance 2023 de 5 000 € de la Direction Contrat de Ville (GBM) et de 2 495 € de la Direction Vie des quartiers (Ville) en dernière programmation 2022

*** RAPPEL : PARI a bénéficié d'une avance 2023 de 5 000 € de la Direction Contrat de Ville (GBM)

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 109 650 €, est financé comme suit :

- 43 550 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM),
- 59 900 € sur le budget de la Direction Education (Ville),
- 5 000 € sur le budget de la Direction Vie des Quartiers (Ville)
- 1 200 € sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville).

C/ Volet Sport

Ce volet comporte 26 actions :

Volet Sport						
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV	Ville PROPOSE		
				Sports	MLCD	DSTP
19	Sporting Futsal Besançon	Création d'une école de Futsal Féminine et poursuite de l'action futsal féminine	1 000	1 000		
22	Club Sauvegarde Karaté	Les femmes d'abord	1 500	500 (500*)		
24	Sporting Futsal Besançon	Futsal pour tous	500	1 000		
29	Association Sportive Les Orchamps Palente (ASOP)	Ecole de Football	2 000	2 000		
31	Association Sportive des PTT (ASPTT)	Intégration par le sport et développement du lien social pour le public jeune	500	500		
32	Association Sportive des PTT (ASPTT)	Action de féminisation : intégration par le sport, réduction des inégalités et lutte contre les discriminations	500	500	500	
34	Club Sauvegarde Karaté	Combat Dignité	2 500		1 000	
35	La Française de Besançon	Création et développement d'une école d'Haltérophilie en partenariat avec d'autres structures du secteur Planoise	500	500		
44	MJC Clairs-Soleils	Club Multisports	1 000	1 000		
46	UFOLEP 25	Ufostreet League Besançon	3 000	500		
55	Dojo Franc Comtois	Sport après l'école - Judo Grette	1 000	1 000		
65	Olympique de Besançon (OB)	L'OB au cœur du Quartier	1 000	500 (1 000 *)		
114	Besançon Académie Futsal	Futsal Académie, Passerelle Académie Futsal, collège Académie Futsal et Lycée Académie Futsal	2 000	1 000		
117	Palente Besançon Handball	Intervention Hand à 4 quartiers Palente et Clairs-soleils puis tournoi vacances estivales	1 000	(1 000 *)		
120	Association Sportive de Patinage Besançon (ASBP)	Glisse pour tous	500	500		
174	Doubs Sud Athlétisme	Besathlé tour 2023	500	500		

Volet Sport						
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV	Ville PROPOSE		
				Sports	MLCD	DSTP
176	Planoise Karaté Academy (PKA)	Sport Citoyen, Sport Santé	1 000	500		
183	Profession Sport Loisirs (PSL)	Espace Sportif de Planoise	2 000	1 750		
185	Promo Sport Besançon	Lutter contre les discriminations sociales et de genre avec le Judo	500	1 000		
188	Promo Sport Besançon	Accès à la pratique du judo pour les publics des quartiers prioritaires	500	1 000		
190	Besançon Université Club Escrime	Escrime Planoise	1 500	500		
191	Besançon Université Club Escrime	Escrime moi l'histoire	500	500		
192	Vesontio Sports Vacances	Vis ton quartier	500	500		1 000
198	Besançon Boxe Academie	Boxe Quartier	1 000	1 500		
260	Sporting Club Planoise	Tournoi de foot mixte / Ecologique et Educatif		1 325		
282	Groupement des jeunes Doubs Centre Foot	Favoriser l'insertion des jeunes sur le territoire via une offre sportive adaptée et de qualité	2 500			
TOTAL			29 000	19 575	1 500	1 000
TOTAUX			29 000	22 075		
TOTAL GENERAL			51 075			

*Montant déjà versé au titre des contrats de développement sportif

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 51 075 €, est financé comme suit :

- 29 000 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM),
- 19 575 € sur le budget de la Direction Sports (Ville),
- 1 500 € sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville),
- 1 000 € sur le budget de la Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville).

D/ Volet Culture et Expression artistique

Ce volet comporte 13 actions :

Volet Culture et expression artistique						
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV	Ville PROPOSE		
				Culture	DVQ	Sports
50	Passe-Muraille - Centre des arts du cirque	Du cirque à Palente-Orchamps	1 500	5 000		
62	Association Na	Heyoka	3 000	3 000		
73	Hôp hôp hôp	Cartographie sensible et photographie du quartier Montrapon	1 200	1 300		
102	VDB - Direction Action Culturelle	Parcours culturels élémentaires	10 000			
103	VDB - Direction Action Culturelle	Parcours culturels maternels	2 000			
134	Association Supersenor	Valoriser la diversité du quartier Clairs-Soleils à travers un projet photo au sein d'un club de sport	1 000	1 000		
138	Association Juste Ici	Les Ateliers Juste Ici Clairs-Soleils	3 000 (*)	4 000		
139	Association Juste Ici	Les Ateliers Juste Ici Planoise	6 000 (*)	10 000	4 000	
142	MOVO	Le Block Party de Movo (Je bouge mon quartier)	3 000	3 000		1 000
169	Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM)	Idencité	4 500	4 500	1 500	
178	Association Na	Lancement saison culturelle	1 500	1 500		
259	La compagnie du Colibri	Résidence de création "En immersion"	1 000	1 000		
266	Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo	Rendez-vous conte	1 000		1 000	
TOTAL			38 700	34 300	6 500	1 000
TOTAUX			38 700	41 800		
TOTAL GENERAL			80 500			

* RAPPEL : Juste Ici a bénéficié en dernière programmation 2022

- d'une avance 2023 de 3 000 € de la Direction Contrat de Ville (GBM) pour l'action « Juste Ici à Clairs-Soleils »
- d'une avance 2022 de 4 000 € de la Direction Contrat de Ville (CUGBM) pour l'action « Juste Ici à Planoise »

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 80 500 €, est financé comme suit :

- 38 700 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM),
- 34 300 € sur le budget de la Direction Action Culturelle (Ville),
- 6 500 € sur le budget de la Direction Vie des Quartiers (Ville),
- 1 000 € sur le budget de la Direction Sports.

E/ Volet Santé et accès aux soins

Ce volet comporte 2 actions :

Santé et accès aux soins			
N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	PROPOSE CUGBM CDV
116	VDB - Direction Hygiène-Santé	De la fourche à la fourchette - de la santé en cuisinant	1 500
135	La compagnie du Colibri	Spectacle "lorsque les poules avaient des dents" - Prévention bucco-dentaire	3 000
TOTAL GENERAL			4 500

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 4 500 €, est financé comme suit :

- 4 500 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM).

F/ Volet Accès aux droits sociaux

Ce volet comporte 6 actions :

Accès aux droits sociaux				
N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	PROPOSE CUGBM CDV	PROPOSE VILLE
				MLCD
2	Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Permanences juridiques	2 000	3 000
15	AC Besançon	Accès aux droits sociaux	1 000	
18	MJC Palente-Orchamps	Accès aux droits	1 000	
41	MJC Clairs-Soleils	Roulotte connectée	750	
136	Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active BFC (CEMEA BFC)	Itinérances numériques et clé d'accès aux Droits	1 500	
146	VDB - Maison de Quartier Planoise	Ateliers linguistiques	4 000	
TOTAL			10 250	3 000
TOTAL GENERAL			13 250	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 13 250 €, est financé comme suit :

- 10 250 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM),
- 3 000 € sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville).

G/ Volet Accès à l'emploi, insertion, accès à la formation et Développement économique

Les 40 projets retenus au titre de cette 1^{ère} programmation s'inscrivent dans 4 objectifs principaux :

- apporter un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (13 projets),
- consolider des permanences emploi dans les quartiers (2 projets),
- agir en faveur de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la politique de la Ville de Besançon (22 projets),
- agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon (3 projets).

Sur ce volet la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur Commerce (CUGBM) se réserve la possibilité d'engager une seconde programmation au titre du Contrat de Ville dans l'hypothèse d'une reconduction des crédits par l'Etat dans le cadre de la Cité de l'Emploi.

1. Soutien aux SIAE

Soutien aux SIAE			
N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	PROPOSE CUGBM DEEESC
3	Centre Omnisports Pierre Croppet	Le Pied à l'Etrier	9 212
4	Avili 25 - SINEO	Insertion par l'activité économique	4 626
5	BTS Blanchisserie Textiles Services	Entreprise insertion	11 326
10	Association Jean Eudes	Atelier Chantier Insertion Blanchisserie du Refuge	9 670
16	Intermed	Accompagnement vers et dans l'emploi	21 256
17	Limpio	Entreprise d'insertion	1 500
37	TRI Quingey	Aide à l'insertion par l'activité économique	11 442
52	Julienne Javel Jardins de Cocagne	Atelier Chantier Insertion	12 789
85	Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	Atelier Chantier Insertion	5 174
100	Gare BTT	Accès à l'emploi et développement économique	20 543
119	Chantiers Départementaux pour l'Emploi Insertion (CDEI)	Mise en place de journées de recrutement sur le quartier de Planoise pour faciliter l'accès à l'emploi sous contrat aidé	19 446
167	Association Patrimoine Insertion (API 25)	Chantier d'insertion Consolidation	9 008
271	Régie des Quartiers	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social en intégrant les habitants	63 000
TOTAUX			198 992

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 198 992 €, est financé sur le budget de la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur Commerce (CUGBM).

2. Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi

Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi			
N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	PROPOSE CUGBM DEEESC
86	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Ateliers de mobilisation vers l'emploi	5 000
87	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Coordination des permanences emploi	16 500
TOTAUX			21 500

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 21 500 €, est financé sur le budget de la Direction Economie Emploi-insertion Enseignement Supérieur Commerce (CUGBM).

3. Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville

Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville					
N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	PROPOSE CUGBM		PROPOSE VILLE MLCD
			DEEESC	CDV	
12	Panorama Etude Formations Conseils	Cuisine Mode d'Emploi	10 000		
13	Panorama Etude Formations Conseils	Ateliers Découvertes des métiers de la restauration	15 000		
20	Réussite Emploi Franche Comté	Les rendez-vous de l'Emploi - Cap Vers l'Emploi	12 000		

Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville					
N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	PROPOSE CUGBM		PROPOSE VILLE MLCD
			DEEESC	CDV	
21	Réussite Emploi Franche Comté	Accompagnement individualisé vers l'emploi dans les quartiers	26 800		
64	Réussite Emploi Franche Comté	Les p'tits Dej' de l'emploi	1 750		
84	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	3 000		
88	Ecole de Production de Besançon	Formation Jeunes Décrocheurs	15 000		
94	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Atelier lutte contre l'illectronisme	2 500		
101	Caisse Solidaire de Franche Comté	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement	8 100		
111	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Accompagnement des personnes Ateliers Savoir de base	7 500		
113	Indibat	Escape Game Découverte des Métiers du BTP	1 858		
122	Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)	Un Job à la Clé	3 000		
168	La Ligue de l'Enseignement - Fédération Doubs	E2C DOUBS	50 000		
170	La Roue de Secours	Location solidaire	4 000		
171	La Roue de Secours	Plateforme Mobilité solidarité	7 000		
172	La Roue de Secours	Bourse aux permis sécurisé	2 500		
173	La Roue de Secours	Garage Solidaire	12 500		
181	ADNA	Bivouac	4 000		
225	Ariq Btp	Cross Job Afest	19 361		
237	Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon	Correspondant Emploi Formation Insertion	29 116(*)		
238	Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon	Accompagnement publics spécifiques jeunes sous mains de justice.	6 000		
246	FETE (Femmes Egalités Emploi)	Forum pour la mixité des formations	1 000		800
269	ADIE	Sensibiliser/promouvoir l'entrepreneuriat dans le QPV		1 500	
TOTAL			241 985	1 500	800
TOTAUX			243 485		800
TOTAL GENERAL			244 285		

Le montant de ce volet qui s'élève à 244 285 € est financé comme suit :

- 241 985 € sur le budget de Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM),
- 1 500 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM),
- 800 € sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville).

(*)A noter que la subvention de 29 116 € est englobée dans le soutien financier alloué à la Mission Locale et fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil de Communauté du 2 mars 2023.

4. Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon

Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon				
N°	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	PROPOSE CUGBM DEEESC	PROPOSE VILLE MLCD
241	BGE Franche Comté	Cités Lab Emergence	90 500	
242	BGE Franche Comté	Service d'animation du centre d'affaire des fabriques	10 000	
243	BGE Franche Comté	Concours talents des cités	3 000	1 000
TOTAUX			103 500	1000
TOTAL GENERAL			104 500	

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 104 500 €, est financé comme suit :

- 1 000 € sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville)
- 103 500 € sur le budget de Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM).

H/ Volet Logement, Habitat et Cadre de vie

Ce volet comporte 2 actions.

Volet Logement, Habitat et Cadre de Vie			
N°	Projets	Maître d'ouvrage	PROPOSE CUGBM CDV
53	Association Julienne Javel	Autoréhabilitation Accompagnée	15 000
268	Groupement des bailleurs sociaux du Doubs	La Récup'mobile	1 000
TOTAL GENERAL			16 000

* La subvention allouée au Groupement des bailleurs sociaux du Doubs fait l'objet d'une délibération spécifique.

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 16 000 €, est financé comme suit :

- 16 000 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM).

I/ Volet Lutte contre les Discriminations et égalité femmes/hommes

Ce volet comporte 16 projets :

Volet Lutte contre les discriminations						
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE		Ville PROPOSE	
			CDV	DEEESC	DSTP	MLCD
23	Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Lutter contre les violences et promouvoir l'égalité toute l'année	500		500	500
47	Solidarité Femmes	Actions collectives accès aux loisirs et à la culture - ateliers artistiques	500			1 500
48	Solidarité Femmes	respect dans les relations filles/Garçons - Prévention des comportements sexistes	1 500			1 000
58	Association Croqu'livre	Pré aux histoires	1 700			2 000
70	Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	Interventions en milieu scolaire, milieu sportif, conférences et commémorations	800			400

Volet Lutte contre les discriminations						
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE		Ville PROPOSE	
			CDV	DEEESC	DSTP	MLCD
95	Léo Lagrange Centre Est	Volet Lutte contre les Discriminations et Egalité Femme-Hommes	5 100 (*)			5 000
123	Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)	Un stage sur mesure		3 000		2 000
124	Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active BFC (CEMEA BFC)	Parole Nomades, la suite ...	2 000			500
140	Association pour le Lien L'entraide et le Droit à la Différence (ALEDD)	Vivre Ensemble	1 000			1 000
144	Ligue de l'enseignement	Sensibiliser, former, mobiliser autour des valeurs de la République et de la lutte contre les discriminations				3 000
179	Planoise Karaté Academy (PKA)	Stop la violence "sport de combat pour femmes"	1 500			
193	Collège Clairs-Soleils	Mixité, inclusion, cohésion : la danse urbaine comme moyen	1 500			
205	Réseau citoyenneté Développement (Récidev)	Mise en place de tables citoyennes à Planoise				1 200
236	BGE Franche-Comté	Elle révèle				500
247	Radio Sud Besançon	Semaine d'éducation contre le racisme	1 000			1 000
251	Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Egalité filles garçons Besançon				1 600
TOTAL			17 100	3 000	500	21 200
TOTAUX			20 100		21 700	
TOTAL GENERAL			41 800			

* RAPPEL : Léo Lagrange a bénéficié d'une avance 2023 de 3 900 € de la Direction Contrat de Ville (GBM) en dernière programmation 2022

Le montant total de ce volet, qui s'élève 41 800 € est financé comme suit :

- 17 100 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM),
- 3 000 € sur le budget de la Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce (CUGBM),
- 500 € sur le budget de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique (Ville),
- 21 200 € sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations (Ville).

J/ Volet Participation des habitants et lien social

Ce volet comporte 26 projets :

Volet Participation des habitants et lien social						
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV	Ville PROPOSE		
				Sports	DVQ	Dév. Durable
11	L'Arc en ciel des Orchamps Palente	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps Palente	7 500			
38	MJC Clairs-Soleils	Raid Aventure des Clairs-Soleils	2 000	1 000		
39	MJC Clairs-Soleils	Espace des Vareilles - Clairs-Soleils	1 500			
45	MJC Clairs-Soleils	Animation en pied d'immeuble	1 500			
54	MJC Palente-Orchamps	Jardin Partagé	1 600			400
57	Les jeunes du quartier des Orchamps	Fête du quartier des Orchamps	2 000			
71	Association pour la promotion de l'information à Montrapon (APIM)	Journal de quartier Boulevard Nord	2 000			
82	Association de Palente	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial	1 200			400
83	Association de Palente	La parenthèse, journal de quartier	1 200			
93	MJC Palente-Orchamps	Animations en pied d'immeuble	3 000			
110	Association pour la promotion de l'information à Montrapon (APIM)	Animations festives et culturelles	500			
126	Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active BFC (CEMEA BFC)	Un terrain d'aventure dans un quartier en renouvellement urbain	4 000			
153	Planoise Valley	Tous ensemble pour Planoise	1 500			
160	Club Arcade	Mieux connaître nos institutions	500			
164	ASEP Besançon	Actions en pieds d'immeubles quartier Viotte	2 000			
165	ASEP Besançon	Actions en pieds d'immeubles Saint-Claude	2 500			
201	Radio Campus Besançon	Radio Montrapon - Saison 3	2 000			
209	Tambour Battant	Vivre ensemble à Battant	3 000			
211	Tambour Battant	Jardin Partagé				400
222	Radio Sud Besançon	Projet radio cités 25	3 500		1 000	

Volet Participation des habitants et lien social						
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV	Ville PROPOSE		
				Sports	DVQ	Dév. Durable
233	Conseil Citoyen Planoise	Fonctionnement du Conseil Citoyen	1 800			
248	Miroirs du Monde	Village du monde	3 000			
263	Club Sauvegarde Karaté	Venue du raid lors de la Caravane des pieds d'immeuble	2 300			
264	Reflet sur le Monde	Elaboration; réalisation projets et échanges	1 200			
270	Club Sauvegarde Karaté	Caravane des Pieds d'immeubles : JO 2024 (*)	5 000			
155A	Planoise Valley	Vide grenier	500			
TOTAL			56 800	1 000	1 000	1 200
TOTAUX			56 800	3 200		
TOTAL GENERAL			60 000			

* RAPPEL : Le Club Sauvegarde karaté a bénéficié d'une avance 2023 de 5 000 € de la Direction Contrat de Ville (GBM) en dernière programmation 2022.

Le montant total de ce volet, qui s'élève 60 000 €, est financé comme suit :

- 56 800 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM),
- 1 000 € sur le budget de la Direction Sports (Ville),
- 1 000 € sur le budget de la Direction Vie des Quartiers (Ville),
- 1 200 € sur le budget de la Mission Développement Durable (Ville).

K/ Valeurs de la République

Ce volet comporte 2 actions :

Volet Valeurs de la République						
N°	Maître d'ouvrage	Projets	CUGBM PROPOSE CDV	Ville PROPOSE		
				DSTP	Sport	MLCD
81	Café Charlie	Promouvoir les valeurs de la République et la Citoyenneté	1 500	500		500
195	Planoise Karaté Academy Besançon (PKA)	Jeune Ceinture noire "Républicain"			1 500	
TOTAL			1 500	500	1 500	500
TOTAUX			1 500	2 500		
TOTAL GENERAL			4 000			

Le montant total de ce volet, qui s'élève à 4 000 €, est financé comme suit :

- 1 500 € sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM),
- 500 € sur le budget de la Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville),
- 1 500 € sur le budget de la Direction Sport (Ville),
- 500 € sur le budget de la Mission Lutte contre les Discriminations (Ville).

L/ Pilotage, Ingénierie, ressources et évaluations

Ce volet comporte 4 projets :

Volet Pilotage, Ingénierie, ressources et évaluations			
N°	Projets	Maître d'ouvrage	PROPOSE CUGBM CDV
28	ASEP Besançon	Référent de Quartier	500
36	MJC Palente-Orchamps	Référent de Quartier	2 000
40	MJC Clairs-Soleils	Référent de Quartier	2 000
112	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Référent de Quartier	1 500
TOTAL GENERAL			6 000

Le montant de ce volet qui s'élève à 6 000 € est financé sur le budget de la Direction Contrat de Ville (CUGBM).

Mme Marie ZEHAF (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

À l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 147 subventions pour les montants suivants :
 - 2 000 € à l'association d'Aide aux Détenus (2AD)
 - 600 € et 600 €, 2 000 € et 500 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
 - 1 000 €, 1 000 €, 2 000 €, 1 000 €, 1 600 €, 3 000 € et 2 000 € à la MJC de Palente
 - 3 350 € à la Ville de Besançon – Direction Petite Enfance
 - 5 000 € à l'Association pour la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
 - 1 000 € aux Francas du Doubs
 - 1 000 € à la Tour prends garde
 - 1 500 €, 3 000 € et 3 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
 - 15 000 € à PARI
 - 4 000 € à la Ligue de l'Enseignement
 - 1 000 € et 500 € à l'ADDSEA SPS
 - 1 000 € et 500 € au Club Arcade
 - 1 000 € à l'Association des Autistes de Besançon (AAB)
 - 1 300 € à Tinternet & Cie
 - 1 000 € et 500 € au Sporting Futsal Besançon
 - 1 500 €, 2 500 €, 2 300 € et 5 000 € au Club Sauvegarde Karaté
 - 2 000 € à l'Association Sportive les Orchamps Palente (ASOP)
 - 500 € et 500 € à l'Association Sportive des PTT (ASPTT)
 - 500 € à La Française de Besançon
 - 1 000 €, 750 €, 2 000 €, 1 500 €, 1 500 € et 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils
 - 3 000 € à UFOLEP 25
 - 1 000 € au Dojo Franc Comtois
 - 1 000 € à l'Olympique de Besançon
 - 2 000 € à Besançon Académie Futsal
 - 1 000 € à Palente Besançon Handball
 - 500 € à l'Association Sportive de Patinage Besançon (ASPB)
 - 500 € à Doubs Sud Athlétisme
 - 1 000 € et 1 500 € à Planoise Karaté Academy
 - 2 000 € à Profession Sport Loisirs
 - 500 € et 500 € à Promo Sport Besançon

- 1 500 € et 500 € à Besançon Université Escrime
- 500 € à Vesontio Sports Vacances
- 1 000 € à Besançon Boxe Academie
- 2 500 € au Groupement des jeunes Doubs Centre Foot
- 1 500 € à Passe-Muraille – Centre des arts du cirque
- 3 000 € et 1 500 € à l'Association Na
- 1 200 € à Hôp hôp hôp
- 10 000 € et 2 000 € à la Ville de Besançon – Direction Action Culturelle
- 1 000 € à l'association Supersenor
- 3 000 € et 6 000 € à l'Association Juste Ici
- 3 000 € à MOVO
- 4 500 € au Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM)
- 1 000 € et 3 000 € à la Compagnie du Colibri
- 1 000 € au syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo
- 1 500 € à la Ville de Besançon – Direction Hygiène-Santé
- 1 000 € à AC Besançon
- 1 500 €, 2 000 € et 4 000 € aux Centres d'entraînements aux méthodes d'éducation active (CEMEA)
- 4 000 € à la Ville de Besançon – Maison de Quartier de Planoise
- 9 212 € au Centre Omnisports Pierre Croppet
- 4 626 € à Avili 25 Sinéo
- 11 326 € à BTS Blanchisserie Textiles Services
- 9 670 € à la Blanchisserie du refuge – Association Jean Eudes
- 21 256 € à Intermed
- 1 500 € à Limpio
- 11 442 € au Tri Quingey
- 12 789 € et 15 000 € à Julienne Javel
- 5 174 €, 5 000 €, 16 500 €, 3 000 €, 2 500 €, 7 500 €, 1 500 € au Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux
- 20 543 € au Gare BTT
- 19 446 € aux CDEI
- 9 008 € à Api 25
- 63 000 € à la Régie des Quartiers
- 10 000 € et 15 000 € à Panorama Etude Formations Conseils
- 12 000 €, 26 800 € et 1 750 € à Réussite Emploi
- 15 000 € à l'Ecole de Production
- 8 100 € à la Caisse Solidaire
- 1 858 € à INDIBAT
- 50 000 € à La ligue de l'Enseignement – Fédération du Doubs
- 4 000 €, 7 000 €, 2 500 € et 12 500 € à la Roue de Secours
- 4 000 € à l'ADNA
- 19 361 € à ARIQ BTP
- 6 000 € à la Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon
- 1 000 € à l'association FETE
- 1 500 € à l'ADIE
- 90 500 €, 10 000 €, 3 000 € à BGE Franche-Comté
- 500 € et 1 500 € à Solidarité Femmes
- 1 700 € à l'association Croqu'livre
- 800 € à la Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)
- 5 100 € à Léo Lagrange Centre Est
- 1 000 € à l'Association pour le Lien L'entraide et le Droit à la Différence (ALEDD)
- 1 500 € au Collège Clairs-Soleils
- 1 000 € et 3 500 € à Radio Sud Besançon
- 7 500 € à l'Arc en ciel Orchamps Palente
- 2 000 € à l'association Les jeunes du quartier des Orchamps
- 2 000 € et 500 € à l'Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon (APIM)
- 1 200 € et 1 200 € à l'Association Palente-Orchamps
- 1 500 € et 500 € à Planoise Valley
- 2 000 €, 2 500 € et 500 € à l'ASEP Besançon

- 2 000 € à Radio campus
- 3 000 € à Tambour Battant
- 1 800 € au Conseil Citoyen de Planoise
- 3 000 € à Miroirs du Monde
- 1 200 € à Reflet sur le Monde
- 1 500 € à Café Charlie

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 7

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Yves GUYEN
Vice-Président

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Ville de
Besançon

CONTRAT
DEVILLE



Passe-Muraille
CENTRE DES ARTS DU CIRQUE



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 30 mars 2023, N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023, N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Passe Muraille, Centre des arts du cirque, représentée par sa Présidente Caroline BESSERO, dûment habilité, dont le siège social est situé 2E rue du Barlot 25 000 Besançon. N° de Siret : 432843670 00022

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon Métropole signé le 21 février 2015 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Loi Lamy du 21 février 2014). Cette dernière repose sur trois orientations stratégiques :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers ;
 - mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leur famille ;
 - renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans la Communauté Urbaine ;
- auxquelles s'ajoutent quatre orientations transversales :
- La participation des habitants ;
 - La jeunesse ;
 - La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes ;
 - Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de La CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » signée, le 21 février 2015, entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) rappelle ces objectifs communs.

Dans ce contexte, l'association Passe Muraille, Centre des arts du cirque, par son implication dans le quartier de Palente-Orchamps, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des 3 parties et le montant des subventions allouées annuellement par la Ville et la CU-GBM à l'association Passe Muraille.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et l'association Passe Muraille de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

La subvention allouée dans le cadre de la présente convention doit à ce titre exclusivement être employée au financement du projet « *Palente fait son cirque* ».

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'un projet triennal (2019 – 2020 – 2021) prolongé d'une année en 2022 et reconduit d'une année supplémentaire en 2023 jusqu'à la fin du Contrat de Ville.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent l'association Passe Muraille pour la réalisation de cette action culturelle au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Palente-Orchamps.

Article 2 - Le projet

Le projet est constitué de 2 axes :

- Faire le cirque à l'école, des ateliers « découverte des arts du cirque » pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles et un accompagnement pédagogique des enseignants, si nécessaire, pour que le projet s'élargisse à une réflexion et une découverte globale du monde circassien.
- Le quartier Palente-Orchamps fait son cirque : un moment de fête pour tous, moment collectif avec des spectacles (ce temps est prévu en septembre 2023).

Article 3 - Engagements de l'association

L'association déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention.

Cette activité est réalisée sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation de la subvention reçue ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...) ;
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de l'association ;

- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
- tout mettre en œuvre pour ancrer le projet dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
- à diversifier les financements de son action. La Ville, la CU-GBM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs ;
- à prendre en charge la location du matériel de sonorisation ou autre, pour les restitutions prévues dans le cadre du projet.

Article 4 – Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 – Engagements financiers

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à l'association Passe Muraille la somme de 5 000 € pour l'année 2023 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2023.

La CU-GBM s'engage à verser, à Passe Muraille la somme de 1 500 € pour l'année 2023, ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions.

Article 6 - Durée

La présente convention est conclue pour une période allant du 1/01/2023 au 31/12/2023.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

L'association signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention, et notamment le comité technique.

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans le quartier prioritaire, son impact sur le public visé et, en lien avec l'association, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet.

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (CGET, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet (MJC Palente,...).

Ce Comité technique de suivi se réunira deux fois par an :

- Avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année

- suiivante (bilan et perspectives) ;
- En fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du CV.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention seront établis par l'association et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour Passe Muraille
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
la Maire,

Pour la Communauté Urbaine
du Grand Besançon Métropole,
Le Vice-Président,

Caroline BESSERO

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 30 mars 2023, N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023, N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Juste Ici, représentée par sa Présidente, Annaïck LE SCOUEZEC dûment habilitée, dont le siège social est situé 10 avenue de Chardonnet 25 000 Besançon. N° de Siret : 533304994 00023

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole signé le 21 février 2015 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Loi Lamy du 21 février 2014). Cette dernière repose sur trois orientations stratégiques :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers ;
- mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leur famille ;
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans la Communauté Urbaine ;

auxquelles s'ajoutent quatre orientations transversales :

- La participation des habitants,
- La jeunesse,
- La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes,
- Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » signée, le 21 février 2015, entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) rappelle ces objectifs communs.

Dans ce contexte, la structure Juste Ici, par son implication dans le quartier de Planoise et de Clairs Soleils, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des trois parties et le montant des subventions allouées annuellement par la Ville et la CU-GBM à l'association Juste Ici.

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'un projet triennal (2018 - 2019 - 2020), porté par Juste Ici qui a déjà donné lieu à l'établissement de premières conventions en 2018 et 2019. Elles furent reconduites en 2020, 2021 et 2022 pour le projet d'origine à Planoise, Clairs Soleils ayant été intégré pour la première année en 2021. Elle est reconduit d'une année supplémentaire en 2023 jusqu'à la fin du Contrat de Ville.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et de Juste Ici de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

Les subventions allouées dans le cadre de la présente convention doivent à ce titre exclusivement être employées au financement des projets « *Les ateliers Juste Ici à Planoise* » et « *Les ateliers Juste Ici à Clairs Soleils* ».

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent l'association Juste Ici pour la réalisation de ces actions culturelles au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise et de Clairs Soleils.

Article 2 - Le projet

Les projets visent à améliorer le cadre de vie par l'accès à la culture, le développement du lien social et par la valorisation des initiatives locales. De façon plus spécifique, les actions ont ici pour objectif de :

- ré-activer la capacité citoyenne, pour chacun, d'agir sur l'utilisation et l'aménagement des espaces communs du quartier,
- révéler le potentiel fédérateur des espaces publics à Planoise et à Clairs Soleils avec des leviers qui permettent d'aller vers une occupation collective de la place publique, en « valorisant le faire-ensemble ».

Pour atteindre ces objectifs, l'association s'appuie sur la mise en place d'animation d'ateliers mobiles de pratique artistique et de création graphique avec les acteurs de territoire (Maison de Quartier, MJC, association, groupe d'habitants,...), qui donneront lieu notamment à la réalisation de mobilier urbain, d'un journal mural ou encore de différentes créations présentées lors d'événements festifs (comme Bol Bol Bol à Planoise).

Article 3 - Engagements de la structure

La structure déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

La structure s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation

- des subventions reçues ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure (notamment administration ou direction de la structure, statuts...);
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de la structure ;
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
- tout mettre en œuvre pour ancrer les projets dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
- à diversifier les financements de ses actions. La Ville, la CU-BGM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs ;
- à prendre en charge la location du matériel de sonorisation pour les restitutions prévues dans le cadre des projets.

Article 4 - Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention. Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 - Engagements financiers

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à Juste Ici la somme de 18 000 € pour l'année 2023 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions (Direction Action Culturelle : 4 000 € pour le projet de Clairs Soleils, 10 000 € pour le projet de Planoise ; Direction Vie des Quartiers : 4 000 € pour le projet de Planoise).

La CU-GBM s'engage à verser, après délibération de son bureau, à Juste Ici la somme de 12 000 € pour l'année 2023 (6 000 € pour le projet de Clairs Soleils, 6 000 € pour le projet de Planoise) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions. Une avance de 7 000 € (répartie comme suit : 3 000 € pour le projet de Clairs Soleils et 4 000 € pour le projet de Planoise) a été votée au Bureau du 27 octobre 2022 et versée à l'association. Les deux projets sont donc soutenus pour un montant total 19 000 € en 2023 (10 000 € pour le projet de Planoise et 9 000 € pour le projet de Clairs-Soleils).

Article 6 - Durée

La présente convention est conclue pour une période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

La structure signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention.

Article 7-1 : Le Comité de Pilotage

Cette instance sera composée de :

Pour la Ville de Besançon : L'adjoint(e) à la Maire délégué(e) à la Culture ou son représentant,

Pour la Communauté Urbaine : La Vice-Présidente en charge du Contrat de Ville ou son représentant,

Pour l'Etat :

- Le DRAC ou son représentant,
- Le Délégué du Préfet.

Il se réunira à minima une fois par an.

Article 7-2 : Le Comité Technique

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans les quartiers prioritaires, son impact sur le public visé et, en lien avec la structure, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet et en rendra compte au Comité de Pilotage.

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle et Direction de la Vie des Quartiers) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (CGET, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet.

Ce Comité technique de suivi se réunira au minimum deux fois par an :

- Avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives),
- En fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du CV.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions soutenues par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention seront établis par la structure et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par la structure de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la structure restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour Juste Ici
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
la Maire,

Pour la Communauté Urbaine
du Grand Besançon Métropole,
Le Vice-Président,

Annaïck LE SCOUEZEC

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU



Ville de
Besançon



École
de musique

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 30 mars 2023, N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023, N° de Siret : 212500565 00016

Et :

La structure Carrefour d'Animation et d'expressions Musicales (CAEM), représentée par sa Présidente, Géraldine GOBET BOILLON dûment habilitée, dont le siège social est situé 13A Avenue d'Ile de France 25 000 Besançon. N° de Siret : 389117425 00022

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon Métropole signé le 21 février 2015 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Loi Lamy du 21 février 2014). Cette dernière repose sur trois orientations stratégiques :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers ;
- mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leur famille ;
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans la Communauté Urbaine ;

auxquelles s'ajoutent quatre orientations transversales :

- La participation des habitants,
- La jeunesse,
- La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes,
- Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » signée, le 21 février 2015, entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) rappelle ces objectifs communs.

Dans ce contexte, la structure CAEM, par son implication dans le quartier de Planoise, participe

pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des trois parties et le montant des subventions allouées annuellement par la Ville et la CU-GBM à la structure CAEM.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et le CAEM de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

La subvention allouée dans le cadre de la présente convention doit à ce titre exclusivement être employée au financement du projet « *Idencité* ».

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent le CAEM pour la réalisation de cette action culturelle au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise (avec possibilité d'ouvrir sur les autres quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole).

Article 2 - Le projet

Le projet est constitué de 3 stages d'une semaine pendant les vacances (d'octobre, février et avril) d'initiation aux pratiques musicale et de danse, avec un apprentissage du jeu en groupe, la participation à la création, à la réalisation et à la mise en scène de concert. Des ateliers (d'écritures, musique) sont prévus et encadrés. La restitution des stages est prévue au Bastion (avril) et à la Rodia (juin).

Un accueil hebdomadaire est assuré par le CAEM tous les mardis de 17h à 18h30 de janvier à décembre. Cette action est à destination des jeunes de 12 à 17 ans des quartiers prioritaires de la ville de Besançon.

Article 3 - Engagements de la structure

La structure déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention.

Cette activité est réalisée sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

La structure s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation de la subvention reçue ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de la structure ;
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat

- de Ville de la CU-GBM ;
- tout mettre en œuvre pour ancrer le projet dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
 - à diversifier les financements de son action. La Ville, la CU-GBM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs ;
 - à prendre en charge la location du matériel de sonorisation pour les restitutions prévues dans le cadre du projet.

Article 4 – Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 – Engagements financiers

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser au CAEM la somme de 6 000 € (4 500 € Direction de l'Action Culturelle, 1 500 € Direction de la Vie des Quartiers) pour l'année 2023 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du projet.

La CU-GBM s'engage à verser, après délibération de son bureau, au CAEM la somme de 4 500 pour l'année 2023 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du projet pour l'année 2023.

Article 6 - Durée

La présente convention est conclue pour une période allant du 1/01/2023 au 31/12/2023.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

La structure signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention, et notamment le comité technique.

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans le quartier prioritaire, son impact sur le public visé et, en lien avec la structure, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle et Direction de la Vie des Quartiers) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (CGET, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet (Rodia, Bastion...).

Ce Comité technique de suivi se réunira deux fois par an :

- Avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives)
- En fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du CV.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par la structure et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par la structure de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la structure restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour le CAEM
La Présidente,

Pour la Ville de
Besançon,
la Maire,

Pour la Communauté
Urbaine du Grand
Besançon Métropole,
Le Vice-Président,

Géraldine GOBET
BOILLON

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée (ADNA)

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée (ADNA), représentée par sa Présidente, Mme Claudine PORTHA, dûment habilitée, dont le siège social est situé 3 place des Lumières, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

L'ADNA perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'ADNA pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'ADNA.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'ADNA, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **4 000 €** au titre de l'activité « **Bivouac** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'ADNA
La Présidente,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Claudine PORTHA

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'association Patrimoine Insertion - API 25, représentée par son Président, M. Denis DAUPHIN dûment habilité, dont le siège social est situé 14 rue Violet 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

API 25 perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à API 25, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à API 25 pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'API 25.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

API 25, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande du GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),

- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 008 €** au titre de l'activité « **Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'Association Patrimoine Insertion 25
Le Président,

Denis DAUPHIN

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Association ARIQ BTP

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'ARIQ BTP, représentée par son directeur général, M. Pierre Yves JEANNIN, dûment habilitée, dont le siège social est situé Immeuble le CLOS DES DUCS 12 rue des grandes 21 121 AHUY

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

L'ARIQ BTP perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'ARIQ BTP pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

La structure a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'ARIQ BTP.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'ARIQ BTP, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **19 731 €** au titre de l'activité « **CROSS JOB AFEST** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'ARIQ BTP
Le Directeur Général,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Pierre Yves JEANNIN

Anne VIGNOT

Entre

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

AVILI 25, représentée par son gérant M. Fabrice CONSOLARO, dûment habilité, dont le siège social est situé 27 rue de Chatillon 25480 ECOLE VALENTIN.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville De Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre la SARL AVILI 25 et Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

La SARL AVILI 25 perçoit, pour son activité, une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Grand Besançon Métropole à la SARL AVILI 25, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier du Grand Besançon Métropole, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la SARL AVILI 25 pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'AVILI 25.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

AVILI 25, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure,

- (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
 - faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
 - faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
 - Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
 - Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **4 626€** au titre de l'activité « **Insertion par l'activité économique** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour AVILI 25
Le Gérant,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Fabrice CONSOLARO

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'association Jean Eudes, représentée par son Président M. Daniel BOUCON dûment habilité, dont le siège social est situé 101 rue de Vesoul 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

L'association Jean Eudes perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association Jean Eudes, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association Jean Eudes pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association Jean Eudes.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association Jean Eudes, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les

- documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation du GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 670 €** au titre de l'activité « **Blanchisserie du Refuge** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Jean Eudes
Le Président,

Daniel BOUCON

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

BGE Franche-Comté - BGE FC, représentée par son Président, Monsieur Bernard BELORGEY, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 C chemin de Palente 25000 Besançon.

Contexte Général

L'Etat et la Caisse des Dépôts ont signé en 2001 un protocole national d'accord avec plusieurs réseaux d'appui à la création d'entreprises pour la mise en place d'un dispositif d'aide à l'émergence de projets de création d'entreprise dans les quartiers de la politique de la ville.

Après expérimentation, ce système a donné lieu à la mise en place de Services d'Amorçage de Projets (SAP), CitésLab à partir du 10 juillet 2005.

Au terme de ces années de fonctionnement et au regard du partenariat engagé avec la BPI à travers son appel à projet, GBM souhaite poursuivre son engagement aux côtés de BGE FC afin de soutenir les missions du service et de le renforcer.

Article 1 - Objet

Les parties souhaitent continuer leur soutien et définir leurs contributions à une intervention de proximité dans les quartiers prioritaires et les communes de GBM visant à développer le nombre des porteurs de projets de création, de reprise ou d'implantation d'entreprises ayant recours à l'accompagnement généraliste ou financier. Pour cela, les parties conviennent de se mobiliser par la mise en place d'un service d'émergence afin de permettre aux porteurs de projets issus des quartiers et des communes de GBM tels que définis à l'article 2 ou souhaitant s'y implanter d'accéder à une offre de services complète et de qualité.

Ce service d'émergence permettra de :

- déterminer les potentiels de projets en adéquation avec le territoire,
- contribuer à une plus grande lisibilité des dispositifs locaux d'accompagnement et de financement à la création d'entreprises,
- mettre en place des actions visant à éveiller l'intérêt de la population et des acteurs locaux pour la création d'entreprise, et à participer à toute initiative dans le cadre de l'émergence,
- informer la population et les acteurs locaux des services proposés,
- assurer un service au public permettant de :
 - faire s'exprimer sans les censurer des idées de création d'entreprises,
 - aider les personnes à formuler leur idée,
 - les faire entrer dans une démarche de construction de projet,
 - les orienter ensuite vers les services adaptés à leur besoin,
 - assurer, en tant que de besoin, une fonction d'intermédiation entre les porteurs de projets et les personnes ou institutions ressources.

Article 2 - Périmètre d'intervention

L'action des deux CitésLab concerne les quartiers de la politique de la ville (QPV) à Besançon (Planoise, pour Cité Lab 1, Clairs Soleils, Brûlard, Montrapon et Palente Pour Cité Lab 2) ainsi que les communes de Grand Besançon Métropole.

Article 3 - Engagements des parties

Les parties s'engagent à prendre toutes dispositions pour assurer les meilleures conditions de fonctionnement du Service d'Émergence.

3.1 - Engagements de BGE FC

BGE FC s'engage à :

- désigner en son sein deux personnes dédiées à ce service, dénommées «chef de projets émergence» (une personne pour chaque poste),
- fournir l'encadrement, la logistique, l'appui technique et méthodologique nécessaires à l'agent d'émergence dans le cadre de l'exercice de la mission et notamment les outils développés dans le réseau des Boutiques de Gestion,
- assurer la formation pour la réalisation des missions décrites à l'article 4,
- s'assurer du bon déroulement des missions du Service d'Émergence,
- contribuer à la professionnalisation des chefs de projets,
- s'assurer que l'agent d'émergence réalise un reporting d'activité et présente, à chaque réunion du comité de pilotage local, un tableau de bord issu de ce reporting, accompagné d'une note d'avancement,
- contribuer activement à toute démarche d'évaluation ou de capitalisation engagée par l'un des financeurs.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

3.2 - Engagements de GBM

GBM s'engage à :

- mettre à disposition des chefs de projets les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, ainsi qu'à la tenue des permanences et ateliers,
- assurer l'accès aux informations, statistiques, études, diagnostics dont elle dispose concernant les quartiers,
- appuyer la démarche des chefs de projets auprès des différents organismes intervenant sur chaque quartier,
- apporter un financement (voir article 6),
- informer les acteurs de l'emploi et de la création d'entreprises de l'agglomération de la mission d'émergence confiée à BGE FC.

Article 4 - Missions des Cheffes de Projets (postes CitésLab 1 et 2)

- **Mission de sensibilisation - animation - détection** en lien avec le réseau de proximité en contribuant à une plus grande lisibilité du dispositif local d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises :
 - mettre en place des actions visant à éveiller l'intérêt de la population et des acteurs locaux pour la création d'entreprises : ensemble les actions de promotion de l'entrepreneuriat sur les quartiers, essaimage et organisation du concours Talents des Cités, action en direction des publics scolarisés et étudiants,
 - détecter les personnes potentiellement créatrices d'entreprises.
- **Mission d'amorçage et orientation :**
 - travailler en individuel ou en collectif autour d'une envie, une idée ou un projet de création d'entreprises,
 - réaliser la mise en relation entre les porteurs de projets.
- **Mission de veille - diagnostic territorial :**
 - récolter et mettre à jour des informations sur le territoire d'intervention,
 - faire la veille, l'accompagnement et le suivi pour les TPE bénéficiaires du dispositif qui ne seraient pas accompagnées par un opérateur d'appui à la création.
- **Mission de maillage :**
 - créer des liens avec les acteurs du territoire pour que ceux-ci deviennent des prescripteurs sur les actions du chef de projet et/ou des ressources pour les publics.

- **Mission de communication :**
 - élaborer des outils de communication et en assurer une diffusion la plus large possible,
 - informer la population et les acteurs locaux des services proposés (avec un accompagnement en amont et un suivi de création).
- **Mission de suivi et évaluation :**
 - veiller à la traçabilité des parcours des porteurs de projets,
 - mettre en œuvre des actions et des outils d'évaluation du dispositif.

Article 5 - Suivi - Evaluation

Des rencontres annuelles entre des représentants de GBM, BGE FC et BPI seront programmées à l'initiative de BGE et/BPI.

Ces rencontres se formaliseront au moins deux fois par an (Comités de Pilotage) et en tant que de besoin pour suivre l'avancement du projet. Des comités techniques (au moins deux par an) seront organisés pour suivre l'avancement des projets et seront programmés à l'initiative des parties prenantes de la présente convention.

Leur rôle est de :

- suivre la mise en œuvre de la mission et les résultats obtenus,
- valider le plan d'action de la période à venir,
- valider le budget annuel de la mission.

Un bilan sera établi chaque année pour chacun des postes.

Article 6 - Engagements financiers

6.1 - Evaluation du coût de la mission d'émergence

Le cout annuel de la mission est estimé à 144 801 € pour l'année 2023.

6.2 - Participation 2023 et modalités de versements

Le financement de cette mission sera assuré via une subvention à hauteur de 90 500 € de GBM conformément à la demande du porteur BGE FC.

La collectivité se libérera des sommes dues en procédant au versement sur le compte ouvert au nom de la BGE FC.

Pour 2023 la participation de GBM s'effectue en deux versements :

- 72 400 euros (80%) à la signature de la présente convention,
- Le solde soit 18 100 euros (20%), sur présentation du bilan de l'année.

Article 7 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 8 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 9- Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 10 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 11 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 12 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Boutique de Gestion de Franche-
Comté
Le Président,

Bernard BELORGEY

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention 2023 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à la BOUTIQUE DE GESTION DE FRANCHE-COMTE

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

La Boutique de Gestion de Franche-Comté - BGE FC, représentée par son Président, M. Bernard BELORGEY, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 C chemin de Palente 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment dans le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

La BGE FC mène des activités d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise, de conseil, de formation, de services aux entreprises, d'études et de gestion des pépinières.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre à GBM de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 60 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association BGE FC pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées à l'initiative et sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à l'association BGE FC une subvention d'un montant de **13 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit ci-après. Cette subvention est versée au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion ».

Cette subvention est ventilée comme suit : **Animation du Centre d'affaire des Fabriques ; Talents des Cités 2023** ;

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 000 €** au titre de l'activité « **Animation du Centre d'affaire des Fabriques** » pour l'année 2023. Il est précisé que BGE développera dans le cadre de sa mission les outils nécessaires, notamment numériques, pour mettre à disposition des entreprises et des créateurs les lieux d'accueil disponibles sur son territoire d'intervention. Une attention particulière sera portée sur les territoires proches des QPV et des zones péri-urbaines.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « **Talents des Cités 2023** » pour l'année 2023.

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Boutique de Gestion de Franche-Comté
Le Président,

Bernard BELORGEY

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

La SARL Blanchisserie Textile Services - BTS, représentée par son gérant M. Jean-Michel LAFORGE, dûment habilité, dont le siège social est situé ZA La Planche 25770 FRANOIS.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

BTS BLANCHISSERIE perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à BTS BLANCHISSERIE, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à BTS BLANCHISSERIE pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de BTS BLANCHISSERIE.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

BTS BLANCHISSERIE, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les

- documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **11 326 €** au titre de l'activité « **Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la SARL Blanchisserie Textile Services
Le Gérant,

Jean-Michel LAFORGE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville – Appel à projets 2023
Convention 2023 relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire
– Caisse Solidaire

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire – Caisse Solidaire, représentée par sa Présidente, Mme Anne Paule ROBERT, dûment habilité, dont le siège social est situé 6, rue de la Madeleine, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

La Caisse Solidaire perçoit pour son activité générale, visant à favoriser l'insertion économique et sociale des publics les plus vulnérables qui n'ont pas accès au crédit dans le système bancaire classique, une aide au fonctionnement au titre de son activité de micro-crédit.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la Caisse Solidaire pour la réalisation de ces actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et notamment celles résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),

- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **8 100 €** au titre de l'activité « **Lutte contre l'exclusion bancaire et le surendettement** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Franc-Comtoise de
Financement Solidaire – Caisse Solidaire
La Présidente,

Anne Paule ROBERT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention 2023 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion - CDEI

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023

Et :

L'association Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion - CDEI, représentée par son Président, M. Jacques MONIOTTE, dûment habilité, dont le siège social est situé 1, rue Belleville Z.A. La Planche, 25770 Franois.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

L'association CDEI perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM aux CDEI, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien aux CDEI pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive des CDEI.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Les CDEI, s'engagent par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure,

- (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
 - faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
 - faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
 - Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
 - Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **19 446 €** au titre de l'activité « **Accompagnement vers mise en situation de travail** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Chantiers Départementaux
pour l'Emploi d'Insertion
Le Président,

Jacques MONIOTTE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'association Panorama Etudes Formations Conseils, représentée par son Président, M. Marc FERRIE, dûment habilité, dont le siège social est situé 3-7 rue Albert Marquet 75020 Paris.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

L'association Panorama Etudes Formations Conseils mène des activités visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre à GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association Panorama Etudes Formations Conseils pour la réalisation de ces actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et notamment celles résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,

- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à l'association une subvention d'un montant total de **25 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023 (cf. paragraphe « Contexte Général »).

Cette subvention est ventilée comme suit : « **Cuisine Mode D'emploi(s)** » ; « **Ateliers découverte métiers - Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon** »

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 000 €** au titre de l'activité « **Cuisine Mode D'emploi (s)** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **15 000 €** au titre de l'activité « **Ateliers découverte métiers - Cuisine Mode d'Emploi(s) Besançon** ».

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Panorama
Etudes Formations Conseils
Le Président,

Marc FERRIE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'association Centre Omnisports Pierre Croppet, représentée par son Président, M. Alain BARBERON, dûment habilité, dont le siège social se situe 11, route de Gray 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

Le Centre Omnisport Pierre Croppet (COPC) perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM au COPC, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien au COPC pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du COPC.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le COPC, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure,

- (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
 - faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM
 - GBM à la réalisation des actions de la structure,
 - faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
 - Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
 - Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 212 €** au titre de l'activité « **Chantier d'insertion – le Pied à l'Etrier** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour le Centre Omnisports Pierre Croppet
Le Président,

Alain BARBERON

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention 2023, 2024, 2025 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

Le Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux (CQRSF), association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 1 avenue Ducat à Besançon, représentée par son Président, M. Denis POIGNANT, ci-après dénommée « Le Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux ou l'association »

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville du Contrat de Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

Le CQRSF perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien au CQRSF pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du CQRSF.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le CQRSF, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les

- documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à l'association une subvention d'un montant total de **39 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023 (cf. paragraphe « Contexte Général »).

Cette subvention en 2023 est ventilée comme suit : **Coordination des permanences emploi ; Atelier Chantier d'Insertion ; Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base ; Atelier de lutte contre l'illectronisme; Animation Ateliers Mobilisation Emploi ; accompagnement des publics sortis de parcours d'insertion.**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **16 500 €** au titre de l'activité « **Coordination des permanences emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **5 174 €** au titre de l'activité « **Atelier Chantier d'Insertion** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 500 €** au titre de l'activité « **Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **2 500 €** au titre de l'activité « **Atelier de lutte contre l'illectronisme** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **5 000 €** au titre de l'activité « **Animation Ateliers Mobilisation vers l'emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3000 €** au titre de l'activité « **Accompagnement des publics sortis de parcours d'insertion** ».

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente

convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023, 2024, 2025 à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour Le Comité de Quartier
Rosemont Saint- Ferjeux
Le Président,

Denis POIGNANT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

Le Centre Régional d'Information Jeunesse - CRIJ, représentée par son Président, M. Denis LAMARD dûment habilité, dont le siège social est situé 27 rue de la République, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

Le CRIJ de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient le CRIJ pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du CRIJ.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le CRIJ, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de structure,

- (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
 - faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
 - faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
 - Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
 - Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant de **6 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit ci-après. Cette subvention est versée au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volets « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion » et « Lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes ») pour l'année 2023.

Cette subvention est ventilée comme suit : **Un job à la clef ! ; Un stage sur mesure**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « Un job à la clé ! ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « Un stage sur mesure ».

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un

avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour le CRIJ
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Denis LAMARD

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

À la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs, représentée par son Président, M. Willy BOURGEOIS, dûment habilité, dont le siège social est situé 27 rue de la République, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

La ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive à la ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

La ligue de l'enseignement – Fédération du Doubs, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,

- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Engagement de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Article 4.1 – Les objectifs 2023

GBM fixe à l'E2C des objectifs associés à un ou plusieurs indicateurs de suivi afin de mesurer l'efficacité de l'E2C au regard des attentes de Grand Besançon Métropole.

Ces indicateurs de suivi ont vocation à se transformer en indicateurs de performance. Un travail sera mené sur l'année 2023 avec les services de l'Etat et l'E2C dans cette optique.

Objectifs	Indicateur
Objectif 1 : Mobiliser les structures de formation présentes sur GBM	Nombre de jeunes orientés vers des dispositifs de formation type Région ou spécifiques
Objectif 2 : Accueillir des jeunes éloignés de l'emploi	Nombre de jeunes repérés par l'E2C/ jeunes intégrés en parcours à l'E2C. (Mesure de la capacité d'aller vers)
Objectif 3 : Etablir un partenariat avec les entreprises du territoire	Nombre de périodes d'immersion réalisées dans des entreprises y celles signataires du PAQTE Et nombre de jeunes concernés.
Objectif 4 : Accompagner des Jeunes éloigner de l'emploi	Nombre de jeunes accompagnés issus des QPV / nombre de Jeunes entrées à l'E2C.

Article 4.2 – Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **50 000 €** au titre de l'activité « **E2C du DOUBS** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion.

Article 5 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 6 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 7 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 9 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 10 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 11 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Ligue de l'Enseignement Bourgogne
Franche Comté,
Le Président,

Philippe CLAUS

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Association FETE – Femmes Egalité Emploi

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'Association, FETE – Femmes Egalité Emploi (FETE) représentée par son Président, M. BEAUXIS AUSSALET MEDHI, dûment habilitée, dont le siège social est situé 10 RUE JEAN RENOIR, 21000 DIJON

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

FETE perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient FETE pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de FETE.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

FETE, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 000 €** au titre de l'activité «**FORUM POUR LA MIXITE DES FORMATIONS**» pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour FETE
La Présidente,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Medhi BEAUXIS AUSSALET

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'association GARE BTT, représentée par son Président, M. Jean-Paul GAUME, dûment habilité, dont le siège social est situé 26 Rue de l'Eglise 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

Le GARE BTT perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM au GARE BTT, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien au GARE BTT pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du GARE BTT.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le GARE BTT, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les

- documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
 - faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
 - Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
 - Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **20 543 €** au titre de l'activité « **Accès à l'emploi et développement économique** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association GARE BTT
Le Président,

Jean-Paul GAUME

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention 2023 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à INDIBAT de Besançon

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

INDIBAT, représentée par sa gérante Sophie BRUNSMANN, dûment habilitée, dont le siège social est situé au Bâtiment ECOPOLE 4 RUE CAMILLE FLAMMARION à BESANÇON (25000).

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

INDIBAT perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à INDIBAT pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'INDIBAT.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

INDIBAT de Besançon, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de INDIBAT, (notamment administration ou direction d'INDIBAT, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 858 €** au titre de l'activité « **Escape Game – Découverte des métiers du BTP** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour INDIBAT de Besançon,
La Gérante,

Sophie BRUNSMANN

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'Association INTERMED, représentée par sa Présidente, Mme Marion STREICHER, dûment habilitée, dont le siège social est situé 121 grande Rue 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

INTERMED perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à INTERMED et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à INTERMED pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'INTERMED.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

INTERMED, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),

- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **21 256 €** au titre de l'activité « **Accueillir, accompagner vers et dans l'emploi** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association INTERMED
La Présidente,

Marion STREICHER

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'association LIMPIO, représentée par sa Présidente Mme Mathilde HUOT-MARCHAND, dûment habilitée, dont le siège social est situé 121 Grande Rue 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

INTERMED perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association LIMPIO et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association LIMPIO pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association LIMPIO.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

LIMPIO, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,

- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 500 €** au titre de l'activité « **Accompagner Vers et dans l'Emploi** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association LIMPIO
La Présidente,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Mathilde HUOT-MARCHAND

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du bureau du 30 mars 2023,

Et :

La Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon représentée par son Président, M. Didier PAINÉAU, dûment habilité, dont le siège social est situé 10 C rue Midol 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre la Mission Locale et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour l'année 2023.

GBM apporte une contribution significative au financement de la Mission Locale en supportant des charges de différente nature.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre à GBM de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à la structure, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la Mission Locale pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de la structure

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),

- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **6 000 €** au titre de l'activité « **Accompagnement des personnes placées sous mains de justice** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par la structure et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, la structure s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Mission Locale – Bassin d'emploi de
Besançon,
Le Président,

Didier PAINEAU

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention 2023 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association Régie des quartiers

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'association Régie des Quartiers, représentée par son Président, M. Jean-Luc BOYER, dûment habilité, dont le siège social se situe 24 rue de Chalezeule 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

La Régie des Quartiers perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à la Régie des Quartiers, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à la Régie des Quartiers pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la Régie des Quartiers.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

La Régie des Quartiers, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,

- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **63 000 €** au titre de l'activité « **Amélioration du Cadre de Vie dans les quartiers d'habitat social** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Régie des Quartiers
Le Président,

Jean-Luc BOYER

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville – Appel à projets 2023

Convention 2023, 2024, 2025 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association Réussite Emploi Franche-Comté

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'association Réussite Emploi Franche Comté (REFC), représentée par son Président, M. Jean Charles THOULOZE, dûment habilité, dont le siège social est situé 12 Rue Léonard de Vinci, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville de Grand Besançon Métropole, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),

- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à l'association une subvention d'un montant total de **40 550 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Cette subvention est ventilée comme suit : **Les P'tits déjeuners de l'emploi ; Les rendez-vous de l'emploi dans les quartiers ; Accompagnement individualisé vers l'emploi ;**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **12 000 €** au titre de l'activité « **CAP VERS L'EMPLOI - Les rendez-vous de l'emploi dans les quartiers** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 750 €** au titre de l'activité « **Les p'tits déj' de l'emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **26 800 €** au titre de l'activité « **Accompagnement individualisé vers l'emploi** ».

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2021.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023, 2024, 2025 à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Réussite Emploi Franche Comté
Le Président,

Jean Charles THOULOZE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Avenant à la convention 2023, 2024, 2025 entre Grand Besançon Métropole au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association ROUE DE SECOURS

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'association Roue de Secours, représentée par son Président, M. Jean-Jacques BRETILLOT, dûment habilité, dont le siège social est 13 rue Krug, 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville de Grand Besançon Métropole, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

La Roue de Secours perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'Association ROUE DE SECOURS dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2022

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de LA ROUE DE SECOURS.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Article 2 - Engagements de l'association

LA ROUE DE SECOURS, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,

- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à l'association une subvention d'un montant total de **26 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Cette subvention est ventilée comme suit : **Bourse au permis sécurisé ; Garage Solidaire ; Location Solidaire ; Plateforme mobilité solidaire ;**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **2 500 €** au titre de l'activité « **Bourse au permis sécurisé** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **12 500 €** au titre de l'activité « **Garage Solidaire** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **4 000 €** au titre de l'activité « **Location solidaire** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 000 €** au titre de l'activité « **Plateforme mobilité solidaire** ».

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023, 2024, 2025 à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Roue de Secours
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Jean-Jacques BRETILLOT

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023
Convention 2023 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association TRI

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023

Et :

L'association TRI, représentée par son Président, M. Luc SCHIFFMANN, dûment habilité, dont le siège social est situé ZA la Blanchotte 25440 QUINGEY.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

L'association TRI perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM aux TRI, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association TRI pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association TRI

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association TRI, s'engagent par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les

- documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **11 442 €** au titre de l'activité « **Aide à l'insertion par l'activité économique des personnes habitant les QPV** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association TRI
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Luc SCHIFFMANN

Anne VIGNOT



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention 2023 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Ecole de Production de Besançon

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'Ecole de production de Besançon, représentée par son Président, M. Michel GOETZ, dûment habilité, dont le siège social est situé 4, rue Sophie Germain 25043 BESANÇON Cedex.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

L'Ecole de production de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2023, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à l'Ecole de production de Besançon pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'Ecole de production de Besançon.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'Ecole de production de Besançon, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'Ecole de production, (notamment administration ou direction de l'Ecole de production, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **15 000 €** au titre de l'activité « **Formation de jeunes décrocheurs** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'Ecole de production de Besançon,
Le Président,

Michel GOETZ

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau en date du 30 mars 2023, ci-après dénommée «GBM »

Et :

La Ville de Besançon, représentée par son Premier Adjoint, M. Abdel GHEZALI, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2023, ci-après dénommée « La Ville de Besançon »

Et :

L'association dénommée **MJC Palente** association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 24 rue des roses à Besançon, N°SIRET : 778 298 141 00012 représentée par son Président, M. Jean-Louis PHARIZAT,

Désignée sous le terme «l'association», d'autre part,

Contexte Général

La MJC de Palente qui dispose d'un agrément « animation globale » mène dans ce cadre des actions d'animation et d'insertion.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets 2023 du contrat de ville de Grand Besançon Métropole et a vocation à consolider le partenariat entre l'association, GBM et la Ville de Besançon.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle a pour objet de financer les actions menées par l'association en direction des publics des quartiers prioritaires du contrat de ville du Grand Besançon.

D'autres subventions, émanant d'autres partenaires du contrat de ville de Grand Besançon Métropole, pourront le cas échéant venir compléter les financements prévus au titre des présentes.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient MJC Palente-Orchamps pour la réalisation des actions « Accès aux droits », « Référent de quartier », « Parlo'thé », « jardin partagé » « loisirs en famille », « Animations en pieds d'immeubles » et « espace jeunes » déposées dans le cadre de l'appel à projets 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association déclare être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets, tels que décrits dans les dossiers déposés au titre de l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie des aide, objet de la présente convention au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM et à la Ville les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM et de la Ville, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM et la Ville de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM et de la Ville de Besançon à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à la MJC Palente-Orchamps :

- une subvention d'un montant de 1 000 € (CDV GBM) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « Accès aux droits ».
- une subvention d'un montant de 2 000 € (CDV GBM) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « Référent de quartier »
- une subvention d'un montant de 1 000 € (CDV GBM) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « Parlo'thé ».
- une subvention d'un montant de 2 000 € (1 600 € CDV GBM et 400 € Développement Durable Ville de Besançon) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme «Jardin partagé ».
- une subvention d'un montant de 1 000 € (CDV GBM) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « Loisirs en famille »,
- une subvention d'un montant de 3 000 € (CDV GBM) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « Animations en pieds d'immeubles »,
- une subvention d'un montant de 2 000 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « Espaces jeunes ».

Article 4 - Versement de la subvention

Les subventions seront versées en une seule fois après signature des présentes.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM et la Ville de Besançon dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

En cas de non exécution de cette convention par l'association, GBM et la Ville de Besançon peuvent exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 - Frais

Tous les frais, droits ou taxes pouvant frapper la présente convention sont à la charge de l'association.

Article 9 - Interprétation, litiges, tolérance

Pour toutes les contestations portant sur l'application ou l'interprétation de cette convention, les tribunaux de Besançon sont seuls compétents.

Article 10 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 11 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable, à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2023 (sans préjudice du bilan à présenter dans les conditions fixées à l'article 5).

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la MJC Palente,
Le Président,

Pour la Communauté Urbaine
de Grand Besançon
Métropole
La Présidente,

Pour la Ville de
Besançon,
Le Premier Adjoint

Jean-Louis PHARIZAT

Anne VIGNOT

Abdel GHEZALI

Entre :

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau en date du 30 mars 2023, ci-après dénommée «GBM »

Et

La Ville de Besançon, représentée par son Premier Adjoint, M. Abdel GHEZALI, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2023, ci-après dénommée « La Ville de Besançon »

Et :

L'association dénommée **MJC Clairs-Soleils** association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 67 rue de Chalezeule à Besançon, N°SIRET : 778 298 133 00043 représentée par son Président, M. Jean-Marie DAME

Désignée sous le terme «l'association», d'autre part,

Contexte Général

La MJC Clairs-Soleils qui dispose d'un agrément « animation globale » mène dans ce cadre des actions d'animation et d'insertion.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets 2023 du contrat de ville de Grand Besançon Métropole et a vocation à consolider le partenariat entre l'association, GBM et la Ville de Besançon.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle a pour objet de financer les actions menées par l'association en direction des publics des quartiers prioritaires du contrat de ville de Grand Besançon Métropole.

D'autres subventions, émanant d'autres partenaires du contrat de ville de Grand Besançon Métropole, pourront le cas échéant venir compléter les financements prévus au titre des présentes.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM et la Ville de Besançon soutiennent la MJC Clairs-Soleils pour la réalisation des actions : « Raid Aventure », « Espace de vie sociale des Vareilles », « Référent de Quartier », « Roulotte connectée », « Club multisports Clairs-soleils », et « Animations en pieds d'immeubles » et déposées dans le cadre de l'appel à projets 2023.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association déclare être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets, tels que décrits dans les dossiers déposés au titre de l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie des aides, objet de la présente convention au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM et à la Ville les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, et de la Ville, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM et la Ville de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM et de la Ville de Besançon à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM et la Ville de Besançon versent à la MJC Clairs-Soleils :

- une subvention d'un montant de 2 000 € (CDV GBM) et 1 000 € (Sport Ville de Besançon) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « Raid Aventure ».
- une subvention d'un montant de 1 500 € (CDV GBM) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « Espace de vie sociale des Vareilles ».
- une subvention d'un montant de 2 000 € (CDV GBM) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « Référent de Quartier ».
- une subvention d'un montant de 750 € (CDV GBM) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « Roulotte connectée »
- une subvention d'un montant de 1 000 € (CDV GBM) et 1 000 € (Sport Ville de Besançon) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions « Club Multisports Clairs-Soleils ».
- une subvention d'un montant de 1 500 € (CDV GBM) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme « animations en pieds d'immeubles »

Article 4 - Versement de la subvention

Les subventions seront versées après signature des présentes.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM et la Ville de Besançon dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

En cas de non exécution de cette convention par l'association, GBM et la Ville de Besançon peuvent exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 - Frais

Tous les frais, droits ou taxes pouvant frapper la présente convention sont à la charge de l'association.

Article 9 - Interprétation, litiges, tolérance

Pour toutes les contestations portant sur l'application ou l'interprétation de cette convention, les tribunaux de Besançon sont seuls compétents.

Article 10 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 11 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable, à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2023 (sans préjudice du bilan à présenter dans les conditions fixées à l'article 5).

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour la MJC Clairs-Soleils,
Le Président,

Pour la Ville de
Besançon
Le Premier Adjoint,

Pour la Communauté Urbaine
de Grand Métropole,
La Présidente,

Jean-Marie DAME

Abdel GHEZALI

Anne VIGNOT



CONTRAT
DEVILLE



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 30 mars 2023, N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023, N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'association NA, représentée par sa Présidente Brigitte HYON, dûment habilitée, dont le siège social est situé à la Friche Artistique, 10 avenue de Chardonnet 25 000 Besançon. N° de Siret : 439852419 00027

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole signé le 21 février 2015 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Loi Lamy du 21 février 2014). Cette dernière repose sur trois orientations stratégiques :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers ;
 - mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leur famille ;
 - renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans la Communauté Urbaine ;
- auxquelles s'ajoutent quatre orientations transversales :
- La participation des habitants ;
 - La jeunesse ;
 - La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes ;
 - Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » signée, le 21 février 2015, entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) rappelle ces objectifs communs.

Dans ce contexte, l'association NA, par son implication dans le quartier de Palente-Orchamps,

participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des 3 parties et le montant des subventions allouées annuellement par la Ville et la CU-GBM à l'association NA.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et l'association NA de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

Les subventions allouées dans le cadre de la présente convention doivent à ce titre exclusivement être employée au financement des projets « *Heyoka* » et « *Lancement de saison* ».

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent l'association NA pour la réalisation de ces actions culturelles au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Palente-Orchamps.

Article 2 - Le projet

Le projet Heyoka a pour objectif la création d'un carnaval, de réunir tous les participants potentiels, jeunes et moins jeunes, enfants et parents, monde scolaire et associations, amateurs et professionnels, novices ou initiés au monde du mouvement et de la musique, autour d'une même thématique et d'un événement à bâtir ensemble, à partir d'ateliers de pratiques artistiques. Plusieurs temps festifs sont prévus sur le quartier Orchamps-Palente en avril et mai 2023 ainsi qu'en juin 2023, en centre-ville de Besançon, dans le cadre du festival Jours de danse.

Le projet de Lancement de saison propose la mise en place d'un évènement festif ouvert à tous, le 30 avril 2023 place Olof Palme, rassemblant tous les acteurs culturels implantés sur le quartier de Palente. Chaque structure proposera un atelier/spectacle en lien avec son médium artistique.

Article 3 - Engagements de l'association

L'association déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention.

Cette activité est réalisée sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation des subventions reçues,
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,

- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de l'association,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM,
- tout mettre en œuvre pour ancrer les projets dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se dérouleront les projets.
- à diversifier les financements de ses actions. La Ville, la CU-GBM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs.
- à prendre en charge la location du matériel de sonorisation ou autre, pour les restitutions prévues dans le cadre des projets.

Article 4 – Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation des subventions et à leurs reversements au Trésor Public.

Article 5 - Engagements financiers

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à l'association NA la somme de 4 500 € pour l'année 2023 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions (3 000 € pour le projet « Heyoka », 1 500 € pour le projet « Lancement de saison ! »).

La CU-GBM s'engage à verser, à l'association NA la somme de 4 500 € (3 000 € pour le projet « Heyoka », 1 500 € pour le projet « Lancement de saison ! ») pour l'année 2023.

Article 6 - Durée

La présente convention est conclue pour une période allant du 1/01/2023 au 31/12/2023.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

L'association signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention, et notamment le comité technique.

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans le quartier prioritaire, son impact sur le public visé et, en lien avec l'association, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet.

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (CGET, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet.

Ce Comité technique de suivi se réunira deux fois par an :

- Avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives) ;

- En fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de Ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention seront établis par l'association et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour L'association NA
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
la Maire,

Pour la Communauté Urbaine
du Grand Besançon Métropole,
Le Vice-Président,

Brigitte HYON

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
OUI	1	Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	Classes ambassadrices de l'égalité - CM2	Education, Parentalité, Jeunesse Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Montrapon	Mettre en place la phase 3 du projet à destination des élèves de CM2 de l'école primaire Brossolette visant à les faire réfléchir sur les représentations sexuées et l'égalité du genre afin de faire évoluer leurs conceptions, acquises et subies, dans les cadres familial, scolaires, ou médiatique.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	2	Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	Permanences juridiques	Accès aux droits sociaux Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	Mettre en place des permanences juridiques sur les quartiers politique de ville afin de : - soutenir l'accès au droit des femmes et plus largement des familles - Aider dans les démarches administratives juridiques et de défense des droits - Lutter contre les violences faites aux femmes et proposer un accompagnement juridique renforcé	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	3	Centre Omnisports Pierre Croppet	Atelier chantier d'insertion "Le Pied à l'Etrier"	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Accompagner des personnes en difficulté socioprofessionnelle et/ou en situation de handicap vers des acquisitions de compétences et un accès à une formation ou un emploi en s'appuyant notamment sur le cheval de trait comme outil de socialisation.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	4	AVILI 25 - SINEO	Insertion par l'activité économique	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Soutien à l'accompagnement des publics en insertion - Agrément ESUS - Structure qui travaille bcp avec les concessionnaires de véhicules -	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	5	Blanchisserie Textiles Services (BTS)	Insertion par l'activité économique des personnes en difficultés sur le bassin de Besançon	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Soutien à l'accompagnement des publics en insertion majoritairement en direction du public féminin - Participation aux actions de recrutement local - Objectif : accueillir et accompagner un maximum de personnes fragilisées vers un retour à l'emploi	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	7	Côté Cour	Créer la rencontre artistique par la diffusion de spectacles et la mise en œuvre d'ateliers de pratique	Culture, Expression artistique	Tous les quartiers	Proposer aux structures un partenariat de diffusion culturelle s'articulant selon deux modalités : - en temps scolaire : défendre un projet d'éducation artistique pour permettre aux enfants scolarisés d'avoir accès à une programmation - hors temps scolaire : en direction des familles et des périscolaires.	Projet à examiner en programmation complémentaire
OUI	8	Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	Classe ambassadrices de l'Egalité - Ecoles primaires CM1	Education, Parentalité, Jeunesse Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Montrapon	- Réactions des élèves et débat à propos de la vidéo Vinz et Lou - Travail autour de la notion de respect dans les relations filles-garçons avec la lecture et l'analyse de 2 histoires - Décoration de supports visuels pour les slogans - Suspension des réalisations de la classe ambassadrice dans le but de sensibiliser les autres classes à l'égalité et au respect entre filles et garçons	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	9	RB Entertainment	Court métrage Planoise	Culture, Expression artistique	Planoise	- Ateliers techniques et cinématographiques avec un groupe de 10 jeunes pour la réalisation d'un court-métrage de comédie - Diffusion du court-métrage au grand public	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	10	Blanchisserie du Refuge - Association Jean Eudes	Chantier d'insertion "blanchisserie du Refuge"	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Accompagnement de public en insertion essentiellement féminin compte tenu de l'activité proposée et issues du QPV - Encadrement social, professionnel et technique (soutien par un contrat de travail signé avec le Chantier d'Insertion + outil pédagogique de réinsertion)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	11	L'Arc en ciel des Orchamps Palente	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps Palente	Participation des Habitant, Lien social	Palente-Orchamps	Favoriser le lien social et intergénérationnel en proposant mensuellement et tout au long de l'année des sorties et des animations (loto gourmand, défilé du carnaval, sorties loisirs, événements culturels, ...)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	12	Panorama Etudes Formations Conssseils	Cuisine mode d'Emploi (s)	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Formation cuisine et service en restauration - Formations itinérantes dans les territoires ruraux - Faire accéder à un emploi à travers une formation innovante pour des publics fragiles et éloignés de l'emploi notamment résidant les QPV - Stage de 3 semaines (105 heures) en entreprise	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	13	Panorama Etudes Formations Conssseils	Ateliers découverte métiers - Cuisine Mode d'Emploi(s)	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- 5 Journées d'apprentissage des postures (par le théâtre) et de découverte des métiers de la restauration (cuisine, service en salle et bartending)	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	14	MJC Clairs-Soleils	La Culture à Clairs-Soleils	Culture, Expression artistique	Clairs-soleils	Intégrer des animations culturelles et artistiques dans les 4 grands événements phares de la structure : Lumières d'hiver, les Printemps des Clairs Soleils, Fête de quartier et Spectacle de rentrée scolaire en septembre.	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	15	AC Besançon	Accès aux droits sociaux	Accès aux droits sociaux	Tous les quartiers	Accueillir, aider et accompagner les publics dans leurs démarches administratives (pôle emploi, CAF, RSA, logement, ...) en mettant à disposition des ressources humaines et matérielles .	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	16	Intermed	Accompagnement ves et dans l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Soutien à l'accompagnement des publics en insertion.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	17	Limpio	Accompagnement ves et dans l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Soutien à l'accompagnement des publics en insertion en proposant un accompagnement individualisé comprenant : la définition du projet, des actions collectives, des formations, des ateliers CV, des évaluations de compétences, la délivrance de badges numériques valorisant les compétences ...	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	18	MJC Palente	Accès aux droits	Accès aux droits sociaux	Palente-Orchamps	Aider et/ou accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives par le biais de 2 actions hebdomadaires : les permanences des écrivains publics bénévoles et des ateliers informatiques pour s'initier aux démarches administratives en ligne.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	19	Sporting Futsal Besançon	Création d'une école de Futsal Féminine et poursuite de l'action futsal féminine	Sport Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Proposer une pratique féminine aujourd'hui inexistante chez les petites ou très difficile d'accès pour les filles plus âgées en créant une école de futsal féminine - Offrir les licences aux publics issus des quartiers relevant de la politique de la ville	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	20	Réussite Emploi	Les Rendez-vous de l'emploi - Cap vers l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Mise à disposition pour les demandeurs d'emploi des QPV d'offres d'emploi récoltées directement auprès des employeurs/entreprises ou structures qui recrutent - Recrutement sous forme de "job speed dating" - Ateliers de préparation en amont du salon (CV, techniques de recherches, confiance en soi...) par le SPEL et Réussite Emploi	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	21	Réussite Emploi	Accompagnement individualisé dans les quartiers	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Accompagnement individuel vers l'emploi de 40 demandeurs d'emploi	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	22	Club Sauvegade Karaté	Les femmes d'abord	Sport Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Planoise	- Développement de la pratique du sport chez les femmes planoisiennes grâce à l'acquisition d'équipements adaptés - Rencontres entre les adhérentes et des sportives karatékas étrangères en stage en France - Travail avec les adhérentes sur la famille et la parentalité en lien avec les associations du quartier et l'adulte-relais de l'association	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	23	Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Lutter contre les violences et promouvoir l'égalité toute l'année	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	Mettre en place 3 expositions de sensibilisation à la problématique des violences et des comportements violents et sexistes dans différents lieux de la ville : Université, Pixel, lycées, Ccas, maisons de quartiers, etc - Présence d'un juriste pour échanger durant toutes les expos	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	24	Sporting Futsal Besançon	Futsal pour tous	Sport	Tous les quartiers	- Démocratisation de la pratique du futsal aux jeunes des QPV par la réduction des prix de licence (pratique encadrée, créneaux hebdomadaires, suivi des jeunes...) - Tournoi inter-association au début de l'été	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	25	Racing Besançon	Rencontres intergénérationnelles, Bien vivre dans son quartier	Sport	Planoise	- Organiser sur différents territoires, en lien avec les acteurs locaux, des animations de football (tournois, ateliers, animations ludiques, séances de football) pour des jeunes qui ne pratiquent pas de sport. - Créer une formation à destination des jeunes déscolarisés ou en échec scolaire.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	26	Club Sauvegade Karaté	Echange culturel et sportif	Sport	Planoise	- Voyage à l'étranger avec un groupe de jeunes afin d'échanger avec des sportifs étrangers vivants des situations de précarité - Echange sportif et culturel pour valoriser les valeurs du sport et faire réaliser aux jeunes français la chance qu'ils ont de faire du sport en France	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	27	Union Locale de la Consommation Logement et du Cadre de Vie (ULCLCV)	Mieux vivre en habitat social en améliorant le cadre de vie	Logement, Habitat et Cadre de vie	Tous les quartiers	Améliorer le cadre de vie et le mieux vivre en habitat social en sensibilisant les locataires au respect de la propreté des immeubles et de ses abords ainsi qu'aux économies d'énergies, au tri des déchets, au compostage, ...	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	28	ASEP Besançon	Référent de Quartier	Pilotage, Ingénierie, Ressources, Evaluation	Viotte	- Cafés de l'info sur le quartier Cras-Chaprais puis sur Viotte - Actions porteur de parole avec les écoles, en bas de pieds d'immeubles, sur le parking de supermarchés pour questionner les habitants, construire nos actions à partir de leur expériences - Questionner les partenaire et aller à la rencontre des bailleurs sociaux, des CMS, des associations pour "capter" des habitants plus isolé, moins entrain à s'informer pour faire des animations - Intégrer dans l'organisation de la fête de quartier des animations et dynamiques pour questionner les habitants	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	29	Association Sportive Les Orchamps Palente (ASOP)	Ecole de Football	Sport	Palente-Orchamps	- Proposer aux garçons et aux filles de 5 à 14 ans une pratique sportive du football harmonieuse reposant sur un réel travail de transmission de valeurs éducatives, notamment celles liées à la vie en groupe, du respect, de l'engagement individuel et collectif, ...	Répond aux critères de l'Appel à projets

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
NON	30	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Accompagnement psychologique transitoire habitants QPV	Santé, Accès aux soins	Tous les quartiers	Soutenir le travail des professionnels de terrain dans l'appréhension des situations psycho-sociales complexes et favoriser l'accès au soin psychique des habitants selon 3 logiques : * Soutien aux équipes par l'organisation de réunions bi-mensuelles * Entretiens individuels avec les habitants et/ou tripartites avec les travailleurs sociaux pour une évaluation du besoin de soin * Interface avec les services de soin psychique	Ville/GBM non sollicités
OUI	31	Association Sportive des PTT (ASPTT)	Intégration par le sport et développement du lien social pour le public jeune	Sport Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Faire découvrir de nouvelles disciplines aux enfants de 1 à 18 ans avec la création de nouveaux créneaux d'activités sportives directement implantés dans les QPV - Organiser un "Défi Jeunes" pour les enfants de Besançon et des environs afin de développer la mixité sociale, géographique et culturelle, en travaillant en partenariat avec les clubs locaux	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	32	Association Sportive des PTT (ASPTT)	Action de féminisation : intégration par le sport, réduction des inégalités et lutte contre les discriminations	Sport Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Événement "Sport Donne Des Elles" le 11 mars à la Malcombe : accueil des féminines de tous horizons pour pratiquer différentes activités sportives de compétition ou de loisir + accueil les enfants sur des activités sportives - Activités sportives sur différents quartiers auprès d'une population féminine : 7 créneaux multisports sur Planoise 5 créneaux multisports sur Montrapon - Organisation de l'événement "Cap sur l'handi" pour promouvoir le sport handicap en décembre et du Championnat de France Para Badminton - Organisation de plogging en mai pour sensibiliser au développement durable et à l'environnement - Organisation d'une journée de marche nordique pour faire découvrir l'activité et attirer un nouveau public	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	33	Association d'aide aux détenus (AAD)	Prévention de la récidive - Citoyennet, culture et sport en détention	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	Intervenir auprès des détenus afin de prévenir la récidive en s'appuyant sur un ensemble d'actions socioéducatives (formations PSC1, code de la route et sensibilisation aux dangers routiers , ateliers contre l'illettrisme chaque, atelier Café-sciences pour lutter contre la radicalisation	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	34	Club Sauvegarde Karaté	Combat Dignité	Sport Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Planoise	- Stages de paroles et de thérapie à travers la pratique du karaté envers les femmes victimes de violences en lien avec une sophrologue et l'association Solidarité femmes	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	35	La Française de Besançon	Création et développement d'une école d'Haltérophilie en partenariat avec d'autres structures du secteur Planoise	Sport	Planoise	- Création et développement d'une école d'haltérophilie en partenariat avec Bouge+ et d'autres structures du quartier pour les jeunes de 10 à 16 ans	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	36	MJC Palente-Orchamps	Référent de Quartier	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	Palente-Orchamps	Valoriser le rôle de structure ressource de proximité de la MJC dans le cadre de la préparation, la mise en oeuvre et l'évaluation de la programmation territoriale du contrat de ville.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	37	Association TRI	Favoriser le retour à l'emploi des personnes en situation précaire ou en chômage très longue durée	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Soutenir l'accompagnement des publics en insertion en combinant accompagnement individuel et remise au travail des personnes sur des postes répartis dans trois domaines : activité de collecte, de tri et de valorisation d'objets réemployables et enfin de vente des objets . En parallèle, d'autres activités relevant du Service blanchisserie sont proposées et comprenant : lavage, plage, livraison aux clients	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	38	MJC Clairs-Soleils	Raid Aventure des Clairs-Soleils	Participation des Habitant, Lien social	Clairs-soleils	Reconduire la manifestation structurée autour d'épreuves sportives (course à pied et VTT) et activités ludiques visant à promouvoir et valoriser le cadre naturel et exceptionnel du quartier. Pour 2023, volonté d'ouvrir cette action à d'autres publics et acteurs (habitants issus d'autres quartiers, gendarmerie, pompiers, associations des autres quartiers, ...).	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	39	MJC Clairs-Soleils	Espace des Vareilles - Clairs-Soleils	Participation des Habitant, Lien social	Clairs-soleils	Poursuivre le développement de l'EVS sur le quartier des Vareilles en renforçant l'offre d'actions, notamment autour de : l'accompagnement scolaire, le journal de quartier « Les échos des Vareilles », les cafés pédagogiques, les événements conviviaux et festifs, sorties et vacances familiales, ...	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	40	MJC Clairs-Soleils	Référent de Quartier	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	Clairs-soleils	Valoriser le rôle de lieu ressource de la MJC dans le cadre de la préparation, la mise en oeuvre et l'évaluation de la programmation territoriale du contrat de ville.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	41	MJC Clairs-Soleils	Roulotte connectée	Accès aux droits sociaux	Clairs-soleils	Déployer sur les quartiers de Clairs Soleils et Vareilles une roulotte équipée d'outils numériques (ordinateurs, accès internet, tablettes, smartphones, ...) afin d'aller à la rencontre des habitants du quartier pour les informer, les orienter et les aider dans leurs démarches administratives en ligne.	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	42	MJC Clairs-Soleils	Groupe Solidarité Emploi (GSE)	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Clairs-soleils	Valoriser la participation et l'implication active de la MJC dans les dispositifs et actions de proximité d'aide à la recherche d'emploi en faveur des habitants des quartiers Clairs Soleils et Palente/Orchamps.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	43	MJC Clairs-Soleils	Accompagnement à la scolarité	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-soleils	Contribuer à la réussite scolaire des enfants et des jeunes en les accompagnant dans la réalisation de leurs devoirs mais aussi en mobilisant et en soutenant les parents dans leur démarche de réussite éducative.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	44	MJC Clairs-Soleils	Club Multisports	Sport	Clairs-soleils	- Structurer une offre régulière d'activités sportives de découverte et d'initiation en faveur des 7 / 17 ans mais également pour les adultes (cardio, fitness, ...) - Poursuivre l'accompagnement du club de kick boxing	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	45	MJC Clairs-Soleils	Animation en pied d'immeuble	Participation des Habitant, Lien social	Clairs-soleils	Investir et animer les espaces publics en proposant durant les vacances d'été une large palette d'animations et d'activités en faveur des enfants et des familles (quartiers Clairs Soleils et Vareilles)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	46	UFOLEP 25	Ufostreet League Besançon	Sport	Tous les quartiers	- Continuer à proposer des activités sportives dans le cadre des animations estivales en pied d'immeuble et de l'organisation d'un événement qualificatif inter-quartiers - Organiser et développer des "mini RDV UFOSTREET" dans les structures de quartier afin permettre aux jeunes de pouvoir "s'entraîner" et découvrir certaines activités en amont de la rencontre inter-quartiers.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	47	Solidarité Femmes	Actions collectives accès aux loisirs et à la culture - ateliers artistiques	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	Proposer des activités collectives aux femmes victimes de violences pour rompre leur isolement et acquérir une confiance en soi	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	48	Solidarité Femmes	respect dans les relations filles/Garçons - Prévention des comportements sexistes	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	Sensibiliser les jeunes au respect mutuel, à la promotion des comportements non sexistes en intervenant dans les établissements scolaires du secondaire : collèges Diderot, Voltaire, Camus et Clairs Soleils ainsi que le lycée Pergaud.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	49	MJC Palente-Orchamps	Parlo'rhé, ouvrir l'école aux parents	Education, Parentalité, Jeunesse	Palente-Orchamps	Renforcer et dynamiser le lien entre l'école, le collège et la famille en proposant dans les établissements scolaires des rencontres conviviales d'échanges entre les parents, professeurs et professionnels autour de thèmes divers (parentalité, éducation, santé, ...)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	50	Passe-Muraille - Centre des arts du cirque	Du cirque à Palente-Orchamps	Culture, Expression artistique	Palente-Orchamps et Clairs Soleils	- Proposer aux classes des écoles primaires de Palente/Orchamps ou de Clairs Soleils de venir découvrir et expérimenter les arts cirque sous forme de 4 séances et la programmation d'un spectacle - Programmer la diffusion d'un spectacle gratuit sous chapiteau à destination des familles du quartier Palente / Orchamps	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	51	VDB-Direction Petite Enfance	Ateliers parentalité scolarisation 2-3 ans	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Ateliers animés par un psychologue, en présence de l'enseignant, consistant accueillir les parents avec les enfants au sein de la classe des écoles maternelles de Planoise (toute Petite Section ou Petite Section) - Objectif : faciliter la relation entre le parent d'élève et l'enseignant, et au-delà entre le parent et l'institution scolaire - 9 ateliers par classe au cours de l'année scolaire pour 12 classes	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	52	Julienne Javel	Jardins de cocagne	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Accompagnement social visant à repérer et à réduire les freins personnels à l'emploi (santé, comportement, logement, etc.), et à favoriser un parcours d'insertion - Activités supports agricoles de maraîchage et d'arboriculture fruitière.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	53	Julienne Javel	Autoréhabilitation accompagnée	Logement, Habitat et Cadre de vie	Planoise et Palente-Orchamps	Poursuivre l'action d'auto-réhabilitation, dans les quartiers Planoise et Palente/Orchamps, dans le cadre d'un atelier par quartier depuis lequel des habitants orientés par les bailleurs et les travailleurs sociaux pourront : apprendre des techniques d'embellissement de leur logement, constituer des groupes d'entraide et être accompagnés pour mettre en oeuvre des travaux à leur domicile, emprunter des outils, participer à des actions collectives.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	54	MJC Palente-Orchamps	Jardin Partagé	Participation des Habitant, Lien social	Palente-Orchamps	Faire du jardin partagé un espace de vie en attribuant des parcelles à jardiner, en accueillant des groupes divers (Centre de loisirs, classes élémentaires J. Zay et Herriot ...), en organisant des manifestations festives, culturelles, éducatives avec le concours des partenaires.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	55	Dojo Franc Comtois	Sport après l'école - Judo Grette	Sport	Grette	- Favoriser l'insertion sociale du public spécifique de la Grette et sa réussite en Judo - Favoriser la "mobilité psychologique" en immergeant jeunes et parents dans les activités du dojo : participation aux entraînements ordinaires, participation aux 5 stages annuels - Amener les jeunes et leur famille à fréquenter des milieux différents et à s'investir lors des activités et des événements - pas uniquement Judo - organisés par le dojo (mixité des publics) - Activités culturelles en rapport avec le Judo et par extension avec le Japon (calligraphie japonaise, origami, échanges avec des lycéens japonais, cérémonie de remise des ceintures, ...) - Faire découvrir et mettre en pratique les valeurs du code moral du Judo en concordance avec celles de la République	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	57	Les jeunes du quartier des Orchamps	Fête du quartier des Orchamps	Participation des Habitant, Lien social	Palente-Orchamps	Organiser, avec le soutien des acteurs du quartier, un temps festif et convivial structuré autour d'animations sportives, culturelles, ludiques gratuites à destination des enfants, jeunes et des familles).	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	58	Association Croqu'livre	Pré aux histoires	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	Action visant à ouvrir les familles des quartiers prioritaires aux livres et aux histoires autour d'animations parents/enfants mêlant des temps lectures d'albums et activités d'arts plastiques. Intervention à chaque vacances scolaires : une semaine durant les vacances courtes et trois semaines l'été.	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	59	Association Croqu'livre	Des livres au service d'actions de soutien à la parentalité	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	Mettre en place des ateliers de sensibilisation des parents et des enfants aux livres et à lecture sur les écoles maternelles Bouloche (Planoise) et T. Bernard (Clairs Soleils), action comportant un travail spécifique de formation des parents au livre.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
OUI	61	Antenne Petite Enfance	Soutien individuel à la parentalité	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	Proposer un soutien individuel à la parentalité dans 4 quartiers Bisontins (Planoise, La Grette, Clairs Soleils, Montrapon) s'adressant aux parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans ainsi qu'aux professionnels de la petite enfance.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	62	Association Na	Heyoka	Culture, Expression artistique Education, Parentalité, Jeunesse	Palente-Orchamps	Poursuivre le projet de création d'un carnaval réunissant divers participants professionnels et amateurs (2 classes de l'école Herriot, une classe du collège Proudhon, 1 groupe de jeunes de la MJC, 2 groupes en situation d'handicap). Projet artistique et culturel combinant des ateliers d'écriture, de danse, de musique et d'arts plastiques et prévoyant plusieurs temps festifs dans les espaces publics.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	63	Association Fondation étudiante pour la Ville (AFEV)	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires dans les quartiers prioritaires	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	- Organiser un mentorat, à domicile, en faveur d'enfants et adolescents en difficulté dans leur parcours scolaire, pour redonner du sens aux apprentissages et éviter le décrochage, accompagnement assuré par des étudiants bénévoles. - Placer des jeunes recrutés en service civique ("Volontaires en Résidence") dans les collèges situés dans les quartiers prioritaires pour établir un dialogue avec les élèves sur les grands sujets de société et développer leur citoyenneté, ceci en lien avec les équipes pédagogiques des établissements.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	64	Réussite Emploi	Les ptits dej de l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Organiser deux événements sur les QPV permettant la mise en relation informelle de publics demandeurs d'emploi et des chefs d'entreprises ainsi que deux petits déjeuners par an sur des métiers en tension.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	65	Olympique de Besançon (OB)	L'OB au cœur du Quartier	Sport	Palente-Orchamps	Favoriser la pratique du sport des jeunes issus du quartier Palente-Orchamps en : - poursuivant les animations sportives hors les murs (sur les pieds d'immeubles, lors des manifestations du quartier, dans les établissements scolaires, ...) - en reconduisant la "fête du sport" conduite en lien avec de nombreux clubs sportifs du quartier	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	66	Association d'ici et d'ailleurs	Tremplin 3	Culture, Expression artistique	Planoise	- Soutien, formation technique et artistique et diffusion en direction de la jeune création cinématographique amateur.e - Ateliers Tremplin de formation proposant une aide logistique, technique et artistique en direction des jeunes de 14 à 30 ans - Rencontres, débats autour de différentes thématiques cinématographiques, artistiques ou culturelles, valorisation des films lauréats	Projet à examiner en programmation complémentaire
NON	67	Antenne Petite Enfance	Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP)	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	Animer des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) dans tous quartiers prioritaires afin de conforter la relation enfants-parents et d'élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	68	Ciconia Théâtre	Toutes et tous en chemin, quatre temps, d'écrire et jouer	Culture, Expression artistique	Clairs-soleils	Création d'un spectacle selon des interventions évolutives sous forme de stages autour de la lecture à haute voix de textes et de poèmes avant d'aboutir à l'écriture d'un spectacle, en lien avec la Médiathèque de Clairs Soleils.	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	69	MJC Palente-Orchamps	Accompagnement à la scolarité	Education, Parentalité, Jeunesse	Palente-Orchamps	offrir, aux côtés des enseignants, un appui et des ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir à l'École en mettant en place des séances d'accompagnement à la scolarité.	Ville/GBM non sollicités
OUI	70	Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	Interventions en milieu scolaire, milieu sportif, conférences et commémorations	Education, Parentalité, Jeunesse Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Rencontrer des collégiens et lycéens ainsi que des jeunes footballeurs de centre de formation pour les informer et échanger sur les discriminations, les racismes, l'antisémitisme et sur les notions de citoyenneté et de laïcité. - Animer et organiser des conférences sur ces sujets et célébrer certaines dates importantes : - journée de mémoire de l'holocauste - journée de la Laïcité - la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	71	Association pour la promotion de l'information à Montrapon (APIM)	Journal de quartier Boulevard Nord	Participation des Habitant, Lien social	Montrapon	- Diffuser de l'information sur les activités, l'actualité et la vie du quartier, les travaux d'urbanisme et d'aménagement, l'accès aux droits sociaux - Rendre les habitants acteurs du journal et des actions proposées, favoriser la parole des habitants. - Développer la connaissance des richesses et participer à l'image positive du quartier. - Favoriser le lien social par la meilleure connaissance de son environnement et de son voisin. - 4 numéros / an ; 40 pages ; 3 000 exemplaires	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	72	Union Départementale des Associations Familiales	Stage de responsabilité parentale	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	Mettre en place des stages de responsabilisation parentale afin de responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation, les soutenir et les accompagner pour améliorer l'exercice de leurs obligations parentales, lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire et ainsi éviter autant que possible les risques de basculement des enfants dans la délinquance	Projet à examiner en programmation complémentaire
OUI	73	Hôp hôp hôp	Cartographie sensible et photographie du quartier Montrapon	Culture, Expression artistique	Montrapon	- Restitution des ateliers de 2022 : sessions d'ateliers de cartographies sensibles et des portraits photographiques dans l'espace public avec les habitants en recueillant leurs ressentis par rapport aux endroits qu'ils apprécient, ceux qui leur font peur, les lieux où ils ne vont jamais etc - Carte sensible du quartier Montrapon pour nourrir les différentes réflexions autour des projets urbains actuels et pour impliquer les habitants dans le processus de réflexion autour de la transformation de leurs espaces	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	74	VDB - Maison de Quartier Grette	Accompagnement à la scolarité	Education, Parentalité, Jeunesse	Grette	- Accompagnement des enfants/jeunes dans la réalisation des devoirs et des leçons. - Aide méthodologique autour du travail scolaire - Ateliers suivant l'aide aux devoirs - Soutien des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant/jeune	Ville/GBM non sollicités
NON	76	ASEP Besançon	Accueil Jeunes - Espace Jeunes 12-17 ans	Education, Parentalité, Jeunesse	Hauts de saint-Claude et Viotte	- accueil et accompagnement des 12-17 ans au CCUB - accès aux loisirs - découverte des cultures urbaines - aides aux démarches	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	78	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux	Accompagnement à la scolarité - Apprentissage des savoirs de base	Education, Parentalité, Jeunesse	Rosemont-Saint-Ferjeux	offrir, aux côtés des enseignants, un appui et des ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir à l'École en mettant en place des séances d'accompagnement à la scolarité.	Ville/GBM non sollicités
NON	79	Art in-situ	Projet Agora sur Olof Palme	Culture, Expression artistique	Palente-Orchamps	- Mettre en place des ateliers d'expression artistiques proposant aux habitants de créer un espace des matériaux de récupération dans le cadre d'une action annuelle de création avec les habitants - Captations d'images et de sons en lien avec le service de prévention spécialisée - 20 ateliers d'arts plastiques programmés pour mener à bien ce projet	Ville/GBM non sollicités
NON	80	Art in-situ	Projet participation active sur Montrapon	Culture, Expression artistique	Montrapon	- Ateliers d'expressions artistiques sur la pratique des volumes avec des matériaux de récupération sur des actions de quartiers en pied d'immeuble pendant les vacances. - Promotion de l'éducation culturelle et le travail du lien social pour venir seconder les animateurs de la MJC de Montrapon. - Rencontre des habitants pour partager des moments de créations en plein air le samedi après-midi.	Ville/GBM non sollicités
OUI	81	Association le Café Charlie Besançon	Promouvoir les valeurs de la République et la Citoyenneté	Valeurs de la République et citoyenneté Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Ateliers citoyens (ateliers-débats, ateliers philo) destinés à des petits groupes (ex : classes du primaire, de collège ou de lycée), jeunes ou adultes fréquentant des Maisons de quartier ou des associations - Débats précédés de représentations théâtrales ou autres prestations artistiques, conférences ou films sur les thématiques de la prévention de la radicalisation, la promotion de la laïcité, l'éducation à la citoyenneté...	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	82	Association de Palente	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial	Participation des Habitant, Lien social Education, Parentalité, Jeunesse	Palente-Orchamps	- Animation d'un jardin ouvert aux classes de l'école Condorcet et enfants inscrits aux activités périscolaires ainsi qu'aux enfants de l'association ALEDD - Organisation d'une fête du quartier comprenant notamment un cycle de formation, des animations ludiques, culturelles et conviviales	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	83	Association de Palente	La parenthèse, journal de quartier	Participation des Habitant, Lien social	Palente-Orchamps	- Réalisation d'un journal de quartier de 8 pages, imprimé à 4 000 exemplaires et diffusé 3 fois / an afin de promouvoir le quartier et les initiatives menées sur le territoire - Constitution d'un comité de rédaction composé des acteurs associatifs	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	84	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Soutenir les démarches et faciliter l'accès à l'emploi des résidents des QPV sans solution à l'issue de leur parcours d'insertion et prévenir le retour au RSA en lien avec les acteurs du SPEL et plus particulièrement avec PE - Proposer un suivi individuel spécifique aux besoins de ce public dans le cadre des permanences emploi et au-delà, - Favoriser la coordination des interventions des différents acteurs de l'insertion professionnelle dans une logique de continuité de parcours au profit des demandeurs d'emploi en fin de parcours d'insertion	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	85	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Atelier chantier d'Insertion	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Soutien à l'accompagnement des publics en insertion par de petits chantiers - Permettre à des personnes en difficulté d'inclusion sociale et/ou professionnelle, de reprendre (ou de s'orienter vers) une activité professionnelle en bâtissant les étapes nécessaires à sa réalisation - Ouvrir à mettre en place un encadrement renforcé et spécifique, alliant des compétences techniques et un accompagnement social et professionnel ayant pour objectif de construire un parcours d'insertion adapté et individualisé.	Répond aux critères de l'Appel à projets

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
OUI	86	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Atelier de mobilisation vers l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Suivre régulièrement le bénéficiaire et ses démarches engagées, afin de l'aider à aller jusqu'au bout d'une action, et maintenir la dynamique - Accueil personnalisé hebdomadaire par la même conseillère emploi et disponibilité de l'intervenant - Appuyer, aiguiller le bénéficiaire en complément des autres démarches ayant pu être engagées (travail sur les techniques de recherche d'emploi, sur la démarche de candidature spontanée, sur le ciblage d'entreprises, sur les entretiens d'embauche) - Orienter, accompagner vers les dispositifs de droit commun et / ou spécifiques à la politique de la ville - Renforcer, en proximité, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des habitants et contribuer à organiser l'accès aux droits des publics les plus vulnérables	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	87	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Coordination Permanences emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Organisation et pilotage des permanences emploi dans les QPV - Installer un suivi individuel allant au-delà du simple passage dans les permanences afin de soutenir une démarche d'accompagnement des personnes - Favoriser la coordination des interventions des différents acteurs de l'insertion professionnelle et du champ social sur les quartiers prioritaires du contrat de Ville - Contribuer au réajustement des orientations de la politique de l'emploi (harmonisation des pratiques, identification de besoins ou particularités pouvant rendre nécessaire la mise en place de mesures correctives)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	88	Ecole de production	Formation de jeunes décrocheurs	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Pédagogie adaptée afin de former et insérer des jeunes rencontrant des difficultés scolaires et personnelles à des métiers en tension du bassin d'emploi de Besançon - Réalisation de commandes aux conditions réelles du marché pour de véritables clients, tels que des entreprises industrielles - Accompagnement des jeunes vers un Bac Professionnel Technicien d'Usinage précédé par une formation de CAP Conducteur d'installation de production	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	89	MJC Palente-Orchamps	Loisirs en famille	Education, Parentalité, Jeunesse	Palente-Orchamps	Instaurer des rencontres régulières entre parents et enfants, entre personnes du quartier pour créer du lien en organisant des activités et des animations socioculturelles, ludiques et artistiques	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	90	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Animation Groupe Solidarité Emploi (GSE)	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Rosemont-Saint-Ferjeux	- Action qui s'intègre dans un travail global mené par les structures socio professionnelles complémentaires, qui vise, par son approche systémique, à renforcer les synergies partenariales afin de mieux accompagner vers l'emploi et l'insertion. - Action qui permet de favoriser la coordination des interventions des différents acteurs de l'insertion professionnelle et du champ social sur les quartiers Grette/Butte, Rosemont/St-Ferjeux. - Action qui donne la possibilité non seulement de connaître les actions menées sur le territoire, touchant à l'emploi et à la formation, mais aussi, de réfléchir collectivement aux problématiques des deux quartiers et d'élaborer des actions collectives afin de renforcer l'accompagnement du public : ateliers de mobilisation pour l'emploi, permanences emploi, ...	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	91	GBM - Direction Contrat de Ville	Pilotage et ingénierie du Contrat de Ville	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	Tous les quartiers	Constitution d'une équipe de 8 personnes en charge de l'animation transversale et du suivi du contrat de ville/NPNRU et de ses déclinaisons opérationnelles, thématiques et territoriales ainsi que l'écriture du prochain Contrat de Ville	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	92	MJC Palente-Orchamps	Ateliers sociolinguistiques	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Rosemont-Saint-Ferjeux, Palente-Orchamps, Clairs-Soleils	Mettre en place une offre de formation linguistique harmonisée et coordonnée entre les centres sociaux associatifs (Palente, Clairs Soleils et Rosemont/St Ferjeux), formation articulée à des actions complémentaires de socialisation (sorties, cuisine,...)	Projet à examiner en programmation complémentaire
OUI	93	MJC Palente-Orchamps	Animations en pied d'immeuble	Participation des Habitant, Lien social	Palente-Orchamps	Investir et animer les espaces publics (Place Olof Palme, Jardin partagé et parc de jeux rue Bourlot) durant les vacances estivales en proposant une large palette d'animations et d'activités en faveur des enfants, jeunes et familles.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	94	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Atelier de lutte contre l'illectronisme	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Action en direction d'un public en insertion - Lutte contre la fracture numérique sous différents supports (ordinateur, tablette...) - Initiation à l'usage de l'outil informatique pour un public de grands débutants dont certains sont en difficulté avec la lecture et l'écriture. - Action de proximité en complément de celles menées sur l'action "Accompagnement aux Savoirs de base" et en parallèle des permanences emploi et ateliers mobilisation vers l'emploi. - Action venant renforcer l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des habitants et soutenir l'accès aux droits des publics les plus vulnérables.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	95	Léo Lagrange Centre Est	Volet Lutte contre les Discriminations et Egalité Femme-Hommes	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	Organiser des interventions dans les collèges et quelques écoles élémentaires des quartiers prioritaires pour sensibiliser le public et lutter contre toutes les formes de discrimination mais aussi promouvoir l'égalité Femmes/Hommes, la citoyenneté, les valeurs de la République et la laïcité	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	96	Léo Lagrange Centre Est	Volet Tranquillité Publique et sûreté publique	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	Tous les quartiers	Organiser des interventions dans des établissements scolaires (collèges) pour sensibiliser les élèves aux phénomènes de harcèlement et cyberharcèlement.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	97	Léo Lagrange Centre Est	Volet Péri-scolaire	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	- Sensibiliser et responsabiliser les enfants fréquentant les accueils périscolaires municipaux sur les différents types de violences et la gestion de conflit - Former les professionnel-le-s de la Ville (notamment animateur-trices périscolaires) à identifier le mécanisme de la violence en les aidant à mieux appréhender la problématique - Lutter contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité Filles/Garçons et la non-violence	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	98	Léo Lagrange Centre Est	Volet Carcéral	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	Tous les quartiers	- Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance dans les QPV de Besançon. - Sensibiliser et responsabiliser les personnes détenues sur les différents types de violences, la gestion de conflit et les différents types de discrimination - Lutter contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'égalité Femmes/Hommes. - Responsabiliser et lutter contre la récidive en travaillant sur le rapport à l'autre.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	100	Besançon Tous Travaux (BTT)	Accès à l'emploi, Insertion, Accès à la Formation	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Soutien à l'accompagnement des publics en insertion - Promotion d'un travail constant de mise ou remise à l'emploi de ces publics en situation d'exclusion (reprise de confiance en soi, remobilisation, autonomie durable) - Service social en milieu ouvert ouvrant pour l'accès à la stabilité personnelle, à l'autonomie, à la citoyenneté, au monde du travail et à l'emploi de populations fortement précarisées des QPV et en rupture de liens sociaux	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	101	Franc Comtoise Financement Solidaire	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires - Microcrédits personnels : Accompagnement individualisé, interface entre les services sociaux et les banques, développement des partenariats sur les secteurs de la géographie prioritaire du contrat de Ville. - Surendettement : en amont, éducation budgétaire (depuis 2016), sur les quartiers en direction des jeunes et des familles. En aval, accompagnement pour sortir du surendettement (conseils et suivi personnalisé pendant toute la durée des procédures). - Partenariats sur le terrain : CCAS Besançon, GSE...	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	102	VDB - Direction Action Culturelle	Parcours culturels élémentaires	Culture, Expression artistique Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	Soutenir les enseignants des écoles élémentaires dans l'élaboration du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, en proposant une trame constituée de plusieurs temps forts articulés autour des trois piliers : - la connaissance du domaine artistique ou culturel, - la pratique artistique ou la découverte sensible avec l'intervention d'intervenants - la rencontre avec des oeuvres, des lieux et des professionnels. les thématiques proposées : spectacle vivant, musique, arts visuels, patrimoine et histoire, sciences environnement et technique, et société citoyenneté	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	103	VDB - Direction Action Culturelle	Parcours culturels maternels	Culture, Expression artistique	Tous les quartiers	- 4 à 5 étapes, réparties sur une saison (automne octobre à décembre, hiver-janvier à mars, printemps avril à juin). - 1ère étape : formation permettant aux enseignants et aux acteurs culturels de traverser le parcours en accéléré et notamment de réaliser les ateliers de pratique artistiques qui seront proposés aux élèves. - 2ème étape assurée par la Médiathèque Nelson Mandela "mon parcours rencontre les livres" où les élèves sont invités à la médiathèque pour s'initier à la thématique du parcours via la lecture. Une malle documentaire thématisée est mise à disposition de la classe sur la saison du parcours - 2 ou 3 autres étapes assurées par la structure culturelle avec un spectacle, une visite d'exposition, un concert, puis un ou deux ateliers	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	104	Antenne Petite Enfance	Atelier de soutien à la parentalité à destination des parents déficients intellectuels	Education, Parentalité, Jeunesse	Grette	- proposer des ateliers de soutien à la parentalité adaptés aux parents déficients intellectuels - rompre l'isolement - transmettre des informations adaptées sur les besoins de leurs enfants - leur apporter des outils concrets et adaptés pour accompagner leurs enfants	Projet non adapté aux besoins du territoire

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
OUI	105	Les Francas du Doubs	Parents Solo "Pour elle avec elles, Pour lui avec eux"	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- 4 rencontres autour de thématiques diversifiées en concertation avec les familles et en lien avec les partenaires du territoire (bien-être, hygiène santé, culture, sport, éducation, participation) - 4 samedis familiaux culturel + participation aux événement de Planoise	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	106	Les Francas du Doubs	Accompagnement à la scolarité - Rosa Parks	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Accompagnement à la scolarité avec un collectif d'enfants scolarisés du CP à la 3ème - Projet commun, organisé autour de 4 actions pédagogiques (sportives, culturels, de loisirs, éducatifs) renouvelables tous les trimestres	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	107	Les Francas du Doubs	Ca Gazouille, Ca Gribouille	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Création d'un journal pour travailler la citoyenneté avec les enfants et leur permettre d'exercer leur liberté d'expression	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	108	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Accès aux droits	Accès aux droits sociaux Education, Parentalité, Jeunesse	Rosemont Saint Ferjeux	Organiser l'accompagnement social et l'accès aux droits des publics les plus vulnérables	Ville/GBM non sollicités
NON	109	VDB - Maison de Quartier Montrapon	Accueil de jeunes	Education, Parentalité, Jeunesse	Montrapon	12 ans à 17 ans 24 jeunes au maximum par jour L'accueil de jeunes a pour objectifs principaux de proposer des loisirs éducatifs, d'informer et d'orienter, de sensibiliser à la prise de responsabilité, à la participation, d'accompagner les initiatives et les projets. Le mercredi de 14h à 18h en période scolaire Du lundi au vendredi de 14h à 18h pendant les petites vacances.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	110	Association pour la promotion de l'information à Montrapon (APIM)	Animations festives et culturelles	Participation des Habitant, Lien social	Montrapon	Mise en place de balades patrimoniales : "MONTRAPROP" 2ème édition : sensibiliser au respect de la propreté par l'organisation d'un ramassage de déchets Préparation des 40 ans de l'APIM en 2024 (recueil témoignages) Montrapon en scène : spectacles avec l'école Marché des talents 2è édition	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	111	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Accompagnement vers les savoirs de base	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Atelier destiné exclusivement au public en insertion mis en place fin d'année 2016 répondant à un besoin exprimé et non satisfait au titre du droit commun - difficile de mobiliser pour les salariés en insertion le compte personnel de formation, Axe important du plan pauvreté - public en insertion de plus en plus en difficultés au niveau de la langue nécessitant un accompagnement. L'objectif étant de porter la réflexion pour la mise en place d'un programme adapté aux salariés en insertion et répondant aux besoins du territoire. Volonté de pérenniser l'action, Certaines SIAE comptent sur des bénévoles pour mener leurs cours de français car les structures n'ont pas de fond propre pour ce domaine et les besoins augmentent. Le maillage des dispositifs ne parvient toujours pas à résoudre la diversité des problématiques.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	112	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Référent de Quartier	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	Rosemont Saint Ferjeux	- Rencontrer de façon régulière les associations et écoles implantées sur le quartier. - Monter des projets communs avec ces associations et écoles dans le cadre d'objectifs communs. - Mettre les locaux et matériels de la Maison de quartier à disposition pour la mise en oeuvre de leurs projets. - Articuler ces actions avec celles menées dans le cadre du centre social. - Animer des temps de réflexion dans le cadre du centre social, réflexions portant sur le besoin de connaissance et reconnaissance réciproques, sur la vie dans le quartier, sur le « être ensemble » au service des habitants. - S'impliquer dans les instances de quartier (CCH, conseil citoyens, ...), dans les divers groupes de travail ou actions proposés par les instances Ville, GBM	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	113	Indibat Travail Temporaire	Escape Game "découverte des métiers du BTP"	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Permettre à l'ensemble des participants, à travers un Escape Game dans le cadre d'un chantier, de découvrir les différents corps de métier du BTP, et toutes les notions de sécurité sur un chantier. - Détecter les candidats potentiels et l'employabilité dans le secteur du BTP. - Rassurer les candidats par rapport à une employabilité possible tout en démontrant ce que la "valeur travail" peut apporter au quotidien : se nourrir mieux, se protéger socialement, avoir une vie sociale, se loger décentement et enfin et surtout remettre la personne en confiance et lui montrer ses valeurs et ses savoir-faire professionnels. - Favoriser l'insertion par l'activité économique et l'accès à l'emploi.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	114	Besançon Académie Futsal	Futsal Académie, Passerelle Académie Futsal, collège Académie Futsal et Lycée Académie Futsal	Sport	Tous les quartiers	"Passerelle Académie" : notre action s'inscrit dans une volonté de "faire ensemble" au coeur du quartier de Montrapon et avec des acteurs institutionnels, associatifs, privés et publics. Elle a pour objectif au travers de la pratique du sport futsal, du respect de ses règles et de celles de la République, la réussite éducative de jeunes de 9 à 11 ans fréquentant les écoles Brossolette, Notre Dame et les collèges Stendhal et Notre Dame. L'action aura plus précisément pour rôle de favoriser l'installation d'une "passerelle" entre les jeunes scolarisés en CM2 et ceux scolarisés en 6ème, en coordination avec les établissements scolaires et la MJC. Pour 2022/2023, l'objectif est de féminiser les publics pratiquants.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	115	CHU Novillars - Maison Adolescent	Paroles en tête	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	L'action « Paroles en tête » est une action de prévention des conduites à risque qui peuvent émerger à l'adolescence prenant appui sur différents outils pédagogiques : expositions thématiques, des affiches débats, un « P'tit guide », listant les structures ressources locales	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	116	VDB - Direction Hygiène-Santé	De la fourche à la fourchette - de la santé en cuisinant	Santé, Accès aux soins Education, Parentalité, Jeunesse	Palente-Orchamps et Clairs Soleils	Sensibiliser des classes de CM1 et CM2 à l'importance du choix du consommateur dans son alimentation pour sa santé, pour le respect de l'environnement : passer du consommateur au consomm'acteur. Le parcours éducatif proposé comprend différents thèmes : production et connaissance des saisons, atelier du goût, équilibre alimentaire, découverte du monde, lutte contre le gaspillage alimentaire.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	117	Palente Besançon Handball	Intervention Hand à 4 quartiers Palente et Clairs-soleils puis tournoi vacances estivales	Sport	Palente-Orchamps et Clairs Soleils	Renforcer les animations sur l'espace public (été, petites vacances, soirées, week-end) avec des initiations au hand à 4 sur plusieurs temps et plusieurs lieux. - Accompagner les jeunes vers une prise de licence au Palente Besançon Handball. - S'inscrire dans une dynamique fédérant plusieurs acteurs de terrain - Promouvoir les Valeurs de la République à travers le hand à 4	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	119	Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI)	Accompagnement avec mise en situation de travail de personnes des Quartiers Prioritaires	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Avec comme support de travail des chantiers de les domaines des espaces verts, du bâtiment, et un accompagnement socioprofessionnel, l'association CDEI a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et à l'autonomie socioprofessionnel de personnes en grande difficultés. L'objectif quantitatif est l'accompagnement de 95 personnes QPV. Au sens large, son objectif est de favoriser l'inclusion sociale de personnes éloignées de l'emploi et en grandes difficultés pour des raisons diverses.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	120	Association Sportive de Patinage Besançon (ASPB)	Glisse pour tous	Sport	Planoise	- Cycle de patinage pour 25 enfants juste après l'école en lien avec Bouge + - Intégration des enfants et des familles à la vie du club - Projet d'accessibilité du patinage aux personnes en situations de handicap intellectuel	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	121	La Tour prends garde	Promotion de la pratique des échecs dans les quartiers	Education, Parentalité, Jeunesse	Montrapon et Planoise	- Démocratisation de la pratique des échecs dans les QPV par la réduction des tarifs d'inscription au club - Organisations de tournois dans les Maisons de quartier, de stages de découverte et de perfectionnement aux échecs, d'animations sur le temps scolaire/périscolaire et sur l'espace public - Mise en place d'un café-échec le samedi matin	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	122	Centre Régional d'Information Jeunesse	Un job à la clé	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Proposer un accompagnement personnalisé à des jeunes de Planoise à la recherche d'un job saisonnier, avec notamment un travail préparatoire en amont de "la journée job" qui se déroulera le mardi 4 avril 2023 au Grand Kursaal.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	123	Centre Régional d'Information Jeunesse	Un stage sur mesure	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	En partenariat avec les collèges, aider et accompagner les élèves de 3ème dans la recherche de leur séquence de découverte et d'observation du monde professionnel à travers la mise place d'ateliers permettant d'accéder à des stages de qualité.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	124	Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active BFC (CEMEA BFC)	Parole Nomades, la suite ...	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	Action sociale, culturelle, artistique et pédagogique reposant sur une semaine d'occupation de l'espace public (Place des Nations à Planoise) pour restaurer le statut de la parole citoyenne contre toutes les formes de discrimination. En amont de la semaine prévue en juin, mise en place d'une série d'actions à destination des habitants du quartier : dans les écoles, la résidence autonomie, la maison de quartier, la médiathèque, le collège, etc	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	125	Centre Régional d'Information Jeunesse	Info Jeunes Planoise	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	Accompagnement des parcours de vie des jeunes. - Espace d'information - Prévention des conduites à risques, ..	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	126	Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active BFC (CEMEA BFC)	Un terrain d'aventure dans un quartier en renouvellement urbain	Participation des Habitants, Lien social	Planoise	Mise en place exploratoire d'un terrain d'aventure en lien avec les structures et la collectivité du territoire concerné Planoise. Le terrain d'aventure serait un lieu en accueil libre individuel ou collectif avec des plages horaires larges où les habitants peuvent venir faire une activité, rencontrer leurs voisins, se promener, expérimenter, apprendre	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	129	Aux Arts Etc	Fleur de Jade : création 2022-2023	Culture, Expression artistique		Proposer des ateliers, en amont du spectacle Fleur de Jade, lors des quartiers d'été. A l'issue de ces ateliers, chacun pourra s'exprimer et mettre en scène son texte chanté ou parlé en fin de session.	Projet non adapté aux besoins du territoire

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
NON	131	VDB - Maison de Quartier Planoise	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Accompagnement à la scolarité par une pédagogie détournée - Participation à des événements culturels et artistiques en lien avec les partenaires du territoire - Ouverture toute l'année + durant les vacances scolaires	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	132	VDB - Maison de Quartier Planoise	Espace Jeunesse Planoise	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Permanence hebdomadaire au collège Diderot (mise en place sur le temps extrascolaire de séquences d'animation) - Accueil en accès libre à l'Accueil Jeune * Espace convivial au sein duquel les jeunes peuvent pratiquer des activités de loisirs, sportives, numériques, culturelles et artistiques ainsi que des sorties en extérieur * Temps d'information et de débat dans le cadre du Parcours Citoyen * Construction de projets collectifs - Projet 2023 : élaboration d'un escape game, création d'un "Qui est-ce ?" en bois, création d'une BD, projet Futsal, cycle multisports, mini-séjours	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	133	France Victimes 25	Actions en direction des populations victimes d'actes de délinquance	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	Tous les quartiers	- actions de prévention et d'accompagnement des victimes d'actes de délinquance avec une priorité sur les violences de couple et de maltraitance, - actions de protection et de suivi des personnes en situation de vulnérabilité, - actions de médiations et d'alternatives aux poursuites - actions de soutien à la parentalité	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	134	Association Supersenor	Valoriser la diversité du quartier Clairs-Soleils à travers un projet photo au sein d'un club de sport	Culture, Expression artistique	Clairs-soleils	L'association de Kick Boxing des Clairs Soleils invite une artiste photographe à réaliser un projet photographique. Ces photographies composeront une fresque sociale/narrative pour mettre en valeur le quartier et ses habitants ainsi que le club de boxe à la réputation grandissante.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	135	La compagnie du Colibri	Spectacle "lorsque les poules avaient des dents" - Prévention bucco-dentaire	Santé, Accès aux soins Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	Diffusion d'un spectacle de marionnette, « Lorsque les poules avaient des dents » auprès des élèves de maternelle et CP, en complément de l'action prévention bucco-dentaire menée par le service hygiène et santé de la ville de Besançon.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	136	Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active BFC (CEMEA BFC)	Itinéraires numériques et clé d'accès aux Droits	Accès aux droits sociaux	Tous les quartiers	Mise en place d'un point itinérant pour : - Permettre à chacun d'acquérir une autonomie numérique nécessaire à ses besoins - Créer sur les territoires une dynamique autour des questions d'éducation numérique	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	137	PARI - Accompagnement à la scolarité	Accompagnement à la scolarité	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Accompagnement à la scolarité par une pédagogie détournée (aide aux devoirs, activités ludo-éducatives...) - Participation à des activités et projets sportifs, culturels et ludo-pédagogiques en lien avec les partenaires du territoire (art, lecture, cirque, conte, théâtre) - Activités et sorties pendant les vacances - Accueil et accompagnement des parents (aide à la parentalité, activités familles, projets vacances, écrivains publics, FLE, ateliers numériques et informatique)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	138	Association Juste Ici	Les Ateliers Juste Ici Clairs-Soleils	Culture, Expression artistique Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-soleils	Poursuivre la résidence artistique et culturelle structurée autour de 4 grands projets en 2023 : * un cycle d'ateliers autour de la terre et de la poterie (écoles, périscolaire, EVS, associations). * 4 événements publics sur le Jardin des Lumières autour de la cuisson des objets en terre (cuisson dans le four artisanal à céramique) * la création et la diffusion d'une carte sensible des végétaux comestibles du quartier * un projet de peintures murales réalisées par les artistes Jiem et Mary et disséminées dans le quartier :	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	139	Association Juste Ici	Les Ateliers Juste Ici Planoise	Culture, Expression artistique	Planoise	- 2e édition de l'événement <i>Bol Bol Bol</i> , festival de soupe en octobre - Événement <i>Tourbillon de fleurs</i> en avril/mai (floraison des cerisiers) - Cycle d'ateliers de pratique artistique autour de la terre et de la poterie - Animation du groupe compost (échanges sur les pratiques, partage de connaissances et de savoir-faire, cuisine, repas) - Entretien et évolution du micro-jardin des plantes qui soignent (avenue du Parc) et de la sculpture aromatique "Maman la plus belle"	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	140	Association pour le Lien L'entraide et le Droit à la Différence (ALEDD)	Vivre Ensemble	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Palente-Orchamps	Créer du lien avec les associations et les acteurs publics du quartier Palente/Orchamps en développant des actions communes favorisant l'inclusion du public en situation de handicap et leur famille : projets Carnaval, danse Heyoka avec la compagnie Permette, actions dans les écoles pour la sensibilisation au handicap encore Jardinage avec l'association Palente, ...)	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	141	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Un outil de proximité - Antenne de la Maison de Quartier	Participation des Habitants, Lien social	Rosemont Saint-Ferjeux	Ecrire un projet d'animation spécifique pour la rue Pesty suite à une augmentation des incivilités : Dans un premier temps : Ecriture du projet de décembre 2022 à avril 2023 - Second temps : Mise en forme du projet en Avril 2023 - Troisième temps : Mise en œuvre et évaluation Mai / Décembre 2023	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	142	MOVO	Le Block Party de Movo (Je bouge mon quartier)	Culture, Expression artistique	Palente-Orchamps	Organiser un événement socioculturel et sportif en pied d'immeuble durant 3 jours autour de plusieurs activités : - battle de danse hip hop - mini tournoi de foot/basket - DJ set et jam session et scène ouverte - stands de partenaires et expositions	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	143	Le Volant Bisontin	Insertion des jeunes sur les territoires quartiers prioritaires	Sport	Planoise, Clairs-Soleils	- Remobilisation par le sport et insertion professionnelle - Remobilisation des jeunes via un parcours socio-professionnel par le sport en lien avec les partenaires du quartier et les entreprises (pratique sportive, démarchage d'entreprises, travail sur le projet professionnel, ateliers d'acquisition de compétences professionnelles...) - Intégration dans l'emploi/formation grâce au réseau des associations et des partenaires	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	144	Ligue de l'enseignement	Sensibiliser, former, mobiliser autour des valeurs de la République et de la lutte contre les discriminations	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Proposer des interventions thématiques à des publics variés dans les QPV de Besançon. - Participer aux collectifs d'associations de la Ville de Besançon, en particulier autour de la journée du 8 mars (droit des femmes), du 21 mars (lutte contre le racisme et l'antisémitisme) et du 9 décembre (laïcité).	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	145	Ligue de l'enseignement	Ateliers sportifs et culturels en famille	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Ateliers sportifs et culturels parents/enfants à destination des écoles élémentaires en lien avec l'USEP, l'UFOLEP et Bouge+ - 8 soirées ateliers en février, mai, octobre, décembre, après l'école (16h30-18h) - Evénement réunissant toutes les écoles en fin d'année	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	146	VDB - Maison de Quartier Planoise	Ateliers linguistiques	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Planoise, Montrapon, Battant	- Cours collectifs de 2h 2 jours par semaine (750 séances par an = 9 000 heures) pour favoriser l'accès à la langue française dans le cadre d'une intégration citoyenne, d'un accès à l'autonomie dans la vie quotidienne et les actes de la vie courante, des démarches administratives et d'accès aux droits	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	147	ADDSEA SPS	Explore tes possibles	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Activités collectives régulières avec des jeunes de 11/17 ans accompagnés par la Prévention Spécialisée - Ateliers mensuels supports pour les 11-16 ans - Actions partenariales culturelles - Accompagnement d'activités permettant de découvrir la ville de Besançon et ses extérieurs	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	148	ADDSEA SPS	A vos jeux - Liaison CM2-Collège - Escape Game	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-soleils	Préparer l'entrée au collège des élèves de CM2 de l'école J. Macé par l'intermédiaire d'un Escape Game thématique permettant aux enfants et aux familles d'acquérir des repères dans leur futur établissement (collège Clairs Soleils)	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	149	SOS Medi'agir	Permanences hebdomadaire pour résoudre les conflits des usagers par la médiation civile et judiciaire	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	Planoise, Montrapon	- 2 permanences par semaine d'une demi-journée via un juriste formé à la médiation pour résoudre tous types de conflits hors pénaux (voisinage, consommation, emploi, familial, social...)	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	150	ADDSEA SPS	Initiation à la collectivité	Education, Parentalité, Jeunesse	Saint-Ferjeux	Organisation de sorties régulières avec des jeunes adolescents des quartiers Saint Ferjeux et Battant : sorties sportives ou culturelles à la journée pour connaître chaque jeune et leur famille et créer une dynamique de groupe.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	151	ADDSEA SPS	Autour de la culture japonaise	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-soleils	Conduire un projet éducatif "autour de la culture japonaise" à destination des jeunes accueillis, projet mêlant expression artistique (cours de dessin) et sorties en lien avec la culture japonaise (Japan expo de Paris en juillet 2023 et le Salon Dijonnais consacré au Manga)	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	152	Planoise Valley	Mise en œuvre d'un secteur d'activités en direction des femmes	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Planoise	- Exposition et défilé de mode pour valoriser la diversité interculturelle et les savoirs-faire artisanaux des femmes de Planoise dans la confection vestimentaire - Manifestation annuelle en vue de l'élection de Miss Planoise - Organisation d'un voyage de découverte ludique, culturel et festif	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	153	Planoise Valley	Tous ensemble pour Planoise	Participation des Habitants, Lien social	Planoise	- Animation globale autour du sport et d'animations diverses pour la jeunesse, les familles, les enfants sur 1 journée en 2023 - Tournoi de football interquartiers et intergénérationnels sur 1 journée ; Atelier maquillage esthétique - Atelier musique concert - Jeux de société	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	154	Antenne Petite Enfance	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	Education, Parentalité, Jeunesse	Montrapon	Cette action a pour objectif de réunir à l'espace parents enfants de la MQ de Montrapon plusieurs parents de jeunes enfants afin de leur transmettre, à travers l'outil de la sophrologie, différentes clés pour les aider dans leur quotidien avec leurs enfants. L'outil sophrologie servira de support pour réunir les parents autour d'un objectif commun et ainsi favoriser les échanges et l'entraide entre eux.	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	155	Club Arcade	Plateforme Web de promotion de l'entrepreneuriat auprès des QPV	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Planoise	- Refonte complète du site internet pour proposer un parcours plus clair pour les futurs porteurs de projets - Réalisation de vidéos de créateurs d'entreprises ayant réussi	Projet non adapté aux besoins du territoire

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
OUI	155 a	Planosie Valley	Vide grenier	Participation des Habitants, Lien social	Planoise	Organisation d'un vide grenier solidaire afin de permettre aux habitants de Planoise des échanges solidaires.	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	156	Club Arcade	Soirée des anciens "Talents des Cités"	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Planoise	- Soirée des anciens Talents des cités pour créer un espace d'échanges et de synergie (parrainage, mentorat des nouveaux porteurs de projets)	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	157	Club Arcade	Startup Week-end	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Planoise	- Week-end de développement entrepreneurial avec des personnes voulant se lancer dans une création d'entreprsie - Échange des porteurs de projets avec des chefs d'entreprises	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	158	Club Arcade	Concours national des Talents des Cités	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Planoise	- Amener un groupe de 15 personnes au concours national des Talents des cités à Paris	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	159	Club Arcade	Événement BIG BIPFrance	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Planoise	- Amener 15 personnes à l'événement BIG BIPFrance en vue de promouvoir l'entreprenariat	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	160	Club Arcade	Mieux connaître nos institutions	Participation des Habitants, Lien social	Planoise	- 2 voyages citoyens (10 février et juin) avec un groupe de 50 personnes afin de faire mieux connaître nos institutions (visite d'institutions + tables rondes avec des élus)	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	161	Club Arcade	48 h chrono "pitch ta création d'entreprise"	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Planoise	- Projet de création fictive d'entreprise durant 48 heures avec un groupe de collégiens et lycéens	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	162	Club Arcade	Concours Eloquence inter-lycée	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Organisation d'un concours d'éloquence entre des lycées de différents quartiers (intra puis inter lycées) - Atelier d'écriture	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	163	Club Arcade	La lucarne à Besançon	Participation des Habitants, Lien social	Planoise	- Réplique de "La Lucarne" née au coeur du quartier des pyramides d'Evry-Couronnes et d'un buzz sur les réseaux sociaux - Animation sur une journée.	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	164	ASEP Besançon	Actions en pieds d'immeubles quartier Viotte	Participation des Habitants, Lien social	Viotte	Aller vers les habitants du quartier Viotte en proposant des animations dans l'espace public : Une animation le 12 avril 2022 de type chasse aux trésors/ chasse aux œufs ainsi que trois dates en juillet et deux dates en août à définir avec les partenaires.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	165	ASEP Besançon	Actions en pieds d'immeubles Saint-Claude	Participation des Habitants, Lien social	Saint-Claude	Aller vers les habitants du quartier des Hauts de St Claude en proposant des animations dans l'espace public : plusieurs demi-journées d'activités durant les vacances d'avril et pendant l'été, et ceci en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	166	Association des Autistes de Besançon (AAB)	Acteurs et citoyens	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise, Palente-Orchamps	- Confection de céramiques et de beaux bijoux par les adhérents autistes et tenue d'un stand au Marché de Noël de Miroirs du Monde - Actions de sensibilisation menées dans les écoles avec le CCAS - Accompagnement à la scolarité avec une personne Asperger 2 samedis matin par mois pour des jeunes scolarisés à Planoise	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	167	Association Patrimoine Insertion 25 (API 25)	Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Action consistant à accueillir en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) des publics éloignés de l'emploi désireux de découvrir ou d'approfondir un projet dans le domaine du bâtiment et des espaces verts.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	168	Ligue de l'enseignement	Aide au fonctionnement de l'école de la deuxième chance du Doubs	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	L'Ecole de la 2ème Chance est un dispositif d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle à destination des publics âgés de 16 à 30 ans, demandeurs d'emploi, sortis du système scolaire peu ou pas qualifiés. La méthode s'appuie sur un triptyque : un accompagnement individualisé - l'acquisition de compétences en enseignement général et compétences professionnelles - de nombreuses expériences en entreprises et en milieu professionnel.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	169	Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM)	Idencité	Culture, Expression artistique	Planoise	- Temps de rencontre et de pratique musicale hebdomadaires en direction des jeunes de 11-17 ans habitants de Planoise et éloignés de la pratique musicales - Stages pendant les vacances scolaires associés à un partenaire culturel (MDQ, Bastion, Radio Campus) - Restitutions en public	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	170	La Roue de Secours	Location Solidaire	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle en favorisant l'aide à la mobilité et aux déplacements par la mise en place d'un service de location solidaire (scooters, vélos électriques, voitures) en direction des personnes en difficultés.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	171	La Roue de Secours	Plateforme mobilité solidaire	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	La plateforme de mobilité solidaire propose sur prescription d'un acteur social, des prestations de conseil en mobilité : un bilan de compétences mobilité, des formations mobilité, sécurisation parcours permis de conduire, aide à la recherche d'aide financière individuelle, aide administrative	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	172	La Roue de Secours	Bourse au permis	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Renforcer et consolider sur notre Territoire une « bourse au permis » d'un montant de 600€ par personne en sécurisant au maximum les parcours des bénéficiaires, en assurant un diagnostic en amont, et un suivi pendant leur parcours	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	173	La Roue de Secours	Garage solidaire	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	Mise en place d'un garage solidaire afin de lever les freins à la mobilité pour des publics en situation précarité et/ou inscrits dans un parcours d'accès à l'emploi : réparation de voitures à moindre coût et vente de voitures à bas prix.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	174	Doubs Sud Athlétisme	Besathlé Tour	Sport	Tous les quartiers	Organiser du 21 au 26 août 2023, pendant les championnats du monde d'athlétisme 2023, un mini stadium urbain avec 3 activités: sprint, lancer de médecine ball et saut sur tapis. Du lundi au vendredi : 1 jour /1 quartier et une finale le samedi au stade Léo Lagrange ou centre ville de Besançon.	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	175	Les Manivelles	Ouvrir les manivelles au quartier Battant et favoriser une mobilité inclusive	Participation des Habitants, Lien social	Battant	Faire que l'atelier soit identifié comme un espace de lien social et de convivialité en proposant des ateliers (formation au vélo, à la réparation, ...) et en créant des événements communs avec les autres structures du quartier Battant.	Projet à examiner en programmation complémentaire
OUI	176	Planoise Karaté Academy	Sport Citoyen, Sport Santé	Sport	Planoise	- Encadrement sportif et accompagnement social : assurer la progression des pratiquants et développer des animations ludiques et conviviales autour des valeurs du sport, de la santé et de la citoyenneté - Formation aux diplômés d'arbitrage, au diplôme fédéral, au diplôme d'Etat et à la médiation - Formation de cadres et prévention de la délinquance juvénile (lutte contre la violence, handisport) - Interventions dans le milieu carcéral et au collège Diderot	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	177	VDB - Maison de Quartier Montrapon	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Education, Parentalité, Jeunesse	Montrapon	offrir, aux côtés des enseignants, un appui et des ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir à l'École en mettant en place des séances d'accompagnement à la scolarité.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	178	Association Na	Lancement saison culturelle	Culture, Expression artistique	Palente-Orchamps	Une journée de "lancement de saison" sera organisée le dimanche 30 avril 2023 sur la place Olof Palme : - goûter aux plaisirs d'ateliers de danse, de cirque ou encore de musique - assister à plusieurs spectacles et monstrosations - annoncer l'ensemble du calendrier des manifestations et temps forts à venir, en espace public, sur le quartier (week-end des 12 et 13 mai 2023 : festival de cirque au chapiteau de Passe-Muraille ; 27 mai et samedi 24 juin : restitutions d'Heyoka et Improptus dansés de la compagnie Pernette ; 3 juin : temps fort à la MJC de Palente ; 1er, 2 ou 8, 9 juillet : « block party » par Movo)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	179	Planoise Karaté Academy	Stop la violence "sport de combat pour femmes"	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Planoise	- Séances conduisant à la prise de conscience de ses propres limites et à l'auto défense - Soutien de l'inscription des équipes féminines lors des compétitions ou formation des cadres - Rencontre entre les forces de sécurité et les jeunes femmes des quartiers populaires dans un cadre convivial	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	180	Unis-cité	Stop au harcèlement en milieu scolaire	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise, Clairs-Soleils	- Expérimentation dans les écoles élémentaires (J. Macé et Fourier) en utilisant la méthode de prévention du harcèlement Fri for Mobber, basée sur 4 valeurs fondamentales : bienveillance, respect, tolérance et courage	Projet à examiner en programmation complémentaire
OUI	181	Association de développement de la neuropsychologie appliquée (ADNA)	Bivouac	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	BIVOUAC s'adresse aux jeunes dits "NEET", très éloignés de l'emploi, avec un parcours jalonné de ruptures et d'échecs répétitifs générant du décrochage, de l'isolement et un processus d'effacement et de déprise sociale.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	182	Planoise Karaté Academy	Jeune Ceinture Noire Républicain	Valeurs de la République et citoyenneté	Planoise	- Rencontre avec le jeune et sa famille - Accompagnement ajusté, s'inscrivant dans la durée et prenant compte les attentes et les demandes du jeune. - 75 jeunes repérés et remobilisés de mars 2020 à septembre 2022	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	183	Profession Sport Loisirs (PSL)	Espace Sportif de Planoise	Sport	Planoise	- Permettre, au grand public, la découverte et la pratique d'activités physiques au sens large. - Constituer un espace et un lieu de pratique sportive organisée, mis à disposition des associations et clubs locaux. - Sensibiliser, puis inscrire les jeunes Planoisais (14-25 ans) dans un parcours professionnalisant adapté et personnalisé.	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	184	Association de développement de la neuropsychologie appliquée (ADNA)	Boussole	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	BOUSSOLE est un dispositif qui vise à prévenir bien en amont les risques de décrochage de tout type, scolaire, en apprentissage, en formation, en emploi et les risques d'isolement. Pour ce faire, BOUSSOLE propose une évaluation très complète de ces jeunes personnes, à la fois sur le plan cognitif, environnemental, psychique, et éventuellement médical afin de : Permettre la constitution d'un socle solide de leurs compétences mais aussi de leur(s) limite(s). - Prévenir la répétition des échecs, générant nomadisme administratif, échec, creusement des inégalités - Intervenir en prévention et en soutien des ruptures de parcours chez ces jeunes, ruptures déléterées pour leur insertion dans la vie quotidienne, sociale, et professionnelle - Lutter contre le « non-recours » de ces jeunes aux structures d'insertion (scolaire, apprentissage, formation, emploi) de droits communs - Favoriser des passerelles vers les professionnels ou institutions ajustées à la situation, au plus tôt des vulnérabilités repérées - Proposer un avis/des préconisations ou une orientation, permettant de faciliter l'inclusion de ces jeunes à grand risque de décrochage.	Projet non adapté aux besoins du territoire

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
OUI	185	Promo Sport Besançon	Lutter contre les discriminations sociales et de genre avec le Judo	Sport Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Planoise, Montrapon	- Développer une offre de judo à partir de 4 ans - Organisation de stages sportifs, tournois et manifestations aux enfants de tous les dojos et quartiers confondus pour favoriser la mixité - Intensifier la participation des familles issues des QPV aux événements organisés - Encourager et soutenir la pratique du judo féminin (tarifs modulés, entraînements collectifs exclusivement féminins, tournoi amical annuel féminin) - Développement du sport-santé : ju-jitsu, sophrologie, sensibilisation santé et prévention des risques	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	186	Promo Sport Besançon	Développement et valorisation de la pratique du judo féminin	Sport	Planoise, Montrapon	- Tarifs modulés pour les adhérentes - Entraînements collectifs exclusivement féminins - Mise en place d'un tournoi amical annuel exclusivement féminin par équipes - Organisation d'une sortie cohésion du groupe filles en fin d'année	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	187	Promo Sport Besançon	Tournoi de judo 100 % féminin	Sport	Montrapon	Organisation d'un tournoi inédit : par équipes de filles seulement, âgées de 6 à 10 ans. Chaque équipe se voit composée de 2 minis-poussines, 2 poussines et 1 benjamine. Ces jeunes filles peuvent être accompagnée par 1 responsable aux abords des tatamis.	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	188	Promo Sport Besançon	Accès à la pratique du judo pour les publics des quartiers prioritaires	Sport	Tous les quartiers	Développer la pratique du judo dans les quartiers prioritaires. Interventions dans les quartiers prioritaires de la ville de Besançon : écoles maternelles-Planoise, maison de quartier Nelson Mandela-Planoise, dojos de Montrapon et Planoise. Les tarifs sont adaptés à nos adhérents selon leur catégorie sociale	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	189	Tinternet & Cie	Actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation sur les usages du numériques	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-soleils	Apporter des clés de compréhension sur l'outil numérique : - Education, la sensibilisation et la prise de conscience des usages et risques numériques - Accessibilité et inclusivité - Offrir un espace de réflexion, de dialogue et de débat	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	190	Besançon Université Club Escrime	Escrime Planoise	Sport	Planoise	- Mise en place d'un entraînement afin d'installer de façon pérenne l'escrime sur Planoise - Initiation de temps d'échanges entre les adhérents du centre-ville et de Planoise	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	191	Besançon Université Club Escrime	Escrime moi l'histoire	Sport	Montrapon	Permettre aux écoliers du quartier de Montrapon de découvrir la richesse patrimoniale de leur lieu d'habitation au travers d'une activité sportive Création d'un parcours culturel de découverte de l'habitat des écoliers résidents dans le quartier de Montrapon au travers d'un fils conducteur : L'ESCRIME ! Une remontée de la rue de Montrapon depuis la place Leclerc en direction du campus va permettre une remontée dans le temps et l'histoire.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	192	Vesontio Sports Vacances	Vis ton quartier	Sport	Saint-Claude	- Assurer une présence régulière au sein du quartier de Saint-Claude - Organiser tout au long de l'année des sorties éducatives à destination des jeunes, conjointement avec le service de prévention spécialisée de l'ADDSEA - Développer les actions réalisées par et pour les habitants du quartier de Saint-Claude	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	193	Collège Clairs-Soleils	Mixité, inclusion, cohésion : la danse urbaine comme moyen	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Clairs-soleils	Permettre à des jeunes d'horizons différents de se rencontrer au travers d'un projet de danse urbaine (élèves en situation de handicap, élèves résident du quartier Clairs Soleils et élèves issus des communes environnantes) * Créer un spectacle à présenter au collège et à la MJC	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	194	Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	Réveillon solidaire	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Rosemont Saint Ferjeux	Le Comité de quartier de Saint-Ferjeux organise, depuis maintenant 10 ans, un temps festif et convivial le 31 décembre afin d'initier des rencontres et des échanges entre les personnes les plus démunies, les personnes âgées et les familles isolées résidentes dans le quartier.	Projet à examiner en programmation complémentaire
NON	197	Ciconia Théâtre	4 ans après, échanger tous ensemble et croire ensemble	Culture, Expression artistique	Clairs-soleils	Proposer 3 stages de théâtre (avril, juillet et octobre) à un groupe de jeunes adolescents connu de l'association de retrouver le chemin de l'expression dans la perspective de créer une œuvre collective. L'action de l'association reposera sur : * une participation aux manifestations organisées (fêtes de quartier, fête des associations...) * l'organisation de journées portes ouvertes	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	198	Besançon Boxe Anglaise	Boxe Quartier	Sport	Palente Orchamps	Rendre accessible la pratique de la boxe en participant aux différents événements organisés dans les quartiers, notamment de Palente / Orchamps (fête du sport, fêtes de quartier, animations en pied d'immeuble, ...) et en mettant en place des journées portes ouvertes	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	199	France Victimes 25	Accès au droit et à la citoyenneté - égalité des chances	Accès aux droits sociaux Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Consultations gratuites de proximité dans les quartiers (information sur les problèmes juridiques ou administratifs, questions liées à la discrimination et au droit des étrangers, situations de non recours à la Justice) - Procédures de médiations dans des conflits de proximité (violences, voisinage, scolaires, etc...) - Actions de sensibilisation et de formation des acteurs sociaux - Action de prévention de la récidive, de participation aux stages de citoyenneté ou de responsabilisation aux violences sexistes organisés par les autorités judiciaires, ainsi que dans le cadre de stages de responsabilité parentale, de stages de réparation pénale - Animation et coordination de l'exposition de la PJJ « 13/18 : questions de Justice »	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	201	Radio Campus Besançon	Radio Montrapon - Saison 3	Participation des Habitants, Lien social	Montrapon	Radio Montrapon est un projet radiophonique en partenariat avec la Maison de Quartier de Montrapon. Le cœur du projet de Radio Montrapon est de former les habitants du quartier à l'outil radiophonique en vue de la réalisation d'une émission spéciale en direct. Plusieurs ateliers de préparation à l'émission en direct sont programmés (technique, écriture, etc.)	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	202	Les Francas du Doubs	Animation espace Pitchouns Vital'été Malcombe	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	La Ville de Besançon a proposé aux Francas du Doubs d'assurer dès 2023 l'animation de l'espace Pitchouns de Vital'été sur la Malcombe. Afin d'assurer une cohérence globale de l'offre d'animation estivale, les Francas devront travailler en étroite collaboration avec la MJC de Palente, les différents partenaires intervenants sur Vital Eté. Proposer des temps d'animation aux familles avec enfants de 0 à 6 ans, durant la période estivale, des temps d'animation permettant l'épanouissement des plus petits.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	203	Radio Campus Besançon	Radio Diderot Saison 3	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Ensemble d'interventions sous formes d'ateliers radio donnant lieu à une émission en direct dans les locaux de Radio Campus Besançon - Avec la classe de troisième SEGPA du Collège Diderot, les élèves UPE2A, les 3èmes arabisants mais aussi d'autres structures du quartier	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	204	Radio Campus Besançon	La voix est libre	Participation des Habitants, Lien social	Tous les quartiers	Proposer aux jeunes de se familiariser avec le monde de la radio. Réalisation d'une émission hebdomadaire avec recherche d'un sujet commun. Construction d'une émission en vue de sa diffusion. Une quinzaine de jeunes sont investis dans le projet chaque année et une trentaine y participent occasionnellement.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	205	Réseau citoyenneté Développement (Récidev)	Mise en place de tables citoyennes à Planoise	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Planoise	- Mise en place de tables citoyennes à Planoise afin de mobiliser des habitant-es autour d'un sujet ou une thématique et de sensibiliser autour grâce à des outils d'éducation populaire - Information et expression habitante lors de rencontres conviviales bihebdomadaires - Thématiques : lutte contre les discriminations et les inégalités des genres, interculturelité et vivre-ensemble, laïcité, écologie, gaspillage alimentaire, gestion des déchets... - Interventions d'associations ou de structures qui souhaiteraient communiquer et sensibiliser - Ateliers d'éducation populaire au profit des jeunes en partenariat avec des structures locales	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	206	Medef Territoires Franc Comtois	Parrainage à l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Faire bénéficier d'un accompagnement de type coaching à 15 personnes issues des quartiers prioritaires de la Ville de Besançon identifiés dans la nouvelle géographie prioritaire soit : o Quartiers prioritaires : Planoise Grette Palente/Orchamps Clairs Soleils - Montrapon o Quartiers en veille : Battant Vareilles - Amitié o Quartiers en observation : Curie/Pasteur à Novillars, Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger-Rosemont/Pesty, Hauts de St Claude à Besançon -	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	208	France Victimes 25	Prévention des violences de couple au moyen d'actions en direction des auteurs	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	Tous les quartiers	La protection des victimes de violences conjugales est prise en compte sous l'angle de la prévention en agissant en direction des auteurs. Il s'agit d'accompagner et suivre l'auteur de violence dans une démarche de prise de conscience et de responsabilisation afin de limiter les risques de récidive.	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	209	Tambour Battant	Vivre ensemble à Battant	Participation des Habitants, Lien social	Battant	Développer des activités et actions festives, solidaires et conviviales tout au long de l'année pour animer le quartier de Battant.	Répond aux critères de l'Appel à projets

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
OUI	210	CSAPA SOLEA	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	Tous les quartiers	- Prévenir et réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux associés à l'alcoolisation massive et à l'usage de substances psycho-actives, lors des rassemblements festifs, soirées étudiantes notamment. - Apporter des réponses adaptées à ces situations aux différents acteurs concernés (étudiants, professionnels du champ sanitaire et social, police, cafetiers, municipalité...) et une veille des milieux festifs bisontins. - Promouvoir la formation et le soutien logistique des acteurs de terrains organisateurs de soirées étudiantes dans le cadre de la charte de la vie nocturne (Bars signataires, associations étudiantes, CROUS...)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	211	Tambour Battant	Jardin Partagé	Participation des Habitants, Lien social	Battant	Réunir des habitants et acteurs du quartier dans un jardin partagé et en faire un lieu de vie ouvert à tous pour apprendre, expérimenter, échanger, s'engager, partager, découvrir, s'amuser,...	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	212	CSAPA SOLEA	Intervention précoce et actions de prévention	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	Tous les quartiers	L'intervention précoce est la dénomination de l'ensemble des actions de prévention, dans le secteur de l'addictologie, qui regroupe toutes formes d'action de prévention dans le but de retarder l'entrée dans les consommations de substances psycho-actives, licites ou illicites, et de faciliter le repérage des complications et favoriser l'accès aux soins le plus rapidement possible dans le parcours de consommation. - séances de formation à destination des professionnels - actions informatives sur les addictions pour les parents - interventions en milieu scolaire - démarche de soin en proposant un temps de permanence dans les établissements ou les lieux ciblés	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	213	CSAPA SOLEA	Dispositif Tapaaj	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	Tous les quartiers	Le programme TAPAJ, porté par le CSAPA Solea, s'adresse à des jeunes éloignés des structures de droits communs, du soin, vivant de la manche et consiste à proposer du travail à la journée, payé le soir même. TAPAJ s'appuie sur un partenariat avec une Association d'insertion pour les contrats ; grâce Intermed les jeunes sont salariés durant les plateaux de chantier de 4h. La coordination de TAPAJ, l'accompagnement des jeunes et la recherche de plateaux sont assurés par les professionnels mis à disposition par le CSAPA Solea.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	214	Tambour Battant	25 ans ça se fête !	Participation des Habitants, Lien social	Battant	Organiser des événements festifs, culturels et gratuits autour du 25 ^{ème} anniversaire de l'association (vide grenier, traditionnel repas de quartier, ...)	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	216	Medef Territoires Franc Comtois	Parrainage à l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Planoise	- Accompagnement de type coaching à 15 personnes issues des quartiers prioritaires pour favoriser leur intégration sur le marché de l'emploi en lien avec le tissu des entreprises locales - Rencontres hebdomadaires entre demandeurs d'emploi et parrains du réseau - Travail sur les Techniques de Recherche d'Emploi, sur les Aides à l'embauches, sur la mobilité, sur l'objectif professionnel en adéquation avec le marché de l'emploi local - Ateliers avec intervenants extérieurs sur des thématiques en lien avec la posture professionnelle et les freins liés à l'embauche	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	218	Compagnie Airelle	Une saison en partage	Culture, Expression artistique	Planoise	- Projet d'immersion culturelle pour des jeunes de 17 à 25 ans des QPV - Découverte commune des propositions artistiques, rencontres, prise de parole et pratique théâtrale - Ecole du spectateur : abonnement à tous les spectacles de la saison, atelier de 2 heures de pratique théâtrale et de sensibilisation à l'univers du spectacle avant les spectacles, échange avec les artistes - Ecole de la parole : animation avec les jeunes de certaines rencontres après les spectacles entre les artistes et les spectateurs présents - Ecole de jeu : stage de théâtre de 5 jours et présentation publique	Ville/GBM non sollicités
NON	219	ADDSEA SPS	Groupe de parole et lutte contre le décrochage scolaire	Education, Parentalité, Jeunesse Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Planoise	- Espace de parole mensuel avec un groupe de 8 jeunes planoisiennes de 11/15 ans étant scolarisées dans les 2 collèges de Planoise - Temps d'information collective animés par des structures spécialisées - 5 temps d'atelier "prise en compte de son corps" - Ateliers thématiques dans les établissements scolaires - Permanence et rendez-vous individuels et collectifs - Sorties pédagogiques / culturelles / sportives les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires	Ville/GBM non sollicités
NON	220	ADDSEA SPS	"J'peux pas, j'ai ciné !" et "de spectateur à joueur" : mobiliser les jeunes autour du sport et de la culture	Education, Parentalité, Jeunesse	Palente Orchamps	Renforcer la relation éducative avec les jeunes par le biais de sorties et d'activités de pratique sportive et culturelle.	Ville/GBM non sollicités
OUI	222	Radio Sud Besançon	Projet radio cités 25	Participation des Habitants, Lien social	Tous les quartiers	Favoriser l'expression des habitants et des acteurs sociaux des quartiers prioritaires en allant à leur rencontre par le biais d'une radio mobile : les élèves des collèges Voltaire et Diderot, les usagers de structures de proximité et des différentes animations estivales aux pieds des immeubles. Il s'agira de valoriser et promouvoir la vie des quartiers	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	224	Caisse des Ecoles	Programme de Réussite Educative	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	Accompagner les enfants les plus fragiles dans les difficultés rencontrées : - permettre aux enfants de participer à des activités - permettre aux enfants l'accès aux soins - favoriser la réussite scolaire et personnelle Accompagner les parents dans leurs difficultés éducatives - soutien à domicile : travail sur les repères les codes éducatifs - médiation avec les écoles et les structures de soins - accompagnement dans les démarches	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	225	Ariq BTP BFC	Cross Job BTP AFEST	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	volonté en 2023 de revisiter les deux actions et de n'en faire plus qu'une. Objectifs de l'action : Favoriser la recherche d'emploi par la création d'un CV vidéo diffusable aux entreprises du BTP, - Favoriser l'insertion durable des bénéficiaires dans le secteur du BTP en les préparant physiquement et psychologiquement aux périodes d'immersions en entreprise, - Favoriser la mobilité professionnelle et géographique des bénéficiaires pour sécuriser l'intégration dans l'entreprise, - Apporter un premier socle de compétences transversales nécessaire à la tenue d'un poste dans le BTP pour développer l'employabilité des bénéficiaires (portage via un dispositif type DAQ ou prestation Pôle Emploi), - Valider la capacité de l'entreprise notamment du tuteur à accueillir, intégrer et former un nouvel arrivant, - Dans le cas contraire, proposer un module de formation à distance au tuteur, - Identifier et développer ses savoir-être professionnel par l'intermédiaire de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST), - Valider un projet métier et finaliser le parcours de professionnalisation en proposant une solution individualisée et durable à chaque bénéficiaire (CDD/CDI, POEI/POEC, formation qualifiante).	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	226	Radio Sud Besançon	Médiation interculturelle avec l'Orchestre National de Barbès	Culture, Expression artistique	Planoise	- Spectacle de danse et de chant des jeunes des quartiers en première partie du concert de l'Orchestre National de Barbès - Médiation culturelle : temps de rencontre entre des membres du groupe O.N.B et des jeunes bisontin issus du quartier de Planoise - Emission spéciale via le studio mobile de Radio Sud	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	227	VDB - Maison de Quartier Montrapon	Aide aux démarches administratives	Accès aux droits sociaux	Montrapon	Favoriser l'accès aux droits pour des publics fragiles des QPV. Poursuite de l'ouverture d'une permanence hebdomadaire "d'Aide aux Démarches Administratives" à l'Espace Public Numérique (EPN) du Centre Pierre de Coubertin. Tous les jeudis de 9h à 12h uniquement pendant la période scolaire. Action menée par : CMS Montrapon et Saint-Claude (Département), l'Antenne Sociale de Quartier (ASQ) Montrapon (CCAS Ville) et le centre social de la Maison de quartier municipale Montrapon Fontaine-Écu	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	228	Radio Sud Besançon	Mémoire de quartier	Culture, Expression artistique	Tous les quartiers	Réalisation d'une exposition photographique et sonore dans le cadre du 40 ^{ème} anniversaire de l'association Radio Sud Besançon, né en janvier 1983 dans la cité de transit de l'Escale à Besançon	Projet non adapté aux besoins du territoire
NON	231	Besançon Football	Football Féminin	Sport	Tous les quartiers	- Accueillir toutes les filles des quartiers prioritaires - Créer des équipes dans toutes les catégories (U11, U13, U15, U17 et seniors), - Rechercher un encadrement de qualité, - Inclure les filles dans le Tournoi de fin de saison, la 5 ^e BFCUP, - Promouvoir le football féminin dans toutes circonstances, y compris dans les écoles et les collèges.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
OUI	233	Conseil Citoyen Planoise	Fonctionnement du Conseil Citoyen	Participation des Habitants, Lien social	Planoise	- Sensibilisation à la propreté du quartier : semaine de la propreté en juin (travail avec les scolaires), création d'un livret didactique à destination des habitants du quartier - Concours photo sur le thème "Sauvegarde de l'environnement" : 1 concours habitants, 1 concours associations et 1 concours scolaire - Participation aux événements du quartier : village du monde, carnaval, fête des voisins, actions "jardin" et logis 13...	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	234	Mission Locale Bassin Emploi Besançon	Etre parent et travailler son projet professionnel	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Travail sur l'accompagnement à la parentalité - Travail sur la préparation de la séparation du jeune accompagné et de son enfant - Travail psychologique - 2 objectifs : travailler sur le lien parent enfant et travailler sur le projet professionnel en présence d'un professionnel de la petite enfance	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	235	Mission Locale Bassin Emploi Besançon	Organisation de manifestations et/ou événements "prétextes" - action repérage/remobilisation 2023	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Créer des événements ou manifestations « prétexte » permettant de mobiliser des publics invisibles ou effacés - Repérer ces publics invisibles, rencontrer des personnes qu'on n'a jamais vu ou qu'on ne voit plus, entendre, écouter le besoin de l'usager, créer du lien social et de la solidarité ; - Accueillir, informer, orienter sur un 1er niveau	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	236	BGE Franche-Comté	Elle révèle	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Permettre aux femmes de vendre leurs produits ou services afin de tester en situation réelle leur talent - Phase de recrutement et d'intégration, puis de constitution du groupe et de choix ddu projet - Périodes de mise en situation en milieu professionnel - Phase de préparation des ventes (tests, stock, tarifs, rencontres des partenaires, communication) et de commercialisation du produit	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	237	Mission Locale Bassin Emploi Besançon	Permanences de proximité dans les quartiers prioritaires	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Permanences de quartier visant à rapprocher les usagers parfois isolés ou peu mobiles, de l'offre de service de la Mission locale - Diagnostic de la situation et proposition aux jeunes d'un plan d'action - Rendez-vous individuels et actions collectives : accompagnement de manière personnalisée et dans la durée	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	238	Mission Locale Bassin Emploi Besançon	Accompagnement des personnes placées sous main de justice	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Prise en charge plus spécifique des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sous mains de justice - Accompagnement individuel ou collectif en adaptant le contenu et les modalités d'accès pour les jeunes accompagnés en milieu fermé ou ouvert, ou bénéficiant d'une alternative à l'incarcération - Interventions d'une demi-journée par semaine minimum au sein de la Maison d'arrêt, auprès des jeunes détenus condamnés	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	239	BGE Franche-Comté	Entreprises à impact	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Programme expérimental autour de l'engagement des entrepreneurs mené par la Fabrique à entreprendre - 3 ateliers de sensibilisation à l'engagement pour encourager les premiers pas vers des engagements sociaux et environnementaux - Ateliers et temps individuels pour leur permettre de construire des plans d'action adaptés (possibilité d'orientation vers des experts) - Réalisation de 3 vidéos de présentation des entreprises engagées implantées sur la zone cible QPV	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	240	BGE Franche-Comté	Créaaffaire	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Planoise	Opération de sensibilisation à la création et reprise d'entreprise - Objectif : informer le public sur les démarches de création d'entreprise, les opérateurs de la création d'entreprise, et les insérer dans un parcours d'accompagnement pour préparer au mieux leur création.	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	241	BGE Franche-Comté	Service Emergence - CitésLab	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Détecter l'existence d'initiative et de projets peu formalisés : amorçage - Rendre plus lisible l'offre d'accompagnement à la création d'entreprise en donnant accès à l'information et le conseil dans le parcours de la création d'entreprise - Lever les freins liés à la création d'entreprise en travaillant en amont pour les identifier et avoir recours aux outils adaptés	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	242	BGE Franche-Comté	Animation du Centre d'Affaires des Fabriques	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Gestion des services aux utilisateurs - Coordination des actions et valorisation des actions des partenaires - Animation et co-animation proposées au sein du CAF : événements, ateliers... - Proposition d'un accueil et de services de qualité au sein du Centre d'Affaires de quartier (accueil physique et téléphonique, gestion et la maintenance des équipements, coordination d'animations diverses...)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	243	BGE Franche-Comté	Talents des Cités 2023	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	Edition locale qui permet à de nombreux porteurs de projets bisontins de présenter leur dossier à l'édition régionale et nationale. 2 catégories - Emergence et Création	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	244	BGE Franche-Comté	Le Hub	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Opportunité donnée à des femmes issues des QPV de positionner leur projet sur le marché, d'en évaluer la faisabilité économique, et de préparer le lancement - Ateliers en présentiel (méthode active de préparation par formation action) - Suivi personnalisé effectué tout au long de l'action, sous forme de séances individuelles. - Mise à disposition d'une salle de coworking, et du matériel bureautique nécessaire (ordinateurs, wifi, reprographie...)	Ville/GBM non sollicités
NON	245	BGE Franche-Comté	Boot Camp du Créateur	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Événement sur 2 jours réunissant une quinzaine de porteurs de projets issus afin de travailler sur leur projet seul ou en équipe - De l'idée jusqu'au lancement de l'entreprise : travail sur la base d'un canvas model à présenter, rencontre avec des coaches - Témoignages de 3 entrepreneurs, ateliers de co-développement, organisation d'ateliers (créativité ; communication digitale ; financier) - Atelier « prise de parole et le gain de confiance en soi »	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
OUI	246	Femme Egalité Emploi (FETE)	Forum de la mixité des formations	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Faire connaître et élargir les choix de formation des femmes des QPV qui sont en construction de projet professionnel - Stands tenus lors d'une demi-journée par des organismes de formation locaux - Rencontres entre des femmes en construction de projets professionnels et des organismes de formation dans des secteurs encore peu féminisés - Stands thématiques pour lever les freins et les stéréotypes (mobilité, solutions de garde d'enfant...)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	247	Radio Sud Besançon	Semaine d'éducation contre le racisme	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Atelier pédagogique radiophonique pour permettre à des élèves de travailler des textes et des poèmes de Victor Hugo - Récitation en public, sur la place de la Mairie, dans le cadre de la Semaine d'éducation contre le racisme	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	248	Miroirs du Monde	Village du monde	Participation des Habitants, Lien social	Planoise	- Village du monde (réunion d'un grand nombre de partenaires et de structures autour d'une thématique commune : plurilinguisme) - Echanges et rencontres interculturelles et intergénérationnelles	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	249	Club Arcade	Bus de l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Mise en lien direct des entreprises nécessitant de la main d'oeuvre et des demandeurs d'emploi grâce à un Bus de l'emploi se déplaçant en pied d'immeuble	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	251	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	Egalité filles garçons Besançon	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	Tous les quartiers	- Interventions collectives de 2h en faveur des classes de jeunes - Appui sur l'exposition Bien dans leur genre. - Exposition sur les violences dans les jeunes couples "Violence je te quitte" (violences psy, sexuelles, physiques, cyberharcèlement)	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	252	MJC Clairs-Soleils	Collectifs familles	Education, Parentalité, Jeunesse	Clairs-soleils	Mobiliser et impliquer les parents et les familles dans des projets familiaux développés par la MJC : sorties culturelles, jeux en famille, atelier cuisine parents-enfants, organisation de séjours familiaux ...	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	255	VDB - Direction Hygiène-Santé	Atelier Santé Ville	Santé, Accès aux soins	Tous les quartiers	- Interventions éducatives dans le cadre scolaire, périscolaire et accueil de loisirs - Ateliers d'aide à la parentalité pour être au plus près des jeunes parents et de leurs questionnements (nutrition, sommeil de l'enfant...) - Expérimentation de maraudes avec une association dans le cadre de la lutte contre les addictions à destination des jeunes du quartier	Ville/GBM non sollicités
OUI	257	MJC Palente-Orchamps	Espace jeunes	Education, Parentalité, Jeunesse	Palente Orchamps	Proposer aux jeunes de 12 à 17 ans un espace d'accueil afin de leur permettre d'être acteurs et auteurs de leurs loisirs, de s'investir et d'être à l'initiative de projets collectifs.	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	258	Compagnie Airelle	Connaissance des métiers du théâtre auprès des collégiens	Culture, Expression artistique	Planoise et Clairs-Soleils	- Accueillir 20 jeunes principalement issus des collèges Voltaire, Diderot et Clairs Soleils dans le cadre de leur stage de 3ème - 1/2 journée découverte et visite du CDN, rencontre avec les différents professionnels et métiers de la structure, atelier de découverte et pratique du jeu de l'acteur, rencontre avec un professionnel du monde du spectacle pour échanger autour du parcours et du métier, rédaction du rapport de stage et du bilan	Ville/GBM non sollicités
OUI	259	La compagnie du Colibri	Résidence de création "En immersion"	Culture, Expression artistique Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Création d'un spectacle vivant en collaboration avec des élèves de CE1 de l'école élémentaire Ile de France (2 classes - 10.5 jours répartis sur 5 mois) - Travail avec les élèves autour de la création du spectacle (ateliers) - Présentation du milieu du spectacle vivant - Thématiques : écologie, genre, émotions, discriminations et préjugés	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	260	Sporting Club Planoise	Tournoi de foot mixte / Ecologique et Educatif	Sport	Planoise	- Tournoi de foot avec équipes mixtes - Chaque buts marqués lors du tournoi = une fleur de planté à Planoise - Jeux gonflables	Répond aux critères de l'Appel à projets

Retenus	N° Projet	Structures	Projets	Thématique	Quartiers	Description action	Commentaires
NON	262	ADDSEA SPS	Mini séjours et camps initiés par toutes l'équipe de prévention spécialisée	Education, Parentalité, Jeunesse	Tous les quartiers	- Mini-séjours (2 jours) et camps de quelques jours dans la continuité des actions thématiques dans les quartiers tout au long de l'année - Objectifs : rompre avec le milieu de vie habituel, travailler sur la mobilité, le vivre ensemble, l'ouverture sur l'extérieur, cimenter les liens entre les éducateurs et jeunes	Ville/GBM non sollicités
OUI	263	Club Sauvegarde Karaté	Venue du raid lors de la Caravane des pieds d'immeuble	Participation des Habitants, Lien social	Planoise	- Intervention du Raid Aventure lors de la caravane des pieds d'immeuble pour tisser des liens de confiance entre la police et la population et promouvoir le dialogue - Dispositif Prox' : activités partagées entre jeunes et policiers (escalade, boxe, karaté, foot, rugby, gestes de secourisme...)	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	264	Reflot sur le Monde	Elaboration; réalisation projets et échanges	Participation des Habitants, Lien social	Montrapon	- Activités tout au long de l'année : cuisine, couture, tricot, sorties (marché de Noël, voyage pour les familles en difficulté, spectacles...) - Diverses actions : café associatif, présentation de l'association dans le quartier à travers les fêtes et actions organisées - Objectif : développer la solidarité des habitants par l'élaboration et la réalisation de projets communs, favoriser les échanges entre les résidents et les anciens habitants du quartier de Montrapon - Fontaine-Ecu et faire connaître leur savoir-faire	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	266	Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo	Rendez-vous conte	Culture, Expression artistique	Tous les quartiers	- Ateliers animés par un ou plusieurs musiciens de l'Orchestre autour des contes musicaux pour découvrir l'orchestre autrement - Invitation d'enfants fréquentant les accueils périscolaires de leur quartier et de leur famille à une représentation de l'OVH - Participation des jeunes qui montent sur scène auprès des musiciens de l'orchestre	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	267	Medef Territoires Franc Comtois	Parrainage à l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Accompagnement de type coaching à 15 personnes issues des quartiers prioritaires pour favoriser leur intégration sur le marché de l'emploi en lien avec le tissu des entreprises locales - Rencontres hebdomadaires entre demandeurs d'emploi et parrains du réseau - Travail sur les techniques de recherche d'emploi, sur les aides à l'embauche, sur la mobilité, sur l'objectif professionnel... - Ateliers avec des intervenants extérieurs sur des thématiques en lien avec la posture professionnelle et les freins liés à l'embauche	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	268	Groupement des bailleurs sociaux du Doubs	La Récup'mobile	Logement, Habitat et Cadre de vie	Planoise	- Mise en oeuvre d'une ressourcerie éphémère et mobile - Collecte d'objets réemployables en apport volontaire et à domicile, qui seront triés et valorisés - Mise en oeuvre d'ateliers pédagogiques en faveur de l'antigaspillage, du réemploi... (fabrication de peinture naturelle, réparation de petit électroménager, réparation vélo, fabrication produits d'entretien, couture récup', sensibilisation au tri...) - Mise en place d'une boutique éphémère	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	269	ADIE	Sensibiliser/promouvoir l'entrepreneuriat dans le QPV	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Temps forts autour du public féminin issu de l'immigration et vivant dans les QPV pour sensibiliser et promouvoir l'entrepreneuriat - 2 cafés échanges : organisés à Planoise avec des partenaires du quartier - Échanges autour de l'entrepreneuriat pour faire tomber les craintes et les préjugés	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	270	Club Sauvegarde Karaté	Caravane des Pieds d'immeubles : JO 2024	Participation des Habitants, Lien social	Tous les quartiers	- 4ème édition de la Caravane des pieds d'immeuble en février, avril et été 2023 avec différents stands autour du thème "Jeux olympiques et paralympiques 2024" - Objectifs : impulser la dynamique des jeux partout à Besançon, favoriser l'éducation par le sport et permettre à la Génération 2024 d'être plus sportive	Répond aux critères de l'Appel à projets
OUI	271	Régie des Quartiers	Amélioration du cadre de vie dans les Quartiers de la Ville de Besançon en améliorant l'insertion	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Tous les quartiers	- Réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien des espaces publics et habitat réalisés par les habitants dans le cadre d'un parcours d'insertion en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé sur les freins à l'emploi - Formations alphabétisation, numérique, accompagnement au permis et qualifiante pour ceux qui ont un projet professionnel	Répond aux critères de l'Appel à projets
NON	272	VDB - Direction Vie des Quartiers	Sorties familiales	Education, Parentalité, Jeunesse	Montrapon , Planoise, Grette, Battant	- Sorties familiales, de loisirs et de découvertes culturelles en direction des familles et des personnes isolées peu habituées aux pratiques de loisirs - Tarifs réduits aux bénéficiaires des minimas sociaux - Mutualisation des sorties estivales avec les autres MdQ	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	273	VDB - Maison de Quartier Montrapon	Groupe Solidarité Emploi (GSE)	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	Montrapon	- Instance partenariale territorialisée de la politique de l'emploi permettant la proximité entre les acteurs institutionnels et associatifs du quartier, les professionnels de l'accompagnement social et les acteurs de l'emploi - Présentation des nouveaux acteurs, nouveaux dispositifs sur le territoire, - Mise à jour d'un annuaire ou d'une carte des acteurs et des dispositifs pour contribuer au maillage territoriale de l'emploi - Présentation des diagnostics territoriaux et présentation d'actions ou événements majeurs à l'échelle du territoire - Réflexion à la conception d'actions de repérage adaptées au territoire, notamment dans le cadre des actions estivales	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	274	VDB - Direction Vie des Quartiers	Quartiers d'été - Animations familiales	Participation des Habitants, Lien social	Montrapon, Planoise, Grette, Battant	- Animations tout public (enfants mais aussi parents) en proximité, dans les structures de quartier, dans les espaces publics ou en pieds d'immeuble - 5 jours par semaine en juillet-août - Espaces d'échanges et de convivialité en extérieur - Intégration des associations du quartier à la programmation - Temps forts : spectacles, soirées conviviales	Projet financé par un autre partenaire du Contrat de Ville
NON	275	Collège Diderot	Café des parents	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Lieu d'échanges, de partage et d'information afin de favoriser le lien avec les familles une fois par mois - Thématique décidée par les parents et les partenaires	Ville/GBM non sollicités
NON	276	Collège Diderot	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite de leurs enfants	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Mise en place et animation de modules de formation sociolinguistique pour des parents peu ou pas francophones dont les enfants fréquentent les établissements scolaires du réseau REP+ - Acquisition et maîtrise de la langue française, connaissance de l'école et de son fonctionnement et implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, sensibilisation aux valeurs de la République, insertion professionnelle, passage du DELF	Ville/GBM non sollicités
NON	280	Collège Diderot	Cordées de la réussite	Education, Parentalité, Jeunesse	Planoise	- Ouverture culturelle (théâtre, cinéma, visite de musées...) - Découverte des différents lycées professionnels proches de Besançon et hors bassin et de l'enseignement supérieur (Université et École d'Ingénieurs) - Visites d'entreprises dans le cadre des cours d'histoire-géographie et Forum des métiers - Rencontres avec des anciens élèves qui ont entrepris des parcours ambitieux - Projets tutorés par des étudiants - Ateliers de prise de parole, travail sur l'estime de soi et accompagnement aux devoirs	Ville/GBM non sollicités
NON	281	Afrika Besak	Festival Lumières d'Afrique au cœur de la Politique de la Ville	Culture, Expression artistique	Tous les quartiers	- 10 jours de festival des cinémas d'Afrique de Besançon - Présentation de longs métrages et de courts métrages de fiction et de documentaires (projets récents, souvent des premiers films) - Trois compétitions et six prix décernés	Projet non adapté aux besoins du territoire
OUI	282	Groupement des jeunes Doubs Centre Foot	Favoriser l'insertion des jeunes sur le territoire via une offre sportive adaptée et de qualité	Sport	Clairs-Soleils et Palente	- Permettre aux jeunes licenciés issus des quartiers (Palente Orchamps, Clairs Soleils et Novillars) de bénéficier d'un accompagnement sportif, éducatif et citoyen : * un temps d'aide aux devoirs pour les jeunes collégiens * un lien avec l'EVS de Novillars (EVS) : 3 événements annuels * des événements intergénérationnels avec des publics de l'EPHAD et établissement psychiatrique de Novillars	Répond aux critères de l'Appel à projets

ANNEXE 1 - SUBVENTIONS 2022 - 2023

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Retenus 1ère Prog Ville-CUGBM- CCAS 2023	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	CUGBM total proposé 1ère prog 2023	Ville Total proposé CV 2023
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	1	N	Classes ambassadrices de l'égalité - CM2	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	1 300	0	0	0	1 300	0	600	600
	2	R	Permanences juridiques	Accès aux droits sociaux	OUI	18 821	12 141	480	960	5 000	5 000	2 000	3 000
	8	R	Classe ambassadrices de l'Egalité - Ecoles primaires CM1	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	1 300	0	0	0	1 300	1 200	600	600
	23	R	Lutter contre les violences et promouvoir l'égalité toute l'année	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	4 500	1 000	0	0	1 000	1 000	500	1 000
	251	R	Egalité filles garçons Besançon	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	3 400	1 800	0	0	1 600	1 560	0	1 600
Centre Omnisports Pierre Croppet	3	R	Atelier chantier d'insertion "Le Pied à l'Etrier"	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	254 000	0	10 000	44 000	10 000	9 810	9 212	0
AVILI 25 - SINEO	4	R	Insertion par l'activité économique	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	474 000	138 000	20 000	6 000	10 000	4 900	4 626	0
Blanchisserie Textiles Services (BTS)	5	R	Insertion par l'activité économique des personnes en difficultés sur le bassin de Besançon	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	52 402	15 000	12 000	12 000	13 402	12 250	11 326	0
Côté Cour	7	N	Créer la rencontre artistique par la diffusion de spectacles et la mise en œuvre d'ateliers de pratique	Culture, Expression artistique	NON	7 037	2 500	0	0	2 500	0	0	0
RB Entertainment	9	N	Court métrage Planoise	Culture, Expression artistique	NON	16 410	0	0	0	16 410	0	0	0
Blanchisserie du Refuge - Association Jean Eudes	10	R	ccès	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	1 697 800	30 000	0	45 000	30 000	9 330	9 670	0
L'Arc en ciel des Orchamps Palente	11	R	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps Palente	Participation des Habitants, Lien social	OUI	40 380	2 000	0	0	7 500	6 500	7 500	0
Panorama Etudes Formations Conseils	12	R	Cuisine mode d'Emploi (s)	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	383 183	20 000	0	0	10 000	10 000	10 000	0
	13	R	Ateliers découverte métiers - Cuisine Mode d'Emploi(s)	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	16 000	0	0	0	15 000	0	15 000	0
MJC Clairs-Soleils	14	R	La Culture à Clairs-Soleils	Culture, Expression artistique	NON	16 300	3 000	5 000	0	6 000	0	0	0
	38	R	Raid Aventure des Clairs-Soleils	Participation des Habitants, Lien social	OUI	10 950	1 500	3 000	1 500	3 000	1 000	2 000	1 000
	39	R	Espace des Vareilles - Clairs-Soleils	Participation des Habitants, Lien social	OUI	38 450	3 000	1 500	0	1 500	1 500	1 500	0
	40	R	Référent de Quartier	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	OUI	8 500	2 000	0	0	6 500	2 000	2 000	0
	41	R	Roulotte connectée	Accès aux droits sociaux	OUI	8 800	2 000	4 000	1 000	1 000	750	750	0
	42	R	Groupe Solidarité Emploi (GSE)	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	10 500	2 000	0	1 500	1 000	0	0	0
	43	R	Accompagnement à la scolarité	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	44 800	4 000	0	3 000	17 350	0	0	0
	44	R	Club Multisports	Sport	OUI	38 200	5 000	0	3 000	5 000	2 000	1 000	1 000
	45	R	Animation en pied d'immeuble	Participation des Habitants, Lien social	OUI	20 300	10 000	5 000	1 500	1 500	2 000	1 500	0
AC Besançon	252	R	Collectifs familles	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	35 500	2 000	0	2 000	10 700	0	0	0
AC Besançon	15	R	Accès aux droits sociaux	Accès aux droits sociaux	OUI	15 706	0	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	0
Intermed	16	R	Accompagnement vers et dans l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	1 946 335	91 968	29 900	44 000	35 000	24 100	21 256	0
Limpio	17	R	Accompagnement vers et dans l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	243 086	66 000	9 690	3 500	1 400	1 575	1 500	0

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Retenus 1ère Prog Ville-CUGBM CCAS 2023	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	CUGBM total proposé 1ère prog 2023	Ville Total proposé CV 2023
MJC Palente-Orchamps	18	R	Accès aux droits	Accès aux droits sociaux	OUI	19 015	3 000	0	0	1 000	1 000	1 000	0
	36	R	Référent de Quartier	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	OUI	6 000	2 000	0	0	2 500	2 000	2 000	0
	49	N	Parlo' thé, ouvrir l'école aux parents	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	8 330	1 000	0	0	2 000	0	1 000	0
	54	R	Jardin Partagé	Participation des Habitants, Lien social	OUI	46 850	0	5 000	0	2 000	2 000	1 600	400
	69	R	Accompagnement à la scolarité	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	93 720	6 000	0	1 000	0	0	0	0
	89	R	Loisirs en famille	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	7 640	2 000	0	0	1 000	1 000	1 000	0
	92	R	Ateliers sociolinguistiques	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	NON	82 950	43 950	5 000	0	18 000	18 000	0	0
	93	R	Animations en pied d'immeuble	Participation des Habitants, Lien social	OUI	28 450	10 000	2 000	1 200	3 000	3 000	3 000	0
257	R	Espace jeunes	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	46 555	6 500	0	1 500	0	2 000	2 000	0	
Sporting Futsal Besançon	19	R	Création d'une école de Futsal Féminine et poursuite de l'action futsal féminine	Sport	OUI	10 500	3 000	0	0	3 000	1 300	1 000	1 000
	24	R	Futsal pour tous	Sport	OUI	10 000	3 000	0	0	3 000	1 500	500	1 000
Réussite Emploi	20	R	Les Rendez-vous de l'emploi - Cap vers l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	44 810	15 000	3 000	0	12 000	12 000	12 000	0
	21	R	Accompagnement individualisé dans les quartiers	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	60 000	23 000	10 000	0	27 000	26 300	26 800	0
	64	R	Les p'tits dej de l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	4 425	1 750	0	0	1 750	1 750	1 750	0
Club Sauvegarde Karaté	22	R	Les femmes d'abord	Sport	OUI	73 000	5 000	5 000	5 000	10 000	3 000	1 500	500
	26	R	Echange culturel et sportif	Sport	NON	54 000	15 700	3 500	3 500	2 500	0	0	0
	34	R	Combat Dignité	Sport	OUI	65 000	5 000	4 500	4 500	7 500	3 500	2 500	1 000
	263	R	Venue du raid lors de la Caravane des pieds d'immeuble	Participation des Habitants, Lien social	OUI	13 000	10 000	0	0	3 000	1 500	2 300	0
	270	R	Caravane des Pieds d'immeubles : JO 2024	Participation des Habitants, Lien social	OUI	170 000	60 000	10 000	25 000	50 000	10 000	5 000	0
Racing Besançon	25	R	Rencontres intergénérationnelles, Bien vivre dans son quartier	Sport	NON	59 500	0	5 000	5 000	10 000	3 000	0	0
Union Locale de la Consommation Logement et du Cadre de Vie (ULCLCV)	27	R	Mieux vivre en habitat social en améliorant le cadre de vie	Logement, Habitat et Cadre de vie	NON	48 620	3 000	1 000	0	500	0	0	0
ASEP Besançon	28	N	Référent de Quartier	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	OUI	7 663	0	0	0	2 500	0	500	0
	76	R	Accueil Jeunes - Espace Jeunes 12-17 ans	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	12 870	0	0	0	10 130	0	0	0
	164	R	Actions en pieds d'immeubles quartier Viotte	Participation des Habitants, Lien social	OUI	6 375	0	0	0	4 500	2 000	2 000	0
	165	R	Actions en pieds d'immeubles Saint-Claude	Participation des Habitants, Lien social	OUI	3 997	0	0	0	3 000	3 500	2 500	0
Association Sportive Les Orchamps Palente (ASOP)	29	R	Ecole de Football	Sport	OUI	57 470	1 700	1 500	1 800	11 800	3 500	2 000	2 000
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	30	R	Accompagnement psychologique transitoire habitants QPV	Santé, Accès aux soins	NON	19 712	10 000	0	0	0	0	0	0

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Retenus 1ère Prog Ville-CUGBM CCAS 2023	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	CUGBM total proposé 1ère prog 2023	Ville Total proposé CV 2023
Association Sportive des PTT (ASPTT)	31	R	Intégration par le sport et développement du lien social pour le public jeune	Sport	OUI	21 100	4 000	1 000	1 000	3 000	1 500	500	500
	32	R	Action de féminisation : intégration par le sport, réduction des inégalités et lutte contre les discriminations	Sport	OUI	18 500	3 000	1 500	1 500	3 000	1 500	500	1 000
Association d'aide aux détenus (AAD)	33	R	Prévention de la récidive - Citoyennet, culture et sport en détention	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	OUI	61 430	12 830	0	6 300	9 000	9 000	2 000	7 000
La Française de Besançon	35	N	Création et développement d'une école d'Haltérophilie en partenariat avec d'autres structures du secteur Planoise	Sport	OUI	4 271	500	0	100	980	0	500	500
Association TRI	37	R	Favoriser le retour à l'emploi des personnes en situation précaire ou en chômage très longue durée	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	3 755 750	784 400	46 750	132 000	15 000	8 840	11 442	0
UFOLEP 25	46	R	Ufostreet League Besançon	Sport	OUI	7 500	0	0	0	7 000	2 300	3 000	500
Solidarité Femmes	47	R	Actions collectives accès aux loisirs et à la culture - ateliers artistiques	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	8 000	0	0	1 000	500	500	500	1 500
	48	R	respect dans les relations filles/Garçons - Prévention des comportements sexistes	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	8 120	2 000	0	0	4 620	2 500	1 500	1 000
Passe-Muraille - Centre des arts du cirque	50	R	Du cirque à Palente-Orchamps	Culture, Expression artistique	OUI	16 000	5 800	0	0	10 000	15 000	1 500	5 000
VDB-Direction Petite Enfance	51	R	Ateliers parentalités scolarisation 2-3 ans	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	41 990	6 110	0	6 110	6 100	3 420	3 350	0
Julienne Javel	52	R	Jardins de cocagne	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	1 492 719	584 276	0	257 658	15 000	9 600	12 789	0
	53	R	Autoréhabilitation accompagnée	Logement, Habitat et Cadre de vie	OUI	119 276	12 500	24 000	20 000	15 000	15 000	15 000	0
Dojo Franc Comtois	55	R	Sport après l'école - Judo Grette	Sport	OUI	20 905	285	0	0	5 500	2 000	1 000	1 000
Les jeunes du quartier des Orchamps	57	R	Fête du quartier des Orchamps	Participation des Habitants, Lien social	OUI	5 900	1 500	1 200	0	2 000	2 000	2 000	0
Association Croqu'livre	58	R	Pré aux histoires	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	26 000	10 000	0	0	4 000	3 700	1 700	2 000
	59	R	Des livres au service d'actions de soutien à la parentalité	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	31 500	10 000	0	2 500	4 000	0	0	0
Antenne Petite Enfance	61	R	Soutien individuel à la parentalité	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	5 117	1 706	0	1 705	1 705	2 500	1 700	0
	67	R	Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP)	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	51 379	0	0	0	13 000	0	0	0
	104	R	Atelier de soutien à la parentalité à destination des parents déficients intellectuels	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	3 636	1 212	0	0	1 212	0	0	0
	154	N	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	3 167	1 109	0	0	1 109	1 000	1 000	0
Association Na	62	R	Heyoka	Culture, Expression artistique	OUI	38 500	6 000	5 000	0	6 000	15 000	3 000	3 000
	178	N	Lancement saison culturelle	Culture, Expression artistique	OUI	10 280	5 320	0	0	5 140	0	1 500	1 500
Association Fondation étudiante pour la Ville (AFEV)	63	R	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires dans les quartiers prioritaires	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	379 275	33 500	0	7 000	20 000	20 000	5 000	5 000
Olympique de Besançon (OB)	65	R	L'OB au cœur du Quartier	Sport	OUI	6 000	1 500	0	1 000	3 000	1 000	1 000	500
Association d'ici et d'ailleurs	66	R	Tremplin 3	Culture, Expression artistique	NON	22 250	4 000	4 000	4 000	4 000	0	0	0

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Retenus 1ère Prog Ville-CUGBM CCAS 2023	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	CUGBM total proposé 1ère prog 2023	Ville Total proposé CV 2023
Ciconia Théâtre	68	N	Toutes et tous en chemin, quatre temps, d'écrire et jouer	Culture, Expression artistique	NON	7 950	800	0	0	4 390	0	0	0
	197	N	4 ans après, échanger tous ensemble et croire ensemble	Culture, Expression artistique	NON	6 320	800	0	0	3 800	0	0	0
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	70	R	Interventions en milieu scolaire, milieu sportif, conférences et commémorations	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	11 400	2 500	800	800	1 600	800	800	400
Association pour la promotion de l'information à Montrapon (APIM)	71	R	Journal de quartier Boulevard Nord	Participation des Habitants, Lien social	OUI	35 870	7 550	500	0	4 500	2 000	2 000	0
	110	R	Animations festives et culturelles	Participation des Habitants, Lien social	OUI	3 000	1 200	500	0	500	500	500	0
Union Départementale des Associations Familiales	72	R	Stage de responsabilité parentale	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	11 775	4 000	0	1 200	1 200	500	0	0
Hôp hôp hôp	73	R	Cartographie sensible et photographie du quartier Montrapon	Culture, Expression artistique	OUI	5 120	2 560	0	0	2 560	5 100	1 200	1 300
VDB - Maison de Quartier Grette	74	R	Accompagnement à la scolarité	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	67 943	2 500	1 000	0	45 874	0	0	0
Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux (CQRSF)	78	R	Accompagnement à la scolarité - Apprentissage des savoirs de base	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	37 379	0	0	4 000	0	0	0	0
	84	R	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	5 000	1 000	0	1 000	3 000	0	3 000	0
	85	R	Atelier chantier d'Insertion	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	341 774	133 010	0	15 000	4 500	4 500	5 174	0
	86	R	Atelier de mobilisation vers l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	14 976	4 500	0	4 000	5 000	5 000	5 000	0
	87	R	Coordination Permanences emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	40 788	18 000	5 500	0	16 500	16 500	16 500	0
	90	R	Animation Groupe Solidarité Emploi (GSE)	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	4 871	3 000	0	0	1 000	0	0	0
	94	R	Atelier de lutte contre l'illectronisme	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	7 458	3 000	0	0	2 500	2 000	2 500	0
	108	R	Accès aux droits	Accès aux droits sociaux	NON	1 500	1 500	0	0	0	0	0	0
	111	R	Accompagnement vers les savoirs de base	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	153 292	8 000	6 500	0	7 500	7 500	7 500	0
	112	R	Référent de Quartier	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	OUI	6 616	0	0	0	2 500	0	1 500	0
	141	N	Un outil de proximité - Antenne de la Maison de Quartier	Participation des Habitants, Lien social	NON	39 808	0	0	0	2 000	0	0	0
194	R	Réveil solidaire	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	NON	2 398	0	0	0	1 000	800	0	0	
Art in-situ	79	N	Projet Agora sur Olof Palme	Culture, Expression artistique	NON	2 800	2 800	0	0	0	0	0	0
	80	N	Projet participation active sur Montrapon	Culture, Expression artistique	NON	2 800	2 800	0	0	0	0	0	0
Association le Café Charlie Besançon	81	R	Promouvoir les valeurs de la République et la Citoyenneté	Valeurs de la République et citoyenneté	OUI	8 500	4 000	0	0	2 500	1 000	1 500	1 000
Association de Palente	82	R	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial	Participation des Habitants, Lien social	OUI	105 404	2 000	2 000	0	2 000	1 600	1 200	400
	83	R	La parenthèse, journal de quartier	Participation des Habitants, Lien social	OUI	15 412	1 400	0	0	2 150	1 200	1 200	0
GBM - Direction Contrat de Ville	91	R	Pilotage et ingénierie du Contrat de Ville	Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation	NON	541 944	35 000	0	0	506 944	0	0	0

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Retenus 1ère Prog Ville-CUGBM CCAS 2023	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	CUGBM total proposé 1ère prog 2023	Ville Total proposé CV 2023
Léo Lagrange Centre Est	95	R	Volet Lutte contre les Discriminations et Egalité Femme-Hommes	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	28 000	10 000	0	0	18 000	13 000	5 100	5 000
	96	R	Volet Tranquillité Publique et sûreté publique	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	OUI	21 000	7 000	0	0	14 000	10 000	0	10 000
	97	R	Volet PÉriscolaire	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	14 000	3 000	0	0	11 000	8 000	0	8 000
	98	R	Volet Carcéral	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	OUI	9 500	5 800	0	0	3 700	0	0	3 000
Besançon Tous Travaux (BTT)	100	R	Accès à l'emploi, Insertion, Accès à la Formation	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	3 723 621	735 622	136 400	43 400	24 850	22 575	20 543	0
Franco Comtoise Financement Solidaire	101	R	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	32 700	5 000	9 100	2 900	9 000	9 000	8 100	0
VDB - Direction Action Culturelle	102	R	Parcours culturels élémentaires	Culture, Expression artistique	OUI	195 966	35 000	0	0	10 000	10 000	10 000	0
	103	R	Parcours culturels maternels	Culture, Expression artistique	OUI	35 000	15 000	0	0	5 000	2 000	2 000	0
Les Francas du Doubs	105	R	Parents Solo "Pour elle avec elles, Pour lui avec eux"	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	5 665	3 000	0	0	1 365	1 000	1 000	0
	106	R	Accompagnement à la scolarité - Rosa Parks	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	20 850	3 000	0	2 000	4 000	0	0	0
	107	R	Ca Gazouille, Ca Gribouille	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	4 740	3 500	0	0	1 240	0	0	0
	202	N	Animation espace Pitchouns Vital'été Malcombe	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	24 446	4 000	0	0	18 446	0	0	0
VDB - Maison de Quartier Montrapon	109	R	Accueil de jeunes	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	39 300	3 000	0	500	3 000	0	0	0
	177	R	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	82 000	4 000	0	4 000	4 000	0	0	0
	227	R	Aide aux démarches administratives	Accès aux droits sociaux	NON	10 600	2 000	0	1 000	1 000	0	0	0
	273	R	Groupe Solidarité Emploi (GSE)	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	5 850	1 000	0	0	500	0	0	0
Indibat Travail Temporaire	113	N	Escape Game "découverte des métiers du BTP"	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	8 859	2 000	5 000	0	1 859	0	1 858	0
Besançon Académie Futsal	114	R	Futsal Académie, Passerelle Académie Futsal, collège Académie Futsal et Lycée Académie Futsal	Sport	OUI	9 750	3 875	0	0	3 875	2 250	2 000	1 000
CHU Novillars - Maison Adolescent	115	R	Paoles en tête	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	OUI	102 827	5 000	0	20 000	20 000	16 000	0	15 000
VDB - Direction Hygiène-Santé	116	R	De la fourche à la fourchette - de la santé en cuisinant	Santé, Accès aux soins	OUI	40 000	8 000	0	0	32 000	1 500	1 500	0
	255	R	Atelier Santé Ville	Santé, Accès aux soins	NON	93 000	67 000	0	0	0	2 200	0	0
Palente Besançon Handball	117	N	Intervention Hand à 4 quartiers Palente et Clairs-soleils puis tournoi vacances estivales	Sport	OUI	6 200	1 300	0	0	2 600	0	1 000	0
Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI)	119	R	Accompagnement avec mise en situation de travail de personnes des Quartiers Prioritaires	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	1 595 369	0	0	192 197	20 000	17 600	19 446	0
Association Sportive de Patinage Besançon (ASBP)	120	N	Glisse pour tous	Sport	OUI	4 000	1 000	0	0	1 000	0	500	500
La Tour prends garde	121	N	Promotion de la pratique des échecs dans les quartiers	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	13 350	6 000	0	0	7 350	0	1 000	0

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Retenus 1ère Prog Ville-CUGBM CCAS 2023	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	CUGBM total proposé 1ère prog 2023	Ville Total proposé CV 2023
Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)	122	R	Un job à la clé	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	5 954	1 500	0	0	4 000	3 000	3 000	0
	123	R	Un stage sur mesure	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	20 459	5 000	0	2 000	7 500	3 500	3 000	2 000
	125	R	Info Jeunes Planoise	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	35 518	4 500	0	0	7 800	6 000	1 500	0
Les Centres d'entrainement aux méthodes d'éducation active BFC (CEMEA BFC)	124	R	Parole Nomades, la suite ...	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	43 000	10 000	11 000	3 000	4 000	3 500	2 000	500
	126	N	Un terrain d'aventure dans un quartier en renouvellement urbain	Participation des Habitants, Lien social	OUI	62 050	15 500	10 000	3 000	8 000	0	4 000	0
	136	R	Itinérances numériques et clé d'accès aux Droits	Accès aux droits sociaux	OUI	28 000	2 000	2 000	2 000	3 500	2 500	1 500	0
Aux Arts Etc	129	N	Fleur de Jade : création 2022-2023	Culture, Expression artistique	NON	18 300	3 000	3 000	5 000	5 000	0	0	0
VDB - Maison de Quartier Planoise	131	R	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	72 565	1 500	0	1 500	25 796	0	0	0
	132	R	Espace Jeunesse Planoise	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	115 210	2 500	0	1 500	95 833	0	0	0
	146	R	Ateliers linguistiques	Accès aux droits sociaux	OUI	118 400	10 000	0	0	47 500	4 000	4 000	0
France Victimes 25	133	R	Actions en direction des populations victimes d'actes de délinquance	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	OUI	93 562	40 500	0	0	52 500	52 050	0	52 500
	199	R	Accès au droit et à la citoyenneté - égalité des chances	Accès aux droits sociaux	NON	3 830	0	0	0	3 000	2 500	0	0
	208	R	Prévention des violences de couple au moyen d'actions en direction des auteurs	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	OUI	12 280	2 000	0	0	500	1 000	0	500
Association Supersenor	134	N	Valoriser la diversité du quartier Clairs- Soleils à travers un projet photo au sein d'un club de sport	Culture, Expression artistique	OUI	3 950	1 000	500	0	2 000	0	1 000	1 000
La compagnie du Colibri	135	N	Spectacle "lorsque les poules avaient des dents" - Prévention bucco- dentaire	Santé, Accès aux soins	OUI	14 200	9 940	0	0	4 260	0	3 000	0
	259	N	Résidence de création "En immersion"	Culture, Expression artistique	OUI	3 470	1 200	0	0	2 270	0	1 000	1 000
PARI - Accompagnement à la scolarité	137	R	Accompagnement à la scolarité	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	700 000	88 000	5 000	7 000	38 000	21 900	15 000	1 900
Association Juste Ici	138	R	Les Ateliers Juste Ici Clairs-Soleils	Culture, Expression artistique	OUI	43 850	8 000	8 117	0	14 000	9 500	3 000	4 000
	139	R	Les Ateliers Juste Ici Planoise	Culture, Expression artistique	OUI	85 937	17 500	15 467	0	33 000	25 000	6 000	14 000
Association pour le Lien L'entraide et le Droit à la Différence (ALEDD)	140	R	Vivre Ensemble	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	10 255	2 000	0	0	3 000	1 000	1 000	1 000
MOVO	142	R	Le Block Party de Movó (Je bouge mon quartier)	Culture, Expression artistique	OUI	27 996	4 000	5 000	0	11 000	4 000	3 000	4 000
Le Volant Bisontin	143	N	Insertion des jeunes sur les territoires quartiers prioritaires	Sport	NON	64 758	9 000	5 000	0	6 000	0	0	0

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Retenus 1ère Prog Ville-CUGBM CCAS 2023	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	CUGBM total proposé 1ère prog 2023	Ville Total proposé CV 2023
Ligue de l'enseignement	144	N	Sensibiliser, former, mobiliser autour des valeurs de la République et de la lutte contre les discriminations	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	35 700	12 000	0	4 500	10 000	0	0	3 000
	145	N	Ateliers sportifs et culturels en famille	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	14 000	0	0	0	10 000	0	4 000	0
	168	R	Aide au fonctionnement de l'école de la deuxième chance du Doubs	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	509 820	168 400	112 200	30 000	50 000	0	50 000	0
ADDSEA SPS	147	R	Explore tes possibles	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	10 277	0	0	0	500	1 500	0	0
	148	R	A vos jeux - Liaison CM2-Collège - Escape Game	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	1 787	0	0	0	1 270	1 000	1 000	0
	150	R	Initiation à la collectivité	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	5 332	0	0	0	1 100	800	0	0
	151	N	Autour de la culture japonaise	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	2 193	0	0	0	500	0	500	0
	219	R	Groupe de parole et lutte contre le décrochage scolaire	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	28 674	3 000	0	0	0	1 300	0	0
	220	N	"J'peux pas, j'ai ciné !" et "de spectateur à joueur" : mobiliser les jeunes autour du sport et de la culture	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	3 531	1 600	0	0	0	0	0	0
	262	R	Mnii séjours et camps initiés par toutes l'équipe de prévention spécialisée	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	25 849	6 000	0	0	0	0	0	0
SOS Medi'agir	149	N	Permanences hebdomadaire pour résoudre les conflits des usagers par la médiation civile et judiciaire	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	NON	35 000	14 000	0	14 000	4 000	0	0	0
Planoise Valley	152	N	Mise en œuvre d'un secteur d'activités en direction des femmes	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	NON	7 500	2 000	1 500	0	3 000	0	0	0
	153	R	Tous ensemble pour Planoise	Participation des Habitants, Lien social	OUI	4 000	700	700	0	2 000	1 500	1 500	0
	155A	N	Vide grenier	Participation des Habitants, Lien social	OUI	2 000	500	500	500	1 000	0	500	0
Club Arcade	155	R	Plateforme Web de promotion de l'entrepreneuriat auprès des QPV	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	9 750	6 000	0	2 000	1 750	0	0	0
	156	N	Soirée des anciens "Talents des Cités"	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	7 100	3 100	0	2 000	2 000	0	0	0
	157	R	Startup Week-end	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	15 350	4 000	0	3 000	3 000	0	0	0
	158	R	Concours national des Talents des Cités	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	5 100	3 500	0	1 000	600	0	0	0
	159	N	Evénement BIG BIPFrance	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	3 500	2 000	0	1 000	500	0	0	0
	160	N	Mieux connaître nos institutions	Participation des Habitants, Lien social	OUI	8 900	5 000	0	2 000	1 900	0	500	0
	161	R	48 h chrono "pitch ta création d'entreprise"	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	4 200	1 500	1 200	1 000	500	0	0	0
	162	R	Concours Eloquence inter-lycée	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	4 150	1 000	1 150	1 000	1 000	0	1 000	0
	163	N	La lucarne à Besançon	Participation des Habitants, Lien social	NON	15 000	4 000	0	6 000	5 000	0	0	0
Association des Autistes de Besançon (AAB)	166	N	Acteurs et citoyens	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	5 320	1 000	0	0	1 000	0	1 000	0

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Retenus 1ère Prog Ville-CUGBM CCAS 2023	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	CUGBM total proposé 1ère prog 2023	Ville Total proposé CV 2023
Association Patrimoine Insertion 25 (API 25)	167	R	Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	999 867	266 421	0	158 457	10 000	8 200	9 008	0
Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM)	169	R	Idencité	Culture, Expression artistique	OUI	50 900	8 000	0	5 000	20 118	13 500	4 500	6 000
La Roue de Secours	170	R	Location Solidaire	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	98 735	10 000	14 500	14 500	4 000	4 000	4 000	0
	171	R	Plateforme mobilité solidaire	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	125 947	19 000	7 000	6 000	7 000	7 000	7 000	0
	172	R	Bourse au permis	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	8 085	2 500	2 500	0	2 500	2 000	2 500	0
	173	R	Garage solidaire	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	187 732	12 500	18 000	12 500	12 500	12 500	12 500	0
Doubs Sud Athlétisme	174	R	Besathlé tour 2023	Sport	OUI	13 990	3 350	3 500	0	1 500	1 000	500	500
Les Manivelles	175	N	Ouvrir les manivelles au quartier Battant et favoriser une mobilité inclusive	Participation des Habitants, Lien social	NON	75 800	6 200	0	0	10 000	0	0	0
Planoise Karaté Academy (PKA)	176	R	Sport Citoyen, Sport Santé	Sport	OUI	29 000	7 000	0	0	10 000	1 000	1 000	500
	179	R	Stop la violence "sport de combat pour femmes"	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	12 000	0	0	0	4 000	1 000	1 500	0
	182	R	Jeune Ceinture Noire Républicain	Valeurs de la République et citoyenneté	OUI	21 000	3 000	0	0	10 000	2 500	0	1 500
Unis-cité	180	N	Stop au harcèlement en milieu scolaire	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	NON	2 060	0	0	0	2 060	0	0	0
Association de développement de la neuropsychologie appliquée (ADNA)	181	R	Bivouac	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	208 500	138 963	0	0	6 000	3 860	4 000	0
	184	N	Boussole	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	17 750	7 000	0	0	7 000	0	0	0
Profession Sport Loisirs (PSL)	183	R	Espace Sportif de Planoise	Sport	OUI	91 142	7 000	0	0	4 000	3 500	2 000	1 750
Promo Sport Besançon	185	R	Lutter contre les discriminations sociales et de genre avec le Judo	Sport	OUI	99 071	12 822	0	3 000	10 000	2 600	500	1 000
	186	N	Développement et valorisation de la pratique du judo féminin	Sport	NON	18 000	0	0	0	3 000	0	0	0
	187	N	Tournoi de judo 100 % féminin	Sport	NON	14 082	0	0	0	2 950	0	0	0
	188	N	Accès à la pratique du judo pour les publics des quartiers prioritaires	Sport	OUI	13 500	0	0	0	3 500	0	500	1 000
Tinternet & Cie	189	R	Actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation sur les usages du numériques	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	2 600	1 300	0	0	1 300	1 225	1 300	0
Besançon Université Club Escrime	190	R	Escrime Planoise	Sport	OUI	3 834	0	0	0	1 500	1 000	1 500	500
	191	N	Escrime moi l'histoire	Sport	OUI	3 772	1 000	0	0	2 000	0	500	500
Collège Clairs-Soleils	193	N	Mixité, inclusion, cohésion : la danse urbaine comme moyen	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	4 568	2 284	0	0	2 284	0	1 500	0
Vesontio Sports Vacances	192	R	Vis ton quartier	Sport	OUI	35 830	0	0	0	7 800	2 500	500	1 500
Radio Campus Besançon	201	R	Radio Montrapon - Saison 3	Participation des Habitants, Lien social	OUI	10 650	3 000	0	0	3 000	1 000	2 000	0
	203	R	Radio Diderot Saison 3	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	6 250	2 000	0	0	1 000	1 000	0	0
	204	R	La voix est libre	Franquillité Publique, Prévention de la Délinquance	OUI	6 500	2 000	0	0	2 000	2 000	0	2 000

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Retenus 1ère Prog Ville-CUGBM CCAS 2023	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	CUGBM total proposé 1ère prog 2023	Ville Total proposé CV 2023
Réseau citoyeneté Développement (Résidev)	205	R	Mise en place de tables citoyennes à Planoise	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	12 082	8 500	0	0	1 200	1 750	0	1 200
Medef Territoires Franc Comtois	206	N	Parrainage à l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	174 400	59 475	0	0	5 000	0	0	0
	216	N	Parrainage à l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	174 400	59 475	0	0	5 000	0	0	0
	267	N	Parrainage à l'emploi	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	174 400	59 475	0	0	5 000	0	0	0
Tambour Battant	209	R	Vivre ensemble à Battant	Participation des Habitants, Lien social	OUI	75 500	0	0	1 000	10 500	3 000	3 000	0
	211	R	Jardin Partagé	Participation des Habitants, Lien social	OUI	22 500	0	2 000	1 000	1 000	500	0	400
	214	N	25 ans ça se fête !	Participation des Habitants, Lien social	NON	22 300	0	0	1 000	5 000	0	0	0
CSAPA SOLEA	210	R	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	OUI	7 100	0	0	0	7 100	3 500	0	7 000
	212	R	Intervention précoce et actions de prévention	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	OUI	112 019	14 243	0	0	11 000	11 000	0	11 000
	213	R	Dispositif Tapaj	Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance	NON	38 400	30 000	0	0	1 000	1 000	0	0
	224	R	Programme de Réussite Educative	Education, Parentalité, Jeunesse	OUI	494 000	310 000	0	0	184 000	52 000	0	50 000
Compagnie Airelle	218	R	Une saison en partage	Culture, Expression artistique	NON	18 181	12 500	0	0	0	0	0	0
	258	N	Connaissance des métiers du théâtre auprès des collégiens	Culture, Expression artistique	NON	3 400	3 000	0	0	0	0	0	0
Radio Sud Besançon	222	R	Projet radio cités 25	Participation des Habitants, Lien social	OUI	12 530	4 500	3 500	0	4 500	2 000	3 500	1 000
	226	N	Médiation interculturelle avec l'Orchestre National de Barbès	Culture, Expression artistique	NON	27 177	4 500	2 000	0	6 000	0	0	0
	228	N	Mémoire de quartier	Culture, Expression artistique	NON	8 735	2 000	2 000	0	4 115	0	0	0
	247	N	Semaine d'éducation contre le racisme	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	5 500	1 000	1 000	0	2 000	0	1 000	1 000
Ariq BTP BFC	225	R	Cross Job BTP AFEST	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	39 500	19 750	0	0	19 750	0	19 361	0
Besançon Football	231	N	Football Féminin	Sport	NON	9 800	0	0	0	2 800	0	0	0
Conseil Citoyen Planoise	233	R	Fonctionnement du Conseil Citoyen	Participation des Habitants, Lien social	OUI	4 000	2 000	0	0	2 000	1 800	1 800	0
Mission Locale Bassin Emploi Besançon	234	N	Etre parent et travailler son projet professionnel	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	20 000	3 000	0	0	3 000	0	0	0
	235	N	Organisation de manifestations et/ou événements "prétextes" - action repérage/remobilisation 2023	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	30 000	7 500	10 000	0	7 500	0	0	0
	237	R	Permanences de proximité dans les quartiers prioritaires	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	292 481	160 515	88 525	14 325	29 116	29 600	29 116	0
	238	R	Accompagnement des personnes placées sous main de justice	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	54 233	45 000	0	0	6 000	5 500	6 000	0

Structures	N°	N/R	Projets	Thématique	Retenus 1ère Prog Ville-CUGBM CCAS 2023	Coût total du projet	Etat total Ddé 2023	Région Total demandé 2023	Département total ddé 2023	VILLE/CUGBM Total demandé 2023	RAPPEL VILLE/CUGBM alloué 2022	CUGBM total proposé 1ère prog 2023	Ville Total proposé CV 2023
BGE Franche-Comté	236	R	Elle révèle	Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/Hommes	OUI	17 316	5 000	3 000	0	2 500	500	0	500
	239	R	Entreprises à impact	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	5 000	1 500	0	0	1 500	1 500	0	0
	240	R	Créaffaire	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	33 150	4 000	2 000	0	6 000	5 000	0	0
	241	R	Service Emergence - CitésLab	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	144 801	0	0	0	90 500	90 500	90 500	0
	242	R	Animation du Centre d'Affaires des Fabriques	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	104 689	10 000	0	0	25 000	10 000	10 000	0
	243	R	Talents des Cités 2023	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	15 500	2 000	4 000	0	4 000	4 000	3 000	1 000
	244	N	Le Hub	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	8 300	2 500	2 500	0	0	0	0	0
	245	N	Boot Camp du Créateur	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	NON	9 100	3 000	0	0	3 000	0	0	0
Femme Egalité Emploi (FETE)	246	R	Forum de la mixité des formations	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	9 000	3 000	2 500	0	1 800	1 800	1 000	800
Miroirs du Monde	248	R	Village du monde	Participation des Habitants, Lien social	OUI	65 880	10 000	0	0	5 000	3 000	3 000	0
Sporting Club Planoise	260	N	Tournoi de foot mixte / Ecologique et Educatif	Sport	OUI	6 050	1 325	0	1 325	2 650	0	0	1 325
Reflet sur le Monde	264	N	Elaboration; réalisation projets et échanges	Participation des Habitants, Lien social	OUI	13 350	1 000	0	0	2 275	0	1 200	0
Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo	266	R	Rendez-vous conte	Culture, Expression artistique	OUI	11 140	5 000	0	0	2 010	2 005	1 000	1 000
Groupement des bailleurs sociaux du Doubs	268	N	La Récup'mobile	Logement, Habitat et Cadre de vie	OUI	23 000	0	5 000	0	2 500	0	1 000	0
ADIE	269	N	Sensibiliser/promouvoir l'entrepreneuriat dans le QPV	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	56 079	3 000	0	0	3 000	0	1 500	0
Régie des Quartiers	271	R	Amélioration du cadre de vie dans les Quartiers de la Ville de Besançon en améliorant l'insertion	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	2 169 000	0	0	185 000	63 000	63 000	63 000	0
VDB - Direction Vie des Quartiers	272	R	Sorties familiales	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	38 500	3 000	0	3 000	3 000	0	0	0
	274	R	Quartiers d'été - Animations familiales	Participation des Habitants, Lien social	NON	70 000	5 000	5 000	5 000	5 000	0	0	0
Collège Diderot	275	R	Café des parents	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	1 500	1 500	0	0	0	0	0	0
	276	R	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite de leurs enfants	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	14 000	14 000	0	0	0	0	0	0
	280	R	Cordées de la réussite	Education, Parentalité, Jeunesse	NON	9 000	9 000	0	0	0	0	0	0
Besançon Boxe Academie	198	R	Boxe Quartier	Sport	OUI	13 500	4 000	0	0	3 500	2 500	1 000	1 500
Afrika Besak	281	N	Festival Lumières d'Afrique au cœur de la Politique de la Ville	Culture, Expression artistique	NON	142 000	12 000	15 000	0	20 000	0	0	0
Ecole de Production	88	R	Formation de jeunes décrocheurs	Accès à l'emploi, insertion, développement Economique	OUI	646 866	219 003	160 000	10 000	20 000	6 500	15 000	0
Groupement des jeunes Doubs Centre Foot	282	R	Favoriser l'insertion des jeunes sur le territoire via une offre sportive adaptée et de qualité	Sport	OUI	55 865	0	0	0	2 500	2 000	2 500	0
Total général						30 259 634	5 431 615	943 679	1 466 437	2 630 218	1 000 700	795 877	270 175



Contrat de Ville - 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2023

Convention 2023 relative au soutien de Grand Besançon Métropole à l'Association Julienne Javel

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 30 mars 2023,

Et :

L'association Julienne Javel, représentée par son Président, M. Philippe MONRIBOT, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 Grande Rue, 25220 Chalezeule.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole afin :

1. de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2023.

L'association Julienne Javel perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association Julienne Javel et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

2. d'organiser une action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée dans les QPV de Planoise et d'Orchamps-Palente

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association Julienne Javel :

1. pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2023
2. pour l'organisation d'une action d'Auto-Réhabilitation accompagnée sur les quartiers de Planoise et d'Orchamps-Palente

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2023.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association Julienne Javel.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association Julienne Javel, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser :

- une subvention d'un montant de **12 789 €** au titre de l'activité « **Jardins de Coclagne** » pour l'année 2023, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »)
- une subvention d'un montant de **15 000 €** au titre de l'action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (Direction Contrat de Ville)

Article 4 - Versement de la subvention

A la date de la signature de la présente convention, GBM versera la subvention prévue.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2024.

Concernant l'action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée, l'association organisera annuellement un comité de pilotage auquel elle conviera chaque financeur.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut

d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2023. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Julienne Javel
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Philippe MONRIBOT

Anne VIGNOT